



PRSE|3

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

**ENSEMBLE,
AGISSONS
POUR NOTRE
ENVIRONNEMENT
ET NOTRE SANTÉ**





ÉDITO

Notre santé est influencée par de nombreux facteurs notamment environnementaux, physiques, chimiques et biologiques.

Même si les connaissances scientifiques sur ces sujets restent encore largement à développer, de multiples données attestent de l'influence de l'environnement sur notre santé : vulnérabilité aux pollutions des masses d'eau destinées à l'eau potable, caractère cancérigène du radon potentiellement présent dans certaines habitations, pathologies et mortalité liées à la pollution atmosphérique, prévalence de l'asthme notamment chez les enfants, augmentation de la prévalence des cancers, dont une partie peut être reliée aux caractéristiques de l'environnement, ...

Parallèlement, les enjeux relatifs aux impacts de l'environnement sur la santé font l'objet d'une demande sociétale croissante, comme le montrent les résultats de l'enquête du baromètre santé environnement réalisée auprès des Ligériens en 2014 à la demande de l'agence régionale de santé.

Le plan régional santé environnement (PRSE) vise à répondre à ces préoccupations ainsi qu'aux enjeux de préservation de l'environnement et de la santé des Ligériens.

L'évaluation du plan 2010-2013 a souligné **de nombreuses avancées**, tout en suggérant **des pistes d'amélioration**. Nous avons souhaité construire ensemble le 3^{ème} plan régional santé-environnement pour **impulser une nouvelle dynamique**.

Le programme d'actions s'articule autour de **cinq axes** :

- >1 Alimentation et eau destinée à la consommation humaine,
- >2 Bâtiments, habitat et santé,
- >3 Cadre de vie, urbanisme et santé,
- >4 Environnement de travail et santé,
- >5 Mise en réseau d'acteurs, culture commune santé environnement.

Plus de 70 structures et 170 personnes ont participé aux échanges et aux groupes de travail qui ont conduit à l'élaboration de ce programme d'actions. L'engagement de ces partenaires est déterminant pour la réussite du plan.

Les leviers pour agir relèvent de plusieurs politiques : aménagement du territoire, transport, logement, urbanisme, protection de l'environnement, éducation... et de différents acteurs : État, collectivités territoriales, associations, organisations professionnelles, industriels...

Le PRSE3 a pour ambition de fédérer, de mettre en réseau et d'encourager les synergies autour des cinq axes stratégiques identifiés.

Diffuser une culture commune sur l'impact de l'environnement sur la santé, c'est le cœur de ce plan et la condition pour que notre environnement soit favorable à notre santé et celle de nos enfants.

Le Préfet de la Région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique



Henri-Michel COMET

Le Président du Conseil régional des Pays de la Loire



Bruno RETAILLEAU

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire



Cécile COURREGES

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 :

CONTEXTE ET ÉLABORATION DU PRSE3 EN PAYS DE LA LOIRE..... P.6

DU PRSE2 AU PRSE3 : LES ORIGINES DU NOUVEAU PLAN
ÉLABORATION DU PRSE3 : UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE
LES PAYS DE LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

CHAPITRE 2 :

5 AXES STRATÉGIQUES POUR LE PRSE3P.20

AXE 1 : ALIMENTATION ET EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE P.24

RESSOURCE EN EAU
EAU DISTRIBUÉE AUX CONSOMMATEURS
ALIMENTATION

AXE 2 : BÂTIMENTS, HABITAT ET SANTÉ P.38

HABITAT INDIGNE
QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (DONT LE RADON)

AXE 3 : CADRE DE VIE, URBANISME ET SANTÉP.50

UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ
VERS UNE RÉDUCTION DES NUISANCES

AXE 4 : ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET SANTÉP.62

LIMITER LES EXPOSITIONS À L'AMIANTE
PROTÉGER LA SANTÉ DES UTILISATEURS DE PESTICIDES

AXE 5 : MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS, CULTURE COMMUNE SANTÉ ENVIRONNEMENT P.68

FAVORISER UNE SYNERGIE D'ACTEURS
MIEUX INFORMER ET ÉDUCER LES CITOYENS

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2016-2021 (PRSE3)

- pour accompagner l'ambition d'un plan plus communicant
- pour diffuser une culture commune sur l'impact de l'environnement sur la santé
- des supports plus dynamiques, plus de cohésion entre les supports
- des outils au service des porteurs de projets
- des pictos compréhensibles et mémorisables, une identité par axe au service de la lisibilité du plan.



CHAPITRE 1 :

CONTEXTE ET ÉLABORATION DU PRSE3 EN PAYS DE LA LOIRE

La qualité de l'environnement constitue un déterminant majeur de la santé humaine. Si un environnement de qualité conditionne la qualité de vie et le bien-être, sa dégradation contribue au développement de certaines pathologies (intoxications, cancers, maladies cardiovasculaires ou respiratoires, allergies...). Certains liens sont avérés, d'autres probables ou suspectés ; parfois ils ne font pas l'objet d'un consensus de la communauté scientifique. En France, Santé Publique France évalue entre 5 et 10% la part des cancers liés à des facteurs environnementaux, la pollution de l'air serait responsable quant à elle de 48 000 décès par an, (soit 9% de la mortalité en France).

Concevoir un environnement favorable à la santé implique de réduire autant que possible les pollutions à la source, d'influer sur les politiques et les pratiques des acteurs (de l'État, des collectivités, du monde économique, des associations mais aussi des particuliers...) dans des champs variés : de la conception des bâtiments, de l'aménagement du territoire, de l'éducation... vers des choix protecteurs de l'environnement et de la santé des citoyens.

C'est cette ambition que portent les plans nationaux et régionaux santé environnement.

DU PRSE2 AU PRSE3 :

LES ORIGINES DU NOUVEAU PLAN

Le plan régional santé environnement 2016-2021 s'appuie sur plusieurs éléments structurants :

- le plan national (PNSE3),
- l'état des lieux environnement et santé régional,
- le bilan du précédent plan régional 2010-2013 (PRSE2),
- et son évaluation.

Le Plan national santé environnement 2015-2019 (PNSE3)

Dans la continuité des PNSE1 (2004-2008) et PNSE2 (2009-2013), le PNSE3 a été adopté en novembre 2014 pour la période 2015-2019. Sa mise en œuvre est placée sous le co-pilotage des ministères en charge de la santé et de l'environnement. Le Grenelle de l'environnement, puis les conférences environnementales de 2014 et 2016, ont réaffirmé cette priorité nationale.

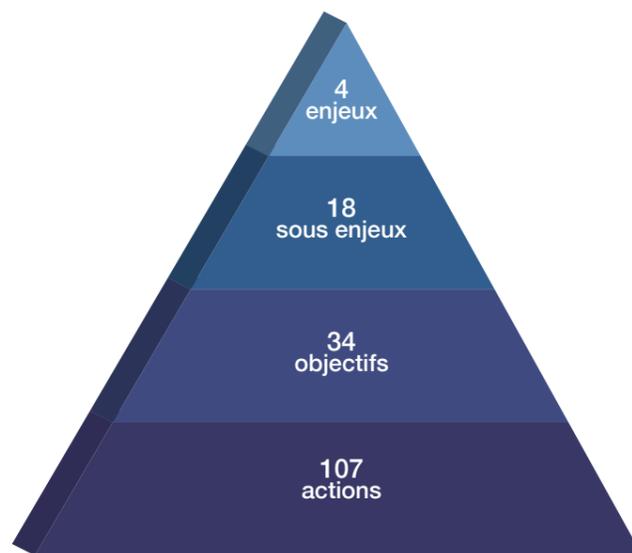


À retrouver sur les sites
- du ministère de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr
- du ministère des affaires sociales et de la santé : www.social-sante.gouv.fr

Le PNSE3 s'articule autour de **4 grandes catégories d'enjeux**, proposés par un comité d'appui scientifique présidé par Madame F. Marano, professeur émérite des universités :

- **enjeux prioritaires de santé** posés par les pathologies en lien avec l'environnement (cancers, maladies métaboliques ou reproductives,...)
- **enjeux de connaissance** des expositions, de leurs effets et les leviers d'action
- **enjeux pour la recherche** en santé environnement
- **enjeux pour les actions territoriales**, l'information, la communication et la formation

Un certain nombre d'actions du plan national, ciblées pour une déclinaison régionale, sont traduites dans le plan d'actions du PRSE3.



L'état des lieux en Pays de la Loire

Caractérisée par une importante activité agricole, industrielle et touristique, la région Pays de la Loire, est dynamique et tout à la fois contrastée, entre littoral et espaces intérieurs, zones fortement urbanisées et monde rural.

Les pathologies liées à l'environnement, les pressions liées à l'activité humaine exercées sur l'environnement, la qualité des milieux sont illustrées dans « Les Pays de la Loire en quelques chiffres ».

LE PRSE CONTRIBUE AU « PROFIL ENVIRONNEMENTAL » PAYS DE LA LOIRE

Le profil environnemental constitue un outil de partage de connaissances sur l'état de l'environnement dans la région. Quels sont les principaux enjeux environnementaux de la région ? Quel est l'état des masses d'eau ? ... sont autant de questions auxquelles le profil répond.

Une rubrique transversale dédiée à l'environnement et son impact sur la santé présente les données actualisées sur les principales thématiques: l'état des milieux (eau, air, sols...), les espaces clos, les problématiques émergentes, le PRSE...
www.profil-environnemental.pays-de-la-loire.developpement-durable-gouv.fr



Pour mieux connaître les préoccupations des habitants des Pays de la Loire, une enquête de perception a été réalisée du 17 février au 10 avril 2014 par l'Observatoire Régional de la Santé, à la demande de l'ARS. Sur le modèle d'une précédente enquête réalisée en 2007, 1500 ligériens de 18 à 75 ans, représentatifs de la population régionale, ont été interrogés.

Le baromètre santé environnement avait notamment pour objectif de décrire l'évolution, depuis la précédente enquête, des perceptions, connaissances et comportements des Ligériens sur l'environnement et ses effets sur la santé.

Cette enquête montre que les Ligériens manifestent une sensibilité à l'environnement toujours prégnante qui se traduit notamment par une exigence accrue d'information sur les risques environnementaux et leur impact sur la santé. Les risques environnementaux pour la santé sont perçus comme élevés par la majorité des Ligériens (avec une confiance dans la qualité de l'eau du robinet mais de fortes appréhensions liées à des sujets tels que l'amiante, le monoxyde de carbone ou l'exposition au soleil). La crainte des maladies liées à l'environnement semble s'accroître. Les Ligériens se déclarent prêts à agir pour améliorer la qualité de leur environnement et leur santé mais les mesures financières qui en découleraient se révèlent moins populaires qu'en 2007.

Retrouvez les chiffres clés du baromètre santé environnement en annexe.



Le baromètre santé environnement 2014 et sa synthèse à retrouver sur le site internet de l'ORS : www.santepaysdelaloire.com



Chiffres
clés

73%

des Ligériens évaluent leur sensibilité aux problèmes d'environnement entre 7 et 10 sur une échelle de 1 à 10.

46%

estime courir un risque « plutôt élevé » d'être atteint d'un cancer du fait de son environnement.

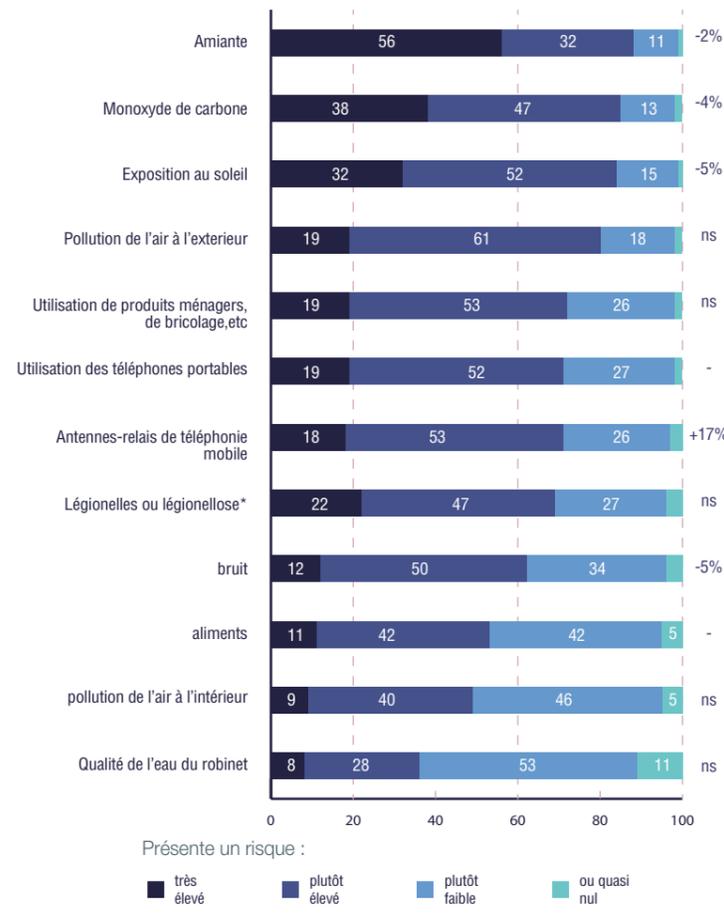
Qu'en pensent les Ligériens ?

Représentation des risques pour la santé des Français et évolution par rapport à 2007

* Parmi les personnes qui ont déjà entendu parler du facteur environnemental et de ses éventuels effets sur la santé.

Note de lecture : la dernière colonne des graphiques présente les évolutions statistiquement significatives observées entre 2007 et 2014.

ns : non significatif ;
- : pas de comparaison possible.



Le bilan du PRSE2

Dans la continuité du premier plan régional santé environnement PRSE1 (2005-2008), le PRSE2 identifiait dix priorités d'actions pour un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire.

Services de l'État, collectivités locales, associations, industriels, organisations professionnelles, représentants du monde économique et universitaires ont travaillé en synergie pour réduire les impacts sanitaires liés à l'environnement, sensibiliser ou améliorer la connaissance sur les enjeux de santé associés à la qualité de l'environnement.



Dix priorités d'actions

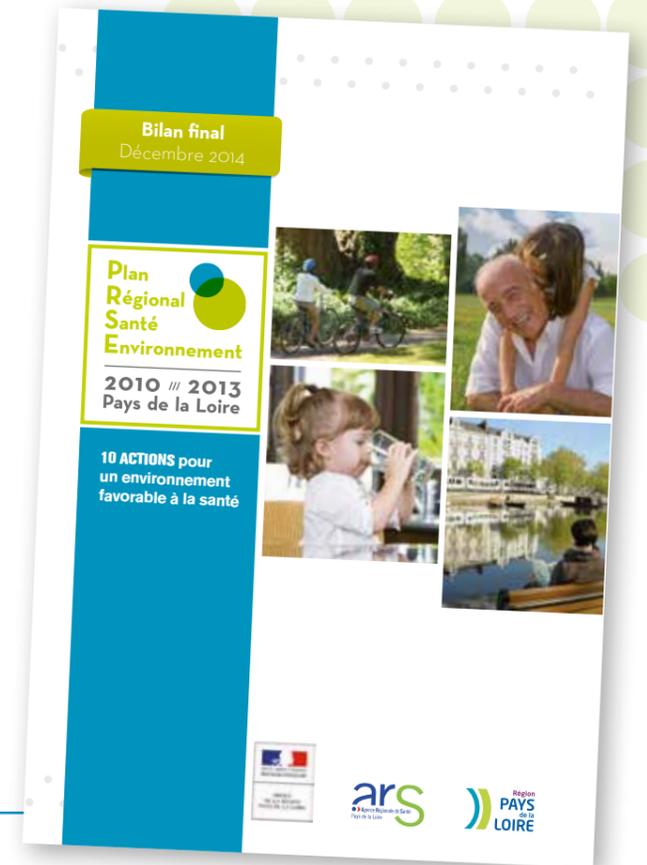


La grande majorité des actions prévues ont atteint l'objectif fixé. Le PRSE2 a ainsi permis des réalisations significatives, par exemple :

- la protection de plus de 90% des captages d'eau potable de la région vis-à-vis des pollutions accidentelles (représentant plus de 94% des volumes d'eau captée),
- à partir des données recueillies dans 4 jardins sentinelles (Nantes, Laval, Angers, Saint Nazaire), la création d'une newsletter « Alerte pollens » à destination des personnes allergiques aux pollens, afin qu'elles puissent adapter leur traitement,
- la réduction des émissions industrielles dans l'air de 68% pour les composés organiques volatiles toxiques et de 97% pour les dioxines,
- la conception d'un guide sur la qualité de l'air intérieur à destination des professionnels du bâtiment,
- la mise à disposition des enseignants d'outils pédagogiques sur les risques auditifs, dans le cadre du contrat de partenariat qui lie l'ARS au Rectorat depuis mai 2012,
- une journée d'échanges dédiée aux initiatives des collectivités sur l'environnement et son impact sur la santé.

Un état d'avancement des actions a été réalisé chaque année par l'équipe projet chargée de l'animation du plan (ARS, DREAL, DIRECCTE, Région), en lien avec les animateurs de chacune des actions, ainsi que des bilans intermédiaire (en 2012) et final (en 2014).

Les principales réalisations du PRSE2

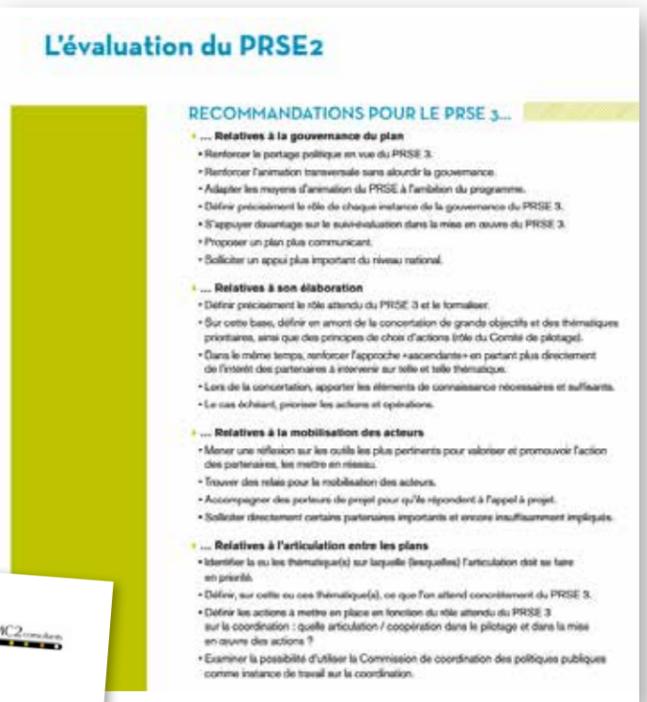


L'évaluation du PRSE2

Avant de s'engager dans une 3^{ème} génération de PRSE, les porteurs du plan (ARS, services de l'État, Région) ont souhaité évaluer le PRSE2 sur sa capacité à mobiliser, sa gouvernance, la pertinence des actions retenues, l'articulation avec les autres plans régionaux⁽¹⁾. Cette évaluation a été réalisée en 2014 par des prestataires externes en s'appuyant sur un comité de pilotage réunissant les porteurs du PRSE2, l'équipe projet du PRSE2, et des représentants de la Fédération du bâtiment (FRB), de la Mission de santé publique de la Ville de Nantes, de 2 pilotes d'actions, des usagers (UFC Que Choisir et France Nature Environnement), de l'IREPS, du CEREMA, et d'Air Pays de la Loire.

Retrouvez la synthèse du rapport en annexe.

Les conclusions de l'évaluation valorisent le pilotage partenarial, la méthode d'élaboration participative, les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre du PRSE2, à travers une bonne mobilisation des partenaires. Sont par contre notamment soulignés le caractère très complet mais insuffisamment stratégique du plan, sa contribution reconnue mais limitée vis-à-vis du développement de la culture santé environnement, ainsi que l'absence des thématiques alimentation et pesticides.



L'évaluation a également permis d'identifier des recommandations stratégiques et opérationnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE 3.

(1) Plan ÉCOPHYTO, Plan Régional Santé Travail, Schéma Régional Climat Air Énergie et Projet régional de santé

ÉLABORATION DU PRSE3 : UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE



Suite au bilan et à l'évaluation du PRSE2, le préfet de région, la directrice générale de l'ARS et le président du Conseil régional ont décidé de reconduire conjointement un plan régional santé environnement pour la période 2016-2021 (PRSE3). Ils ont souhaité poursuivre la dynamique régionale multipartenariale, dans la continuité du précédent plan.

Pour la phase d'élaboration, le comité de pilotage stratégique a réuni les directeurs de l'ARS et de la DREAL, un représentant de la préfecture de région (secrétariat général pour les affaires régionales), un représentant du Conseil régional, ainsi que les directeurs de la DIRECCTE et de la DRAAF, au titre de l'articulation avec les plans santé travail, ÉCOPHYTO et alimentation.

L'animation du PRSE3 a été confiée à une équipe composée de représentants de l'ARS, de la DREAL, de la préfecture de région (SGAR) et du Conseil régional. Des représentants de la DRAAF sont associés en tant que de besoin.

Une large concertation a permis d'associer les partenaires à la définition des grands objectifs et thématiques prioritaires, en amont de la construction du programme d'actions :

- dans les 5 départements : en conférences de territoire (devenues depuis les conseils territoriaux de santé⁽²⁾) et auprès des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst),
- auprès de la conférence régionale de santé et de l'autonomie et ses 4 commissions spécialisées (soins, médico-sociale, prévention et usagers),

- auprès de certains acteurs susceptibles de s'impliquer dans le PRSE : Agence de l'eau, Autorité de sûreté nucléaire (ASN), unions régionales des professionnels de santé (URPS), plusieurs associations actives dans le domaine de l'impact de l'environnement sur la santé,
- au sein des différentes directions/services concernés de la DREAL, l'ARS, la Région, la DIRECCTE et la DRAAF.

Cinq axes ont été identifiés, en fonction des enjeux régionaux, des intérêts et de la capacité des acteurs à s'investir sur certaines thématiques :

- 1 Alimentation et eau destinée à la consommation humaine
- 2 Bâtiments, habitat et santé
- 3 Cadre de vie, urbanisme et santé
- 4 Environnement de travail et santé : amiante, pesticides
- 5 Mise en réseau des acteurs, culture commune santé environnement

Autant que possible, ils portent une approche intégrée des milieux pour décloisonner les thématiques. Ces axes tiennent compte :

- du bilan du PRSE2 (actions mobilisatrices, actions à poursuivre),
- des recommandations issues de l'évaluation du PRSE2 (par exemple, les thèmes pesticides et alimentation manquaient au PRSE2),
- de l'état des lieux et des enjeux spécifiques régionaux (tel le radon),
- et des orientations du plan national PNSE3 à décliner localement.



Les travaux d'élaboration du PRSE3 ont été lancés lors de la journée régionale du 3 février 2015, présidée par le préfet de région, la directrice générale de l'ARS et le président du Conseil régional, autour du bilan du PRSE2 et des perspectives pour le PRSE3. 170 personnes de la « communauté santé environnement » régionale se sont mobilisées : services de l'État, associations, collectivités, personnes compétentes en santé environnement, organisations professionnelles...

La présentation des axes stratégiques pressentis pour le PRSE3 a été suivie de débats en ateliers participatifs thématiques. Les productions de cette journée sont à retrouver sur le site internet du PRSE3.

À l'issue de cette journée, un appel à contribution et à participation à l'élaboration du PRSE3 a été lancé, relayé sur les sites internet de la DREAL et de l'ARS. Neuf groupes de travail thématiques, répartis autour des 5 axes stratégiques, ont été identifiés pour poursuivre les travaux d'élaboration du PRSE3. Ils se sont réunis d'avril à fin 2015, dans l'objectif d'identifier les actions du futur PRSE3 répondant aux objectifs du périmètre du groupe.

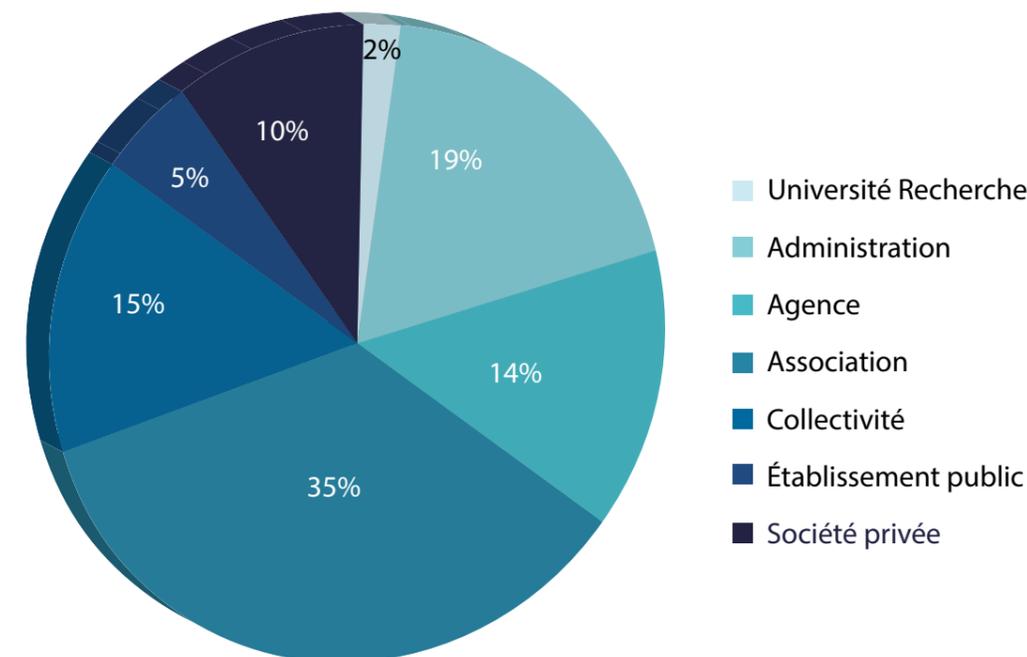
Groupes de travail (GT) :

- **GT eau** animés par la DREAL pour la ressource en eau et l'ARS pour l'eau distribuée
- **GT alimentation de qualité et de proximité** animé par la DRAAF
- **GT habitat indigne**, animé par la DREAL et l'ARS
- **GT éducation habitat santé** animé par l'ARS
- **GT habitat, bâtiments, santé** : information, formation des professionnels (du bâtiment et collectivités) et réduction des expositions animé par la DREAL, l'ARS et le CEREMA
- **GT planification urbanisme et paysages** animé par l'ARS et la DREAL
- **GT culture commune santé environnement** animé par l'équipe d'animation du PRSE3 (ARS / DREAL / Région / SGAR)
- **GT risques auditifs** animé par le Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles

Un groupe dédié à la communication a rassemblé les services communication des porteurs du plan autour de la stratégie de communication du PRSE3.

Au total, 170 personnes, issues de 71 structures, ont participé aux groupes de travail (liste des structures en annexe).

Répartition des profils des participants aux travaux d'élaboration du PRSE3



(2) LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Certaines actions étant déjà définies de façon relativement détaillée ou traitées dans des réseaux ou programmes existants, il n'a pas été jugé utile de constituer des groupes de travail spécifiques pour tous les sujets, par exemple pour le bruit des transports ou l'air extérieur. Par ailleurs, les propositions d'actions menées par le Conseil régional, transmises en juin 2015 et confirmées en juillet 2016, ont été intégrées au projet de programme d'actions du PRSE3.

Le comité de pilotage stratégique du PRSE3 a validé le programme d'actions du PRSE3 début juillet 2016. Dans un souci de lisibilité, le PRSE3 est structuré en 5 axes, 12 objectifs

principaux, dont 4 objectifs « phares ». Le comité de pilotage a décidé que **le programme d'actions serait évolutif** sur la durée du plan. Il pourra être mis à jour et intégrer d'éventuelles nouvelles actions qui seraient mises en place dans la région d'ici l'échéance du plan.

Ce programme a été pensé en cohérence avec les autres plans régionaux en lien avec l'impact de l'environnement sur la santé :



Ces plans sont présentés succinctement en annexe.

Modalités de mise en œuvre du PRSE3

Chacune des actions du PRSE3 est mise en œuvre sous la responsabilité des pilotes identifiés pour chaque action. De plus, au-delà des actions programmées, la mobilisation d'acteurs (notamment collectivités et associations) sur les priorités du PRSE3 sera encouragée par :

- l'appel à projets concerté ARS-État. Lancé dès 2016 sur les thèmes du PRSE3, il a mobilisé près de 220 000 € autour de 33 projets. Il sera reconduit chaque année sur la durée du plan, selon des modalités définies et revues annuellement,
- la création d'un dispositif de labellisation régionale PRSE d'initiatives portées par différents types d'acteurs de la région, en lien avec les thématiques prioritaires du plan.

Ces actions viendront ainsi enrichir le programme d'actions du PRSE3.

Le PRSE3 a également pour ambition la diffusion large d'une culture commune autour de l'impact de l'environnement sur la santé et la mise en réseau des acteurs. La communication, la valorisation des expériences, les échanges de pratiques seront favorisés tout au long de la vie du plan.

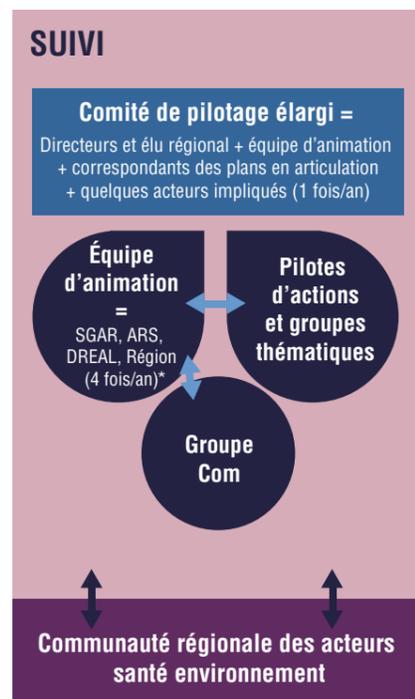
La stratégie de communication repose sur :

- un site internet dédié au PRSE3,
- l'identification de relais de diffusion auprès des partenaires du PRSE, pour toucher un large panel d'acteurs, notamment les citoyens, les collectivités et les professionnels de santé,
- des temps de communication vers les citoyens, possiblement lors des journées annuelles thématiques (journée de la qualité de l'air en septembre, mois de la gestion sonore...).

Suivi du PRSE3

Pour la phase de suivi des actions, le comité de pilotage stratégique est élargi à des acteurs impliqués dans le PRSE3 (administrations, collectivités, associations, établissements publics, représentants du monde économique et de la santé), avec la volonté de conserver une taille d'instance opérationnelle (une vingtaine de membres).

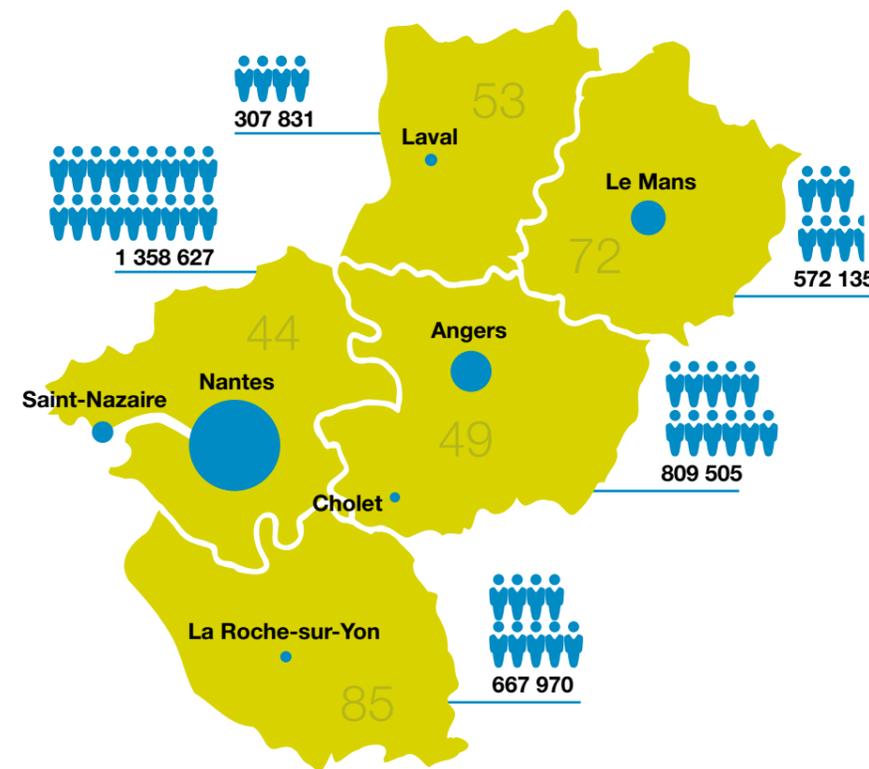
Ces acteurs pourront mettre à profit leur expertise ou leur retour d'expérience pour orienter le PRSE3, et favoriser la diffusion d'une culture commune.



*DRAAF en tant que besoin

LES PAYS DE LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES...

La santé des habitants

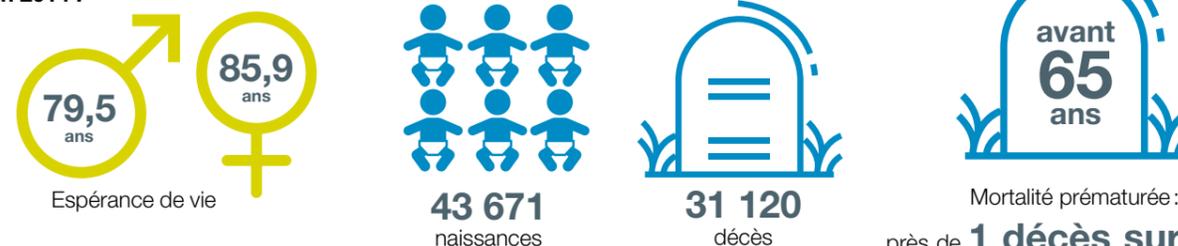


Habitants par agglomération	
Nantes	897 713
Angers	403 765
Le Mans	344 893
Saint-Nazaire	213 083
Laval	121 399
La Roche-sur-Yon	117 965
Cholet	104 917

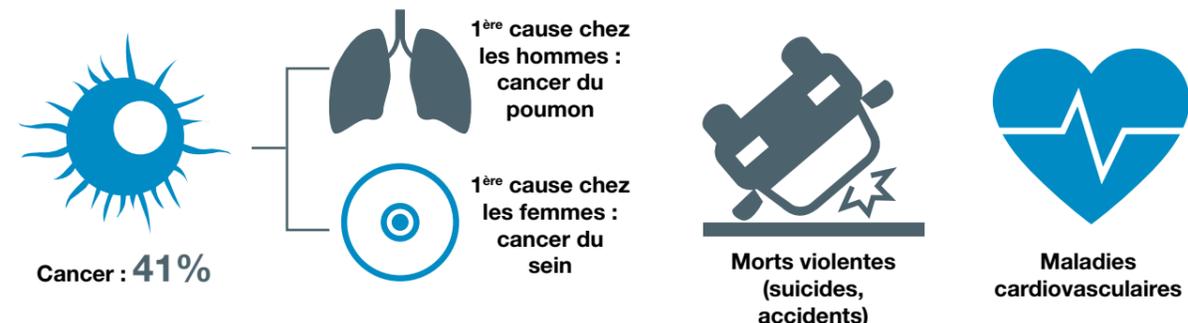
Source : Insee 2012

3 660 852 habitants en Pays de la Loire, soit **5,57 %** de la population métropolitaine

En 2014 :



Principales causes de mortalité prématurée :



Pathologies liées à l'environnement

La relation entre les expositions environnementales et leur impact sur la santé n'est pas forcément simple à établir ; en effet :

- les pathologies sont non spécifiques et multi-factorielles,
- les expositions sont multiples et souvent à faibles doses,
- les effets peuvent s'observer à long terme,
- les risques individuels sont faibles au regard d'autres facteurs de risque.



Intoxications au monoxyde de carbone



En 2013, **74 épisodes** touchant 173 personnes (1 décès).
(1 380 épisodes en France impliquant 4 364 personnes en 2013).

Asthme

9,2% des enfants



de classe de 3^{ème} et habitant dans l'ouest de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Poitou-Charentes), présent de l'asthme en 2003-2004⁽³⁾. (8,5% des enfants de classe de 3^{ème} en 2003-2004 en France).



Saturnisme infantile

5 cas recensés en 2013.⁽²⁾
(229 cas en France).

Toxi-infections alimentaires collectives



Entre **50 et 65 foyers**

déclarés par an sur la période 2011-2013, impliquant de 300 à 850 malades sur une année.

Entre 1 150 et 1 350 foyers déclarés par an en France sur la même période 2011-2013 affectant plus de 10 000 personnes

Décès évitables liés à la pollution atmosphérique⁽⁴⁾

2 530
(48 000 en France)⁽⁵⁾



Maladies professionnelles liées à l'amiante

356 cas en 2010⁽⁶⁾
(5 836 cas en France en 2006)

Pressions sur l'environnement

Agriculture



2 228 500 ha

de surface agricole utilisée (SAU) dans la région (7,8% de la SAU métropolitaine)

DONT

2 256 exploitations



(126 000 Ha) en agriculture biologique ou en conversion en 2015 (6% de la surface agricole utile régionale)
(source : agence bio)

31 067 exploitations agricoles

en 2013 (6,9% des exploitations agricoles métropolitaines)

4 009 tonnes



de substances phytosanitaires actives achetées en 2012 en Pays de la Loire⁽⁷⁾. Du fait de sa grande surface agricole et de ses cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, viticulture...), la région est **l'une des régions françaises les plus consommatrices de produits phytosanitaires⁽⁸⁾**.

Activités industrielles

3^{ème} région industrielle française

(En 2012, avant le remaniement des régions)⁽⁹⁾

4 099

installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ou enregistrement⁽¹⁰⁾ (44 500 en France en 2014) dont :

970 à rejets importants
(soumis à la directive européenne IED) (6 700 en France)

275 impliqués dans l'action de recherche de substances dangereuses dans l'eau

259 exploitant des tours aéroréfrigérantes



Transports

En 2012, le total des **émissions de gaz à effet de serre** liées aux transports (tous modes confondus), s'élève à **8 108 kilotonnes** (en équivalent CO₂/an). Les émissions liées au trafic routier représentent à elles seules 98% de ce total.⁽¹¹⁾

En matière de **nuisances sonores**, fin 2015, il restait **587 bâtiments**

« points noirs du bruit » à traiter sur les infrastructures de transport de l'État en Pays de la Loire (routes nationales, autoroutes concédées et voies ferrées).



322 se situent sur le réseau ferré (en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire Mayenne, et Sarthe)



265 sur le réseau routier (en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe).⁽¹²⁾

(2) Source : <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr>

(3) Source : la santé observée - ORS - <http://www.santepaysdelaloire.com>

(4) En référence à un scénario sans pollution atmosphérique où la qualité de l'air en France continentale serait identique à celle de ses communes les moins polluées

(5) Source : <http://invs.santepubliquefrance.fr>

(6) Source : Directe : <http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/sites/pays-de-la-loire>

(7) Source : Note de suivi régionale - Données de l'observatoire régional des achats de produits phytosanitaires Pays de la Loire 2008-2012 - Draaf Pays de la Loire - oct 2014

(8) Source : Agreste, MAAPRAT, INRA 2010, carte « répartition des petites régions agricoles selon l'origine et le niveau de la pression phytosanitaires » (dépenses en phytos en euros par hectare), <http://agriculture.gouv.fr/>

(9) Pour la valeur ajoutée et les effectifs. Source : Profil environnemental des Pays de la Loire : <http://www.profil-environnemental.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

(10) Source : DREAL, Etat de l'environnement industriel 2016, <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

(11) Source : Inventaire Énergétique et des Émissions Polluantes (IEEP) 2012 et les évolutions de 2008 à 2012 du secteur des transports en Pays de la Loire, consultable sur le site internet de la DREAL : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

(12) Source : DREAL - pour en savoir plus : <http://www.pays-de-la-loire.developpementdurable.gouv.fr>

Qualité des milieux

Qualité des masses d'eau dans la région



En 2013, **9 masses d'eau sur 10** n'atteignent pas le « bon état écologique » et un tiers de celles-ci sont dans un état médiocre ou mauvais⁽¹³⁾.

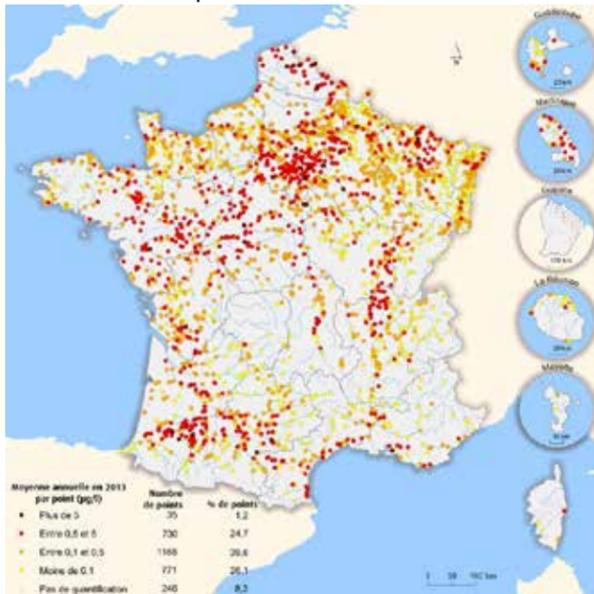
Les eaux superficielles sont globalement contaminées par les pesticides en Pays de la Loire⁽¹⁴⁾.

L'eau destinée à la consommation humaine

La ressource en eau



Concentration totale en pesticides dans les cours d'eau en 2013



Sources : agences et offices de l'eau, 2015. Traitements : SOeS, 2015

450

captages

45

captages jugés prioritaires vis-à-vis des pollutions diffuses (530 captages prioritaires au niveau national)

92%

de captages protégés par des périmètres de protection contre les pollutions accidentelles fin 2014 (84 à 100% selon les départements)⁽¹⁵⁾ (74% au niveau national)

L'eau distribuée



Près de **100%**

de l'eau distribuée **conforme du point de vue bactériologique** en 2015 et des teneurs en nitrates

96%

de la population desservie par une eau **conforme à la limite de qualité pour les pesticides** en 2015 (85% en 2014)

(13) Source DREAL: <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

(14) cf chapitre 2 axe 1 du PRSE3 et cartes du CGDD-SOeS: <http://www.statistiques.developpementdurable.gouv.fr/indicateurs-indices> et <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/essentiel>

(15) Source : Agence régionale de santé (ARS)

Air

En 2015, **les indices de qualité de l'air ont été très bons à bons**

74 à 82% de l'année selon les agglomérations⁽¹⁷⁾

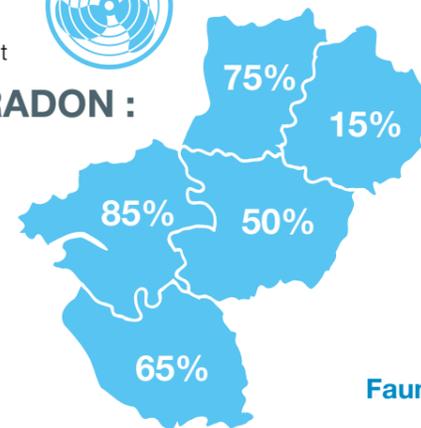
19 jours concernés par un épisode de pollution :

- (O3) Ozone
- (SO2) Dioxyde de soufre
- PM10 Particules fines



Air intérieur

Communes présentant un risque moyen à élevé vis-à-vis du **RADON** :



Habitat indigne



54 000

logements potentiellement indignes dans le parc privé en 2013⁽¹⁹⁾

Sols

217

sites pollués (ou potentiellement pollués) recensés sur la base BASOL⁽²⁰⁾ en 2016, soit 3,41% des sites recensés à l'échelle nationale.

Faune, flore



Le moustique tigre Aedes albopictus est implanté dans une commune, en Vendée en 2015,⁽²¹⁾ (et dans 30 départements de France métropolitaine).

En 2015, les Pays de la Loire comptent une quinzaine de sites où prolifère **l'ambrosie**, parmi lesquels 5 sites actifs. Il s'agit des zones de Trignac, Clisson (44), Brain sur l'Authion (49), Parcé sur Sarthe (72) et Benet (85).⁽²²⁾



(16) Procédure de déclaration d'utilité publique terminée ou en cours de révision

(17) Source : Rapport annuel 2015 de la qualité de l'air en Pays de la Loire - Air Pays de la Loire -

(18) Source : IRSN

(19) Source : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

(20) Source : Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif - basol. <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/>

(21) Source : ARS

(22) Source : Fredon



CHAPITRE 2 :

5 AXES STRATÉGIQUES POUR LE PRSE3

Les quatre premiers axes suivent une logique de progression des échelles environnementales qui influencent la santé des populations.

Axe 1 : Alimentation et eau destinée à la consommation humaine.
On s'intéresse tout d'abord à la consommation directe par les populations, à travers l'eau de boisson et l'alimentation.

Axe 2 : Bâtiments, habitat et santé.
Les lieux de vie clos, au sein desquels les populations passent la majorité de leur temps, constituent la 2^{ème} échelle de l'environnement des populations auquel le PRSE3 s'intéresse.

Axe 3 : Cadre de vie, urbanisme et santé.
Les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme déterminent des choix qui impactent le quotidien des habitants, leurs comportements, la qualité de leur environnement direct. C'est donc à l'échelle macroscopique du cadre de vie que se positionne cet axe stratégique du PRSE3.

Axe 4 : Environnement de travail et santé.
La prise en charge globale des populations nécessite de considérer aussi les expositions professionnelles dans la continuité des expositions extraprofessionnelles.

Le **5^{ème} axe**, transversal, porte l'ambition d'encourager la mise en réseau des acteurs et la diffusion d'une culture commune pour un environnement favorable à la santé. La qualité de l'environnement et son impact sur la santé nécessitent en effet l'implication et la mobilisation d'acteurs d'origines diverses et intervenant dans des domaines variés.

Dans le cadre de ces 5 axes stratégiques, 12 objectifs ont été identifiés, parmi lesquels le comité de pilotage stratégique a retenu 4 objectifs phares en raison des enjeux régionaux qu'ils recouvrent :

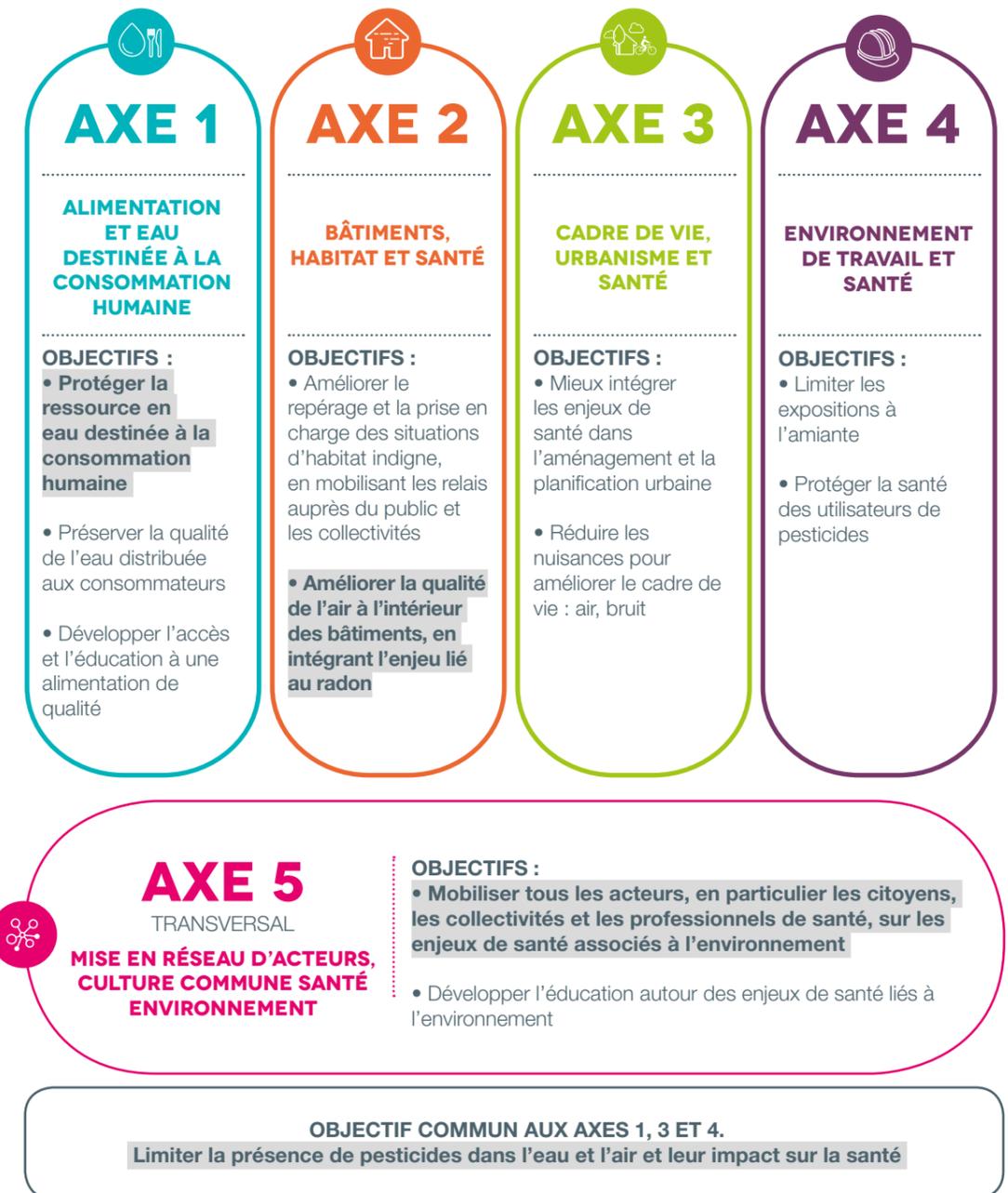
- mobiliser tous les acteurs, en particulier les citoyens, les collectivités et les professionnels de santé, sur les enjeux de santé associés à l'environnement,
- protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine,
- améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, en particulier vis-à-vis du radon,
- un objectif transversal : limiter la présence de pesticides dans l'eau et l'air et l'impact sur la santé.

Un objectif transversal aux différents axes du PRSE3 : limiter la présence de pesticides dans l'eau et l'air, et leur impact sur la santé.

Dans le PRSE3, la question des pesticides est traitée en étroite articulation avec le plan Ecophyto. Le PRSE3 veut à la fois :

- réduire les pesticides dans l'eau des captages prioritaires de la région (**axe 1**),
- surveiller les pesticides dans les ressources en eau, notamment celles destinées à la consommation humaine (**axe 1**),
- améliorer les connaissances des pesticides dans l'air, en participant à l'élaboration de la stratégie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant du PNSE3 (**axe 3**),
- protéger les personnes vulnérables (en particulier les enfants) vis-à-vis des épandages de produits phytopharmaceutiques (**axe 3**),
- protéger la santé des utilisateurs de pesticides (**axe 4**).

Le PRSE3 souhaite également diffuser les connaissances, les outils et retours d'expérience développés dans le cadre du plan Ecophyto et de la politique de la Région dans les bassins versants, et démultiplier les actions de sensibilisation auprès des particuliers, collectivités, entreprises non agricoles sur les alternatives aux pesticides en zones de captages prioritaires.



Objectif phare



AXE 1 :



ALIMENTATION ET EAU
DESTINÉE À LA CONSOMMATION
HUMAINE

En Pays de la Loire, **la quasi-totalité des volumes d'eau distribués au robinet ont une qualité conforme aux normes sanitaires.**

Pour être consommable, l'eau prélevée nécessite des traitements visant à éliminer les polluants et micro-organismes pathogènes, et à maintenir une bonne qualité jusqu'au robinet du consommateur. Ces traitements représentent des coûts importants pour les collectivités et donc pour les consommateurs.

Dans la région, la qualité de la ressource en eau (eau brute) est dégradée. L'efficacité des traitements peut s'avérer insuffisante, comme l'ont montré en 2012-2013 les dépassements ponctuels de la limite de qualité pesticides dus à la présence d'un produit anti-limaces, le métaldéhyde. **Il est donc essentiel de protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine et réduire les pollutions.**

En outre, les procédés de traitement des eaux peuvent parfois engendrer la formation de sous-produits qui peuvent altérer la qualité gustative de l'eau et avoir des effets sur la santé à long terme. **L'ambition du PRSE3 est donc aussi d'anticiper les risques émergents dans l'eau distribuée au robinet et d'encourager le management de la sécurité chez les producteurs et distributeurs d'eau.**

Par ailleurs, cet axe du PRSE3 vise à développer l'accès et l'éducation à une alimentation de qualité, à travers notamment l'éveil au goût, l'éducation à la santé, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion des circuits courts.

LA RESSOURCE EN EAU

LES ENJEUX RÉGIONAUX

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU, C'EST AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ.

La directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du 23 octobre 2000 (DCE) et sa mise en œuvre au travers du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) Loire Bretagne, donne un objectif de « bon état » des eaux à atteindre en 2015 puis en 2021. Les 20 SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), en Pays de la Loire, déclinent les objectifs de cette directive. L'état écologique 2013⁽¹⁾ des masses d'eau est globalement très moyen sur la région Pays de la Loire, **avec près de 9 masses d'eau sur 10 n'atteignant pas le « bon état »**. Un tiers de celles-ci sont par ailleurs dans un état médiocre ou mauvais⁽²⁾.

Cette situation a pour conséquence que les dernières unités de production d'eau potable construites comportent des étages de traitement de plus en plus complexes. Le SDAGE adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne en novembre 2015 fixe l'objectif de 61% des eaux en bon état d'ici 2021⁽³⁾. Les objectifs environnementaux et sanitaires se rejoignent : un objectif de la Directive Cadre sur l'Eau est en effet de réduire au maximum les traitements de potabilisation en retrouvant une eau brute de qualité suffisante.

Face à la mauvaise qualité des ressources en eau, sachant que près de 60% de l'eau destinée à la consommation est d'origine superficielle, la protection de la ressource en eau est un enjeu régional.

☀ D'après le baromètre santé environnement 2014, les habitants manifestent également une inquiétude vis-à-vis des polluants majoritairement d'origine agricole de l'eau du robinet. Les pesticides et les nitrates sont les polluants de l'eau les plus fréquemment cités par les Ligériens comme susceptibles de présenter un inconvénient pour leur santé.



CAS PRATIQUE

La qualité de l'eau : Tous concernés ! Adoptons les bons réflexes... le cas d'un anti-limaces, le métaldéhyde.

En 2012 et 2013, l'usage d'anti-limaces à base de métaldéhyde conjugué à une situation météorologique favorable au transfert de cette molécule dans les cours d'eau s'est traduit par des concentrations anormalement élevées dans la plupart des cours d'eau de la région, y compris la Loire.

Les usines de production d'eau potable qui utilisent ces ressources en eau vulnérable sont dotées d'équipements destinés à retenir les molécules de type phytosanitaire.

Toutefois ce produit a la particularité d'être très soluble dans l'eau et de n'être retenu que très partiellement au niveau des usines de traitement d'eau potable. C'est ce qui explique que des dépassements de la valeur limite réglementaire fixée à 0,1µg/l ont été observés en 2012 et 2013 pendant des durées allant de quelques jours à près de 2 mois.

Ces dépassements ont touché l'eau d'alimentation de 1,3 millions de personnes en 2012 et de plus de 900 000 en 2013 dans la région. Ces dépassements de la limite réglementaire n'ont pas nécessité de restriction de la consommation dans la mesure où les concentrations observées sont restées très largement inférieures au seuil de toxicité défini par les instances sanitaires pour cette molécule (600 fois la limite réglementaire de 0,1 µg/l). **Néanmoins, cet anti-limaces est un contaminant de l'eau que l'on ne devrait pas retrouver dans la ressource. Des actions d'information ont été menées en direction de la profession agricole⁽⁴⁾ et des jardiniers amateurs⁽⁵⁾ afin de limiter et optimiser l'utilisation de ce produit.**



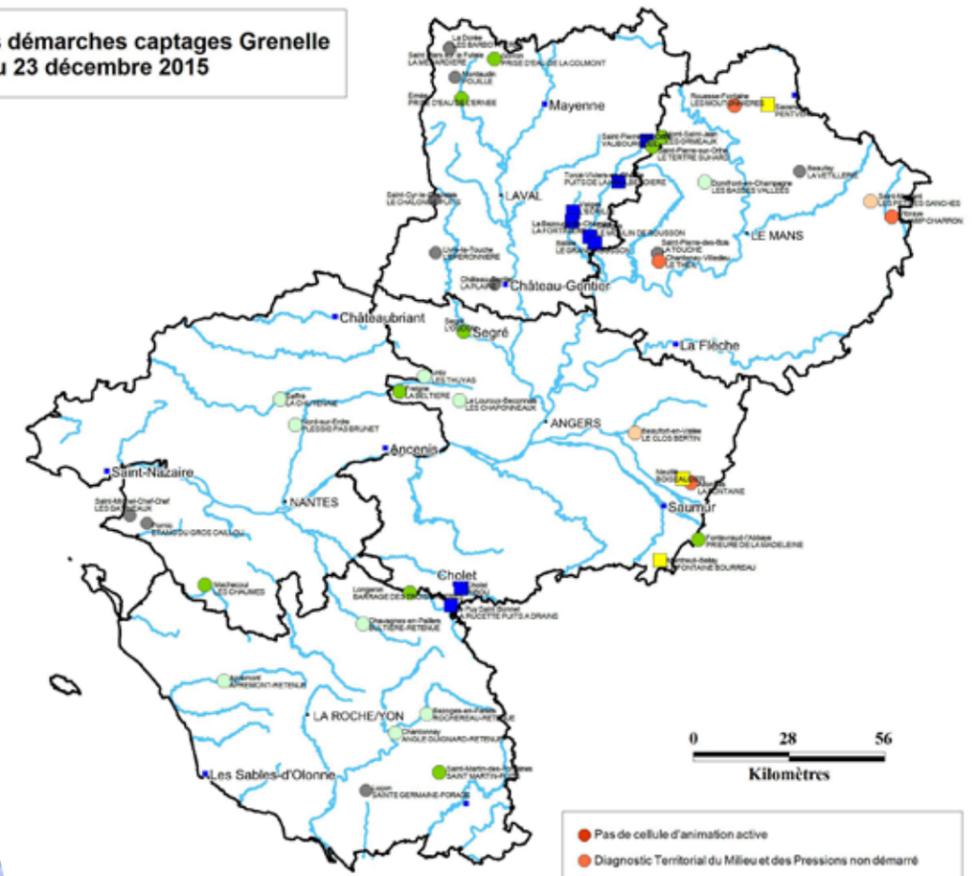
Les efforts sont dorénavant à axer sur la protection des bassins d'alimentation des captages d'eau vis-à-vis des pollutions diffuses (pesticides, nitrates, phosphore).

En effet, la présence de contaminants issus de pollutions diffuses dans certaines retenues, cours d'eau ou eaux souterraines, rend nécessaire les actions de réduction de ces pollutions et de leurs impacts. En particulier, en 2013, une étude menée par la DREAL⁽⁶⁾ montre que **60 bassins versants de la région**, du fait de la combinaison de l'usage de pesticides mais aussi de la vulnérabilité des sols, **doivent faire l'objet d'actions prioritaires.**

45 captages d'eau destinés à la consommation humaine sont aujourd'hui identifiés dans la région comme « prioritaires » car ils présentent des risques vis-à-vis de pollutions diffuses⁽⁷⁾. Des actions de reconquête de la qualité de l'eau, à l'échelle des bassins versants qui les alimentent, ont été menées dans le cadre du PRSE2, conduisant à 23 programmes d'actions validés fin 2015 (cf carte). La protection des aires d'alimentation des captages d'eau prioritaires sera poursuivie dans le PRSE3. Les actions de sensibilisation et le partage d'expériences seront favorisés.

De plus, une nouvelle préoccupation a été confirmée début 2016 avec la présence dans l'eau de nombreuses ressources de molécules issues de la dégradation de molécules de pesticides. Leur présence, notamment dans les nappes d'eau souterraines, longtemps après leur période d'utilisation, renforce la nécessité de protection des ressources en eau.

Etat d'avancement des démarches captages Grenelle Situation au 23 décembre 2015



Source DREAL Pays de la Loire, fond cartographique (IDCarto®) ©gr2007 © MEDDE-DREAL Pays de la Loire (15 janvier 2016)

- Pas de cellule d'animation active
- Diagnostic Territorial du Milieu et des Pressions non démarré
- Diagnostic Territorial du Milieu et des Pressions en cours ou fini
- Arrêté de délimitation de TAAC* en cours
- Arrêté de délimitation de TAAC pris
- Plan d'action en cours d'élaboration**
- Plan d'action validé
- Arrêté programme d'action pris
- Arrêté Mesures Agro-Environnementales pris
- Programme d'action en cours d'évaluation
- Nouveaux captages prioritaires 2015

* Aires d'Alimentation de Captage
** En Vendée, les plans d'action en cours d'élaboration sont les deuxièmes (après évaluation des contrats territoriaux précédents)

(1) L'état 2013 résulte des données 2011-2013
(2) Source DREAL : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
(3) www.eau-loire-bretagne.fr/sdage
(4) Document d'information consultable sur www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
(5) Document d'information consultable sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

(6) www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
(7) Liste des captages prioritaires publiée dans le SDAGE 2016-2021 : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>



LE PRSE3 EN ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES RÉGIONALES DE PRÉSERVATION DE L'EAU

Le Plan Ecophyto 2

Publié en octobre 2015, ce plan réaffirme l'**objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytopharmaceutiques** en France sur 10 ans (cf annexe). Le plan Ecophyto 2 est piloté dans la région par l'État et le Conseil régional. La feuille de route régionale du plan Ecophyto2 sera élaborée et adoptée en 2017.

Les Contrats régionaux de bassin versant

La Région des Pays de la Loire s'est engagée dans le soutien d'une gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. C'est à ce niveau que peuvent être appréhendées les interrelations entre usages et milieux. Ainsi, la Région a développé le Contrat régional de bassin versant (CRBV) qui est, avec les contrats territoriaux de l'Agence de l'Eau, l'outil financier de mise en œuvre des Schémas d'Aménagements et Gestion des Eaux (SAGE) approuvés et qui vise à mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau.



Zoom sur...

Exemples d'actions du plan Ecophyto2 relayées dans le PRSE3 :

- Diffusion sur les captages prioritaires des outils Ecophyto pour les alternatives aux pesticides agricoles ou non agricoles,
- Diffusion des connaissances issues d'études nationales notamment, relatives à la santé liée aux expositions consécutives à l'utilisation de pesticides,
- Expérimentation d'une action de réduction et de sensibilisation aux impacts sanitaires de l'usage des pesticides dans le cadre d'un contrat local de santé en Maine et Loire
- Valorisation dans les SAGE des résultats de l'observatoire des achats de produits phytosanitaires (OAPP)
- Relais de la communication Ecophyto nationale et locale.

Exemples d'actions des contrats régionaux de bassin versant relayées dans le PRSE3 :

- Lutte contre l'utilisation des phytosanitaires non agricoles auprès des collectivités : sensibilisation et formation des agents communaux et élus, réalisation de plans de désherbage communaux et signature de chartes d'objectifs en lien avec Ecophyto, aide à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif),
- Lutte contre l'utilisation des phytosanitaires non agricoles auprès des particuliers : sensibilisation, charte de jardinerie pour moins de vente de produits en lien avec Ecophyto,
- Lutte contre l'utilisation des phytosanitaires agricoles et des pollutions agricoles : sensibilisation et formation des exploitants agricoles, formation des prescripteurs agricoles, développement de machines expérimentales pour moins et mieux traiter les cultures; diagnostics de territoires en lien avec l'amélioration de la qualité des eaux brutes avant transformation en eau potable, étude sur les captages subissant des pollutions,
- Identification, protection et restauration d'un maillage de haies bocagères, identification, protection et restauration de mares ou de zones humides, sensibilisation des scolaires.

* en complément des formations Certiphyto obligatoires



➔ OBJECTIF PHARE : Protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine



◆ Réduire les pollutions diffuses sur les captages prioritaires, en particulier celles liées aux pesticides

Les pilotes : DDT(M) de Loire-Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée, DREAL, Agence de l'Eau, DRAAF, Région.

Les acteurs : acteurs locaux (maîtres d'ouvrages, collectivités, syndicats d'eau SIAEP...), SAGE, chambres d'agriculture, FRCIVAM, FREDON, ARS

Illustrations des actions :

- Protection de la ressource en eau des 45 captages les plus fragiles de la région vis-à-vis des pollutions diffuses : pesticides, nitrates, phosphore (captages prioritaires).
- Communication sur le contexte réglementaire et les actions menées pour préserver la ressource en eau, partage d'expériences.
- Contribution au maintien, en lien avec Ecophyto2, du réseau régional complémentaire de mesures des pesticides dans les cours d'eau; diffusion des résultats et informations issues de ce réseau.
- Diffusion des connaissances, des outils et des retours d'expériences développés dans le cadre des politiques régionales visant à lutter contre l'utilisation des phytosanitaires, le plan Ecophyto et la politique de la Région dans les bassins versants (CRBV), et relais dans le PRSE3 d'actions menées dans ce cadre (voir ci-contre).

CAS PRATIQUE

L'action locale de tous est nécessaire pour protéger les aires d'alimentation des captages prioritaires.

L'agglomération du Choletais mène par exemple, pour le captage prioritaire de Ribou, un plan d'actions agricoles et non agricoles, avec **l'ambition de mobiliser tous les acteurs locaux**. En particulier, des actions de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises ont été soutenues dans le cadre de l'appel à projets PRSE 2016.

De plus, une action régionale portée par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, visant à sensibiliser et former des agriculteurs et acteurs des captages d'eau prioritaires à des techniques vectrices d'amélioration de la qualité de l'eau (agriculture durable) a été soutenue par l'appel à projets PRSE 2016.

Dans le cadre de l'appel à projets PRSE 2016, plusieurs projets portés par des associations (Hirondelle, SNE, CPIE Logne et GrandLieu) ont été soutenus pour sensibiliser le grand public aux alternatives aux pesticides en zones de captages prioritaires ou pour sensibiliser à la réduction des pollutions sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

Une ambition : mobiliser les acteurs locaux

◆ Sensibiliser les particuliers, les collectivités et les entreprises non agricoles pour protéger la ressource en eau destinée à la consommation humaine

Les pilotes : DREAL, en lien DRAAF et l'animateur Ecophyto « Jardins, espaces végétalisés, Infrastructures » (JEVI)

Les acteurs : associations, collectivités,...

Illustration des actions :

Incitation à la sensibilisation et l'éducation via l'appel à projets PRSE :

- d'une part, auprès des particuliers, collectivités, entreprises non agricoles, pour les alternatives aux pesticides en zones de captages prioritaires, en lien avec la DRAAF et l'animateur Ecophyto « Jardins, Espaces végétalisés, Infrastructures » (JEVI)
- d'autre part pour la réduction des rejets de produits potentiellement polluants (biocides, peintures, médicaments...) par les particuliers dans les eaux usées et pluviales.

◆ Mieux connaître et réduire les émissions industrielles de substances dangereuses dans l'eau

Les pilotes : DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les acteurs : Industriels, DREAL, DDPP/DDCSPP, agence de l'eau Loire-Bretagne, en lien avec les CCI et organisations professionnelles.

Illustration des actions :

- Amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses dans l'eau de 275 sites industriels (diagnostic et surveillance) et réduction des rejets les plus importants (substances à caractère toxique, persistant et bioaccumulable).

CAS PRATIQUE

Poursuite dans le PRSE3 de l'action de recherche des substances dangereuses dans l'eau engagée depuis 2009 dans le cadre du PRSE2

Sur les **264 bilans** fournis par les industriels concernés et examinés à mi 2016, il en ressort les éléments forts suivants :

- Dans les 5 départements, **un établissement sur deux a été retenu pour la poursuite de la surveillance** dite pérenne d'au moins une substance dangereuse durant deux ans et demi.
- La **moitié des substances dangereuses recherchées ne dépassaient pas les seuils de détection**, et parmi les 46 recherchées et quantifiées, 28 substances sont concernées par la mise en place d'une surveillance pérenne. À noter qu'une variété plus importante de substances a été identifiée dans le département de Loire-Atlantique.
- À ce stade, **10 établissements**, soit environ 5% des industriels ayant fait l'objet d'investigations, **ont été invités à engager un programme d'actions de réduction sur une ou plusieurs substances** selon le cadrage national. Huit substances sont concernées par ces programmes de réduction : les nonylphénols, les chloroalcanes, le dichlorométhane, le chloroforme, le cadmium, le cuivre, le nickel et le zinc.



Zoom sur...

Le réseau régional de suivi des pesticides dans les cours d'eau a pour objectif d'évaluer l'état patrimonial de la ressource en eau.

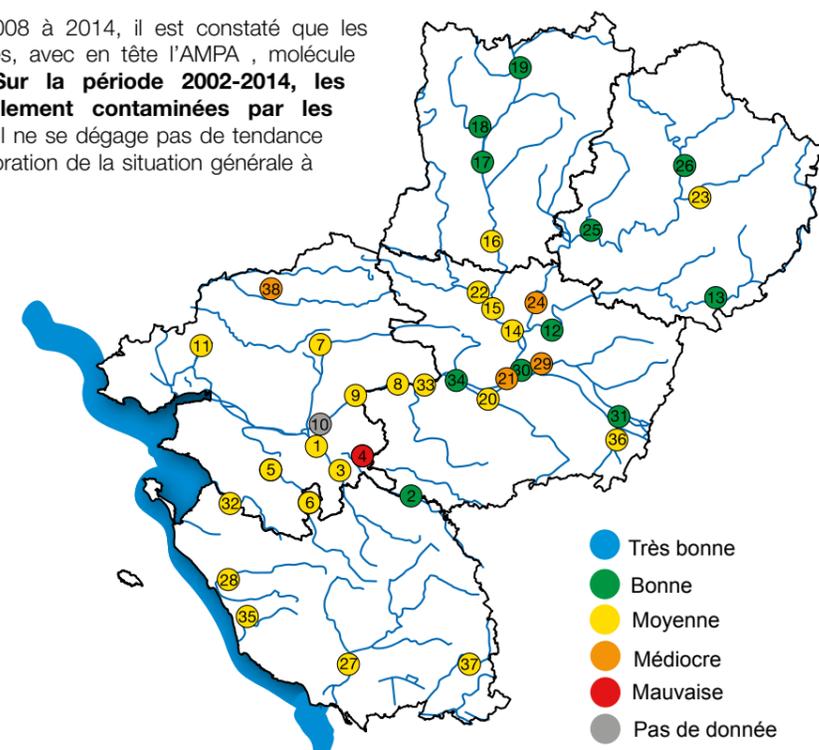
Depuis 2012, il compte 38 stations ou tronçons de cours d'eau répartis sur 27 cours d'eau principaux de la région. Il s'appuie sur différents réseaux de surveillance opérationnels existants (Agence de l'eau Loire Bretagne, contrôle sanitaire de l'ARS, et certains réseaux des conseils départementaux et des structures porteuses des SAGE), et sur un réseau complémentaire CREPEPP (Cellule Régionale d'Étude de la pollution de l'Eau par les Produits Phytosanitaires).

La CREPEPP, présidée par le Préfet de région et co-animée par la DRAAF et la DREAL, publie chaque année une fiche de synthèse permettant de caractériser le niveau de contamination des eaux superficielles par les pesticides en Pays de la Loire⁽¹⁾.

Suite aux mesures réalisées de 2008 à 2014, il est constaté que les herbicides sont les plus représentés, avec en tête l'AMPA, molécule de dégradation du glyphosate. **Sur la période 2002-2014, les eaux superficielles sont globalement contaminées par les pesticides en Pays de la Loire** ; il ne se dégage pas de tendance de fond à l'aggravation ou à l'amélioration de la situation générale à l'échelle régionale.

Impact des pesticides sur la qualité des cours d'eau en 2014⁽¹⁾ :

Classe de qualité des cours d'eau
seq-Eau version V2



Zoom sur...

La loi de transition énergétique adoptée le 22 juillet 2015, prévoit à compter du 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique, peuvent être utilisés. En savoir plus sur le site du ministère chargé de l'Environnement.

ZÉRO PESTICIDE
C'EST EN LA FAISANT MOINS QUE ON EN FAIT PLUS



(1) La méthode SeqEau traduit l'aptitude de l'eau à la biologie et aux usages eau potable, loisirs et sports nautiques. Source CREPEPP « qualité des eaux superficielles en Pays de la Loire – contamination par les pesticides » - fiche 2014 <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/pesticides-r1511.html>

L'EAU DISTRIBUÉE AUX CONSOMMATEURS : LES ENJEUX RÉGIONAUX

L'eau distribuée et destinée à la consommation humaine doit respecter des exigences de qualité réglementaires, de façon à pouvoir être bue sans effet néfaste pour la santé. En région, l'eau distribuée est globalement de bonne qualité.

La qualité de l'eau distribuée en Pays de la Loire

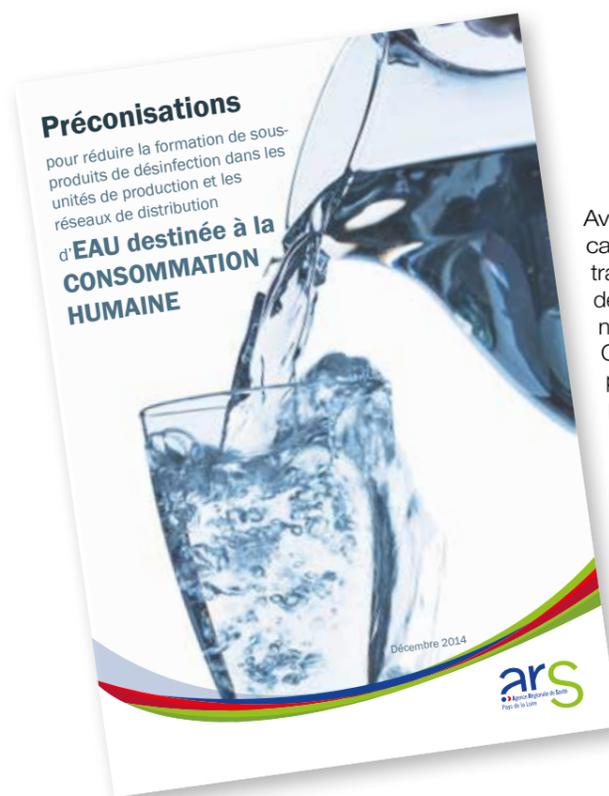
En 2015, près de 100% de l'eau distribuée est conforme: du point de vue bactériologique (99,8% des analyses pour 98,7% de la population), des teneurs en nitrates (99,9% de la population alimentée par une eau dont la concentration moyenne est inférieure à 50 mg/l). **96% de la population est alimentée par une eau conforme vis-à-vis du paramètre « pesticides ».**

Cependant les résultats concernant les teneurs en pesticides ont été moins favorables ces dernières années, avec seulement 55 à 63% de la population desservie par une eau conforme à la limite de qualité en 2012 et 2013 puis une amélioration progressive des résultats en 2014 et 2015 avec respectivement 86% et 96% de la population alimentée par une eau conforme. Les dépassements de la limite de qualité pesticides sont notamment dus à la présence d'un produit anti-limaces, le métaldéhyde (cf encadré p26).

De plus, la recherche début 2016 de molécules issues de la dégradation de certaines molécules de pesticides (les métabolites) a mis en évidence leurs présences dans de nombreuses ressources en eau ainsi que dans certaines unités de distribution.



À retrouver sur le site de l'ARS.



Avant mise en distribution, en fonction des caractéristiques de la ressource en eau, des traitements de l'eau sont nécessaires, dont l'étape de désinfection, qui vise à prémunir la population de non conformités des paramètres bactériologiques. Cependant, les procédés de traitement des eaux peuvent engendrer parfois la formation de sous-produits qui peuvent altérer la qualité gustative de l'eau et avoir des effets indirects sur la santé à long terme. Une étude menée dans le cadre du PRSE2 a permis d'élaborer des recommandations pour diminuer la formation des sous-produits de désinfection à l'intention des constructeurs d'usines d'eau et des exploitants des unités de traitement d'eau potable et des réseaux de distribution associés.

À retrouver sur le site de l'ARS.

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Suite à une instruction nationale, une action particulière a été conduite pour identifier les risques d'**exposition au chlorure de vinyle monomère dans l'eau potable**. Depuis 2012, il a été mis en évidence une possible migration dans l'eau, d'un composé issu de la dégradation de certaines canalisations anciennes en PVC (polychlorure de vinyle) posées dans les années 1980. La molécule identifiée est le CVM (chlorure de vinyle monomère). Cette présence n'est mise en évidence que dans certains réseaux et au niveau des extrémités de ces réseaux ; c'est-à-dire lorsque l'eau séjourne trop longtemps dans ces réseaux avant utilisation. Suite à un important plan d'action mené à l'initiative de l'ARS depuis 2013 avec la réalisation de près de 10 000 prélèvements, **ce problème n'affecterait que 1 à 2% de la population de la région**. Toutefois les travaux exigés pour y remédier, à savoir la pose de purges ou le remplacement des canalisations, peut représenter des investissements très importants pour les collectivités concernées.



Baromètre santé environnement, 2014

Les Ligériens sont majoritairement confiants dans la qualité de l'eau distribuée dans leur commune de résidence 64% estiment que l'eau du robinet présente un risque « plutôt faible » ou « quasi nul » pour la santé. **Ils sont 80% à boire l'eau du robinet** (exclusivement pour 38% des habitants, 28% en 2007 lors de l'enquête précédente). Néanmoins, les Ligériens (et notamment les jeunes) continuent à penser, à tort, que l'eau distribuée peut présenter des risques pour la santé des nourrissons et des femmes enceintes. Enfin 64% s'estiment bien informés (contre 74% en 2007). Ces quelques indicateurs confirment l'importance de compléter les actions qui existent afin de valoriser la consommation de l'eau du robinet et pour y parvenir, d'améliorer la communication la concernant.

80% des ligériens boivent de l'eau du robinet



Si l'eau destinée à la consommation humaine est largement contrôlée par les autorités sanitaires, au regard d'exigences réglementaires, sa sécurité sanitaire est en premier lieu le résultat de l'implication au quotidien des acteurs en charge de l'exploitation des équipements : collectivités, prestataires privés, établissements pour les réseaux intérieurs.

L'enjeu des actions du PRSE3 sur l'eau distribuée est de permettre de développer une démarche qualité impliquant les collectivités maîtres d'ouvrage des structures d'alimentation en eau et leurs exploitants, à tous les niveaux d'intervention, pour sécuriser à chacune de ses étapes la production et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Le plan d'action retenu étant destiné à fournir aux usagers des réseaux une eau de qualité, il s'agira également d'**intégrer un volet communication parmi les actions envisagées.**



OBJECTIF :

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE AUX CONSOMMATEURS

◆ Développer une gestion préventive des systèmes de production et de distribution d'eau potable

Le pilote : ARS

Les acteurs : Départements, responsables de la production et distribution d'eau, exploitants des systèmes de production distribution en eau, Agence de l'eau, bureaux d'étude



Illustrations des actions :

- Expérimentation et mise en oeuvre d'approches de type démarche qualité avec des collectivités volontaires, par la mise en oeuvre de plans de gestion de la sécurité sanitaire dans le domaine de l'eau (PGSSE) : information des collectivités, implication des collectivités et de leurs exploitants avec le concours le cas échéant de bureaux d'études, conception d'outils, prise en compte dans les contrats de délégation de service public, adaptation possible du contrôle sanitaire.

◆ Réduire les contaminations liées aux réseaux d'eau

Les pilotes : ARS, ADEME

Les acteurs : collectivités, distributeurs d'eau, laboratoires, Agence de l'eau, ingénieur mutualisé intervenant en Ehpad (49/53/85)



Illustrations des actions :

- Réduction des contaminations par le chlorure de vinyle monomère (CVM) présent dans certaines canalisations du réseau d'eau potable.
- Diffusion des bonnes pratiques d'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire afin de prévenir le risque de contamination par la légionelle.

◆ Communiquer sur la qualité de l'eau distribuée

Les pilotes et acteurs : ARS, UFC-Que Choisir

Illustrations des actions :

- Édition d'un bilan annuel régional de la qualité de l'eau distribuée.
- Communication sur la qualité de l'eau distribuée dans les commissions consultatives de service public.

L'ALIMENTATION :

LES ENJEUX RÉGIONAUX

Les actions retenues pour le PRSE3, soutenues notamment par la DRAAF, sont des actions d'éducation à l'alimentation et à la réduction du gaspillage alimentaire à destination de jeunes publics avec l'enjeu de redonner goût à une alimentation diversifiée et équilibrée, qui s'inscrivent dès le plus jeune âge dans le parcours santé de l'individu.

L'approche et la dimension culturelle de l'alimentation seront également encouragées dans ce programme d'actions ; pour rappel, le repas gastronomique des Français a été inscrit en 2010 au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. L'éducation alimentaire doit prendre en compte les contraintes économiques et donner envie de s'approprier ou de se réapproprier l'alimentation. Il s'agira de créer du lien social en restaurant une complicité entre l'aliment, celui qui le produit, et celui qui le cuisine et qui le mange. **Une meilleure information du consommateur fera également partie intégrante des enjeux poursuivis dans le PRSE3.**

Dans le PRSE3, il s'agit notamment de porter des actions en rapport avec l'éducation alimentaire, dans un premier temps de la jeunesse, qui entrent dans le champ du programme national pour l'alimentation (PNA). L'idée est de **développer le droit de chacun à accéder à une alimentation de qualité** et à faire preuve d'autonomie dans son comportement alimentaire. L'alimentation reste le résultat d'un choix individuel qui ne peut être contraint par des directives.

De plus, permettre aux services de restauration des lycées et CFA de s'inscrire dans une logique d'approvisionnement de proximité et de qualité est une priorité de la Région et diffuser l'envie et la pratique d'une alimentation saine à partir de produits frais et de saison et à proposer à chaque jeune un repas quotidien de qualité. Elle s'inscrit dans le plan de soutien à l'agriculture ligérienne qui vise à la fois :

- les établissements :
 - Atteindre un objectif quantitatif d'approvisionnement tendant vers « 100% français, 50% régional, 20% bio ou sous signes de qualité » au 31/12/ 2017 ;
 - Expérimenter la mise en place d'un menu « Loire-Océan » valorisant les produits de l'agriculture et de la pêche ligériennes ;
 - Contribuer à la mise en place d'un observatoire régional de la restauration collective ;
 - Mettre en oeuvre des actions de lutte contre le gaspillage ;
- la Région :
 - Participer à la dynamique des « réseaux LOCAL » départementaux ;
 - Introduire les démarches « Projets alimentaires territoriaux » dans la politique territoriale de la région pour les diffuser rapidement sur tout le territoire régional ;
 - Lancer une campagne de communication régionale sur l'importance du « Manger régional » et sur l'excellence des produits ligériens.



OBJECTIF :

DÉVELOPPER L'ACCÈS ET L'ÉDUCATION À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ

- ◆ Développer des actions d'éducation à l'alimentation équilibrée, de qualité et de proximité, à destination des jeunes, en lien avec le programme national pour l'alimentation



Les pilotes : DRAAF, Rectorat de l'académie de Nantes

Les acteurs : ARS, équipe d'EXPERIGOUT, ADOSEN, ECOPOLE, CSUMPS de l'université du Maine, Inspecteurs de l'Éducation Nationale, correspondants départementaux de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, infirmiers scolaires, experts régionaux, Mairie de Nantes, CROUS, Biocoop, Le Mans Métropole, maison de réadaptation et d'éducation pour la santé, étudiants du master de gestion des déchets, université de Laval.

Illustrations des actions :

- « Ensemble éduquons à l'alimentation » : organisation d'une formation de formateurs ou de personnes ressources à l'éducation au goût des jeunes avec deux séminaires, une synthèse de ressources éducatives, une plate-forme interactive, et une capitalisation des expériences.
- Contribution à l'élaboration de ressources éducatives sur l'alimentation et le gaspillage alimentaire, expérimentation sur le bassin.
- Semaine de l'Alimentation sur le campus de l'Université du Maine pour promouvoir une alimentation équilibrée chez les étudiants, améliorer leurs habitudes alimentaires, permettre aux étudiants de devenir les acteurs de leur santé.

- ◆ Encourager les circuits alimentaires de proximité et de qualité, notamment en restauration collective

Les pilotes : Région, DRAAF

Les acteurs : collectivités, chambres consulaires, ARS, toutes les structures de restauration

Illustrations des actions :

- Démarche en faveur de l'approvisionnement de proximité de la restauration en lycées et CFA, sensibilisation des jeunes à la qualité de leur restauration (actions de communication : expositions au self, interventions de producteurs, visites de ferme, interventions de diététiciens), formation des équipes de restauration.
- Accompagnement des territoires dans le cadre de la politique de contractualisation régionale ainsi que par le Fonds régional d'études stratégiques.
- Accompagnement des acteurs par les subventions PNA de la DRAAF : appel à projets national PNA, subventions régionales, dont les projets alimentaires territoriaux, les actions en vue de favoriser l'approvisionnement de proximité en restauration collective, des démarches de structuration de filières s'appuyant sur la demande mutualisée de la restauration collective, etc...

Les premières réalisations du PRSE3 : semaine de l'alimentation sur le campus de l'Université du Maine

Les étudiants constituent une population fragilisée aux plans financiers et alimentaires. 50% des étudiants disposent de moins de 100 € par mois pour régler le restaurant universitaire et leurs courses alimentaires. Des outils sont développés pour les étudiants de l'Université du Maine (et pour part, de l'université de Laval), tels que :

- une semaine de l'alimentation sur la thématique du gaspillage alimentaire : dégustation de recettes en utilisant les restes alimentaires (compote de pomme, pain perdu...), état des lieux du gaspillage alimentaire dans les restaurants universitaires, informations pour éviter le gaspillage (le vrac, savoir cuisiner les restes), réalisation d'une exposition, mise en place d'un cours de recettes, comparaison de paniers éco-responsables/ paniers classiques, démonstration du bon frigidaire...
- des ateliers « budget et alimentation »,
- des consultations diététiques,
- la création d'une unité d'enseignement « prévention santé »,
- la formation à l'alimentation des « étudiants relais santé »,
- une action ponctuelle sur le campus de Laval pour promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique et sportive.





AXE 2 :



PRSE | 3

BÂTIMENTS, HABITAT
ET SANTÉ

Parce qu'on y passe de 70 à 90% de notre temps, les espaces clos, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, de l'école... méritent toute notre attention. La qualité de l'air intérieur y est influencée par la qualité de l'air extérieur, par les activités des occupants, les matériaux d'ameublement et de construction. Les impacts d'une mauvaise qualité de l'air intérieur sur la santé peuvent être de différents ordres : allergies, irritations des voies respiratoires, maux de tête voire intoxications ou cancers pour certains produits.

Cet axe du PRSE3 porte trois grandes finalités : la lutte contre les situations d'habitat dégradé, la maîtrise de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, intégrant notamment l'enjeu spécifique du radon dans notre région, et la mobilisation des citoyens sur l'impact des comportements et des choix dans l'habitat pour leur bien-être et leur santé.

HABITAT INDIGNE

LES ENJEUX RÉGIONAUX

La lutte contre l'habitat indigne vise à protéger la santé des occupants, propriétaires ou locataires, et à rechercher les solutions adaptées pour améliorer les conditions d'habitat des populations concernées. La politique de lutte contre l'habitat indigne relève de trois volets, social, technique et financier, qui doivent être activés de manière cohérente pour être efficaces.

Le PRSE2 des Pays de la Loire avait fixé des objectifs ambitieux en matière de lutte contre l'habitat indigne avec l'amélioration de la connaissance, le repérage des logements indignes et le renforcement de la mobilisation des outils opérationnels.

De nombreuses actions de sensibilisation des partenaires, notamment les intervenants à domicile (travailleurs sociaux, aides à domicile, pompiers...) ont été menées sur la région. Chaque département dispose aujourd'hui de son pôle de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), permettant ainsi de fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs locaux (services de l'État en charge du logement (DDT), de la cohésion sociale (DDCS), de la santé (ARS), collectivités, intervenants à domicile, opérateurs de lutte contre l'habitat indigne, associations d'aide à domicile...) autour de cette thématique pour le repérage, le signalement de situations et leur traitement opérationnel.

L'efficacité de ces dispositifs peut se mesurer au regard de certains indicateurs :

- le nombre de signalements de logements potentiellement indignes reçus par les PDLHI a doublé en 4 ans (environ 1700 signalements en 2014) ;
- le nombre de procédures de déclaration d'insalubrité d'un logement a été multiplié par 4 en 4 ans (190 en 2014).

Les dernières données sur le parc privé potentiellement indigne (PPPI) montrent une évolution à la baisse de 63 000 logements potentiellement indignes en 2009 à 54 000 en 2013.

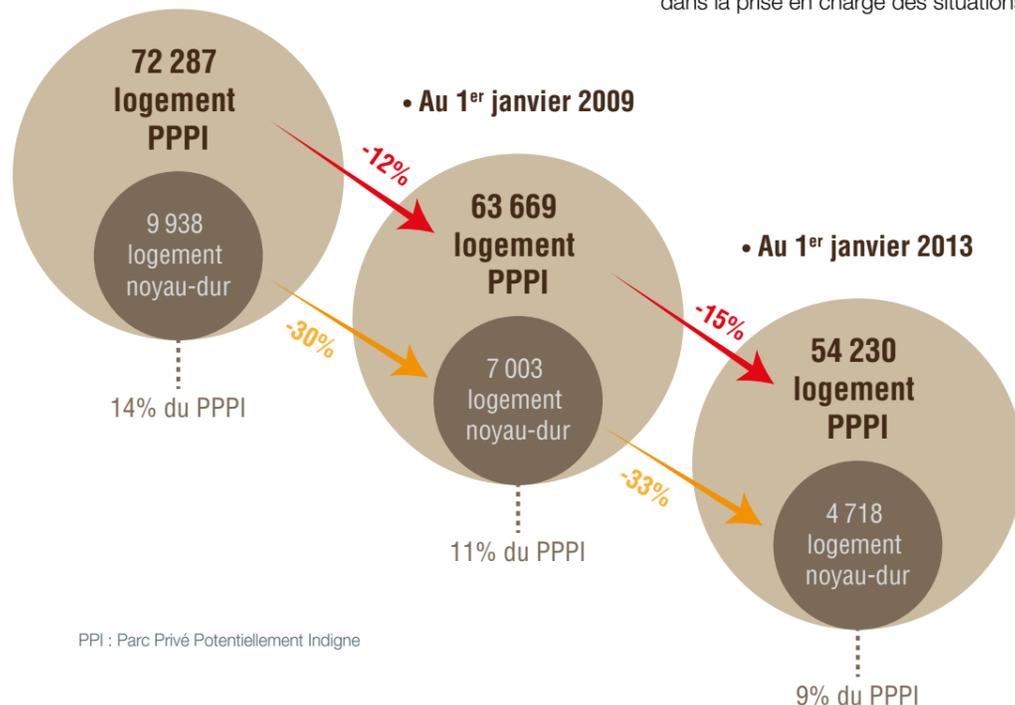
Au 1^{er} janvier 2013, 4 718 logements, soit 8,7% du parc privé potentiellement indigne de la région (7 003 logements en 2009 – 11 % du PPPI) correspondent aux catégories 7 et 8, occupés par des ménages aux revenus inférieurs à 70% du seuil de pauvreté, qui constituent des situations prioritaires.

La mobilisation sur ce sujet reste d'actualité et doit se poursuivre.

Par ailleurs, les personnes en situation de précarité énergétique méritent une attention particulière, parce que ces situations peuvent glisser vers l'insalubrité des logements en question. La précarité énergétique résulte de trois facteurs : des ménages vulnérables à faibles revenus, la mauvaise qualité thermique des logements et le coût de l'énergie.

Ainsi, dans la continuité du PRSE 2, le PRSE 3 maintient pour la lutte contre l'habitat indigne des objectifs de coordination des acteurs, d'amélioration du repérage par la multiplication des relais sur le terrain et d'innovation dans la prise en charge des situations.

• Au 1^{er} janvier 2005

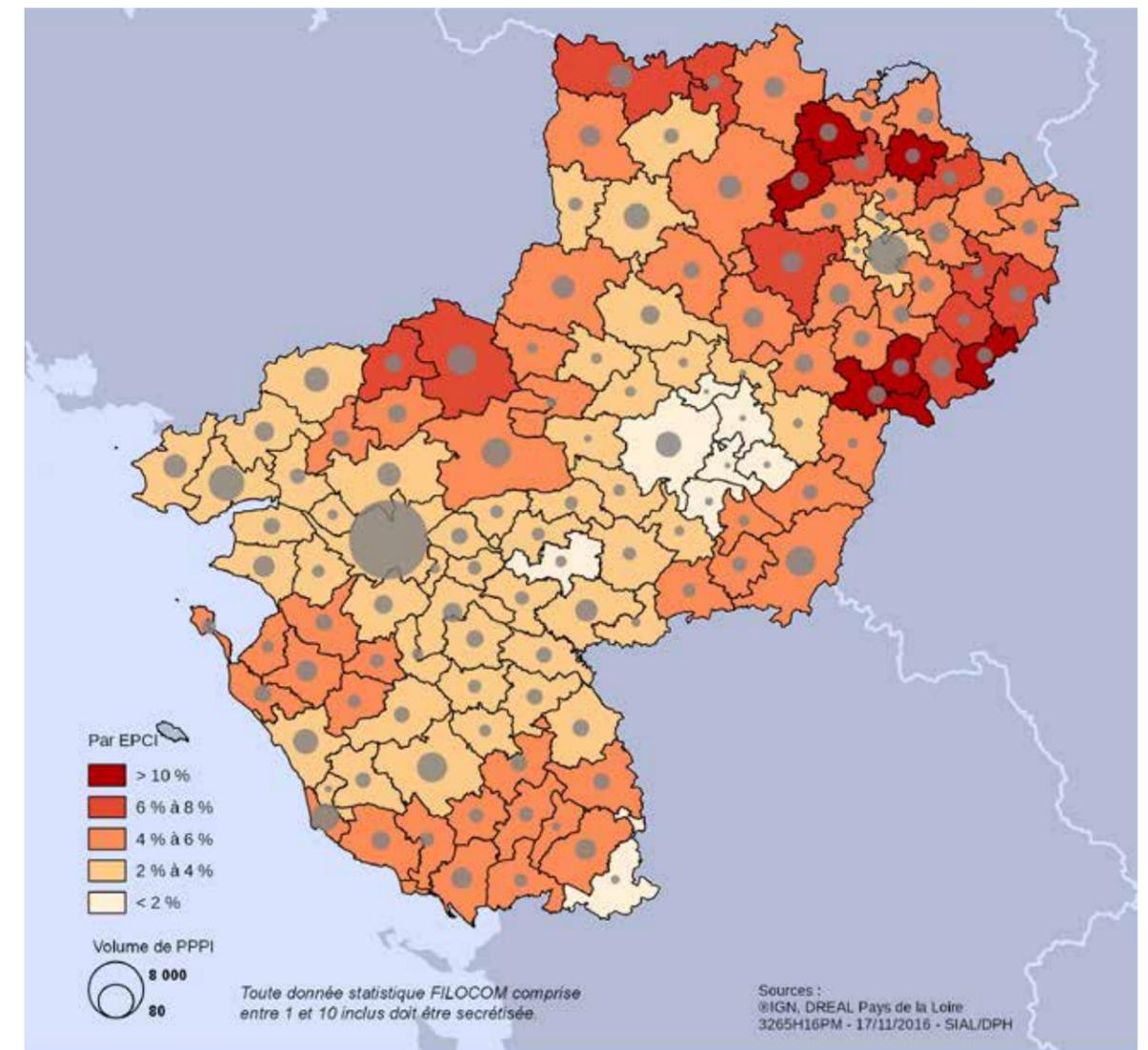


PPPI : Parc Privé Potentiellement Indigne

Zoom sur...

Le parc privé potentiellement indigne (PPPI)

Le PPPI est un outil de pré-repérage des logements indignes au regard de leur classement cadastral et du revenu des occupants. Il permet d'orienter les repérages de terrain et la mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne. Les évaluations réalisées en 2005, 2009 et 2013 montrent la diminution progressive du parc privé potentiellement indigne : de 63 000 logements potentiellement indignes en 2009 à 54 000 en 2013.



OBJECTIF :

AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS D'HABITAT INDIGNE, EN MOBILISANT LES RELAIS AUPRÈS DU PUBLIC ET LES COLLECTIVITÉS

◆ Mobiliser et coordonner les acteurs pour améliorer le repérage des situations d'habitat indigne

Les pilotes : ARS / DREAL

Les acteurs : référents et membres des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (DDT(M), DDCS(PP), départements, collectivités, intervenants à domicile, CAF, MSA, opérateurs de lutte contre l'habitat indigne, ADIL, associations d'aide à domicile...), acteurs relais auprès du public (associations caritatives, professionnels de l'insertion par le logement...)

Illustrations des actions :

- Consolidation du partenariat, de la mise en réseau des acteurs de la lutte contre l'habitat indigne, notamment au travers d'un réseau régional
- Poursuite de la formation des acteurs : information de ceux ayant à connaître des situations d'habitat indigne, formations et informations auprès des collectivités et élus locaux sur leurs compétences en matière de lutte contre l'habitat indigne et les outils disponibles
- Amélioration du repérage « actif » et du suivi des prises en charge de l'habitat indigne par la mobilisation des acteurs relais auprès du public et le développement des outils de suivi, notamment ORTHI (outil de suivi des arrêtés et du traitement de l'habitat indigne)
- Amélioration de l'organisation de la lutte contre les marchands de sommeil

◆ Adapter la prise en charge et l'accompagnement des publics en situation de logement indigne, en particulier pour ceux qui cumulent les difficultés (santé mentale, précarité énergétique, réinsertion...)

Les pilotes : ARS / DREAL

Les acteurs : membres des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne, collectivités et leurs opérateurs, CCAS, IREPS, SOLIHA 44 et 85, CLCV, Départements, DDCS(PP), associations d'insertion par le logement, organismes de tutelle, espaces info-énergie, associations

Illustrations des actions :

- Organisation de la prise en charge coordonnée des situations d'habitat indigne articulant les acteurs de la santé, sociaux et du logement, notamment en lien avec des problématiques de santé mentale
- Articulation de la prise en charge de la précarité énergétique et de l'habitat indigne
- Expérimentation de modes de prise en charge impliquant davantage la personne en situation d'habitat indigne (auto-réhabilitation, ateliers habitat santé auprès de publics précaires)



QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (DONT L'ENJEU LIÉ AU RADON) LES ENJEUX RÉGIONAUX

La qualité de l'air intérieur est aujourd'hui une préoccupation de santé publique au même titre que la qualité de l'air extérieur. On s'intéresse autant à des polluants physiques (bruit, particules fines...), chimiques (radon, monoxyde de carbone lié aux appareils à combustion, plomb dans les peintures, amiante, composés organiques volatils et autres composants des produits d'entretien, de bricolage, etc...) que biologiques (allergènes, moisissures).



Zoom sur...

La perception des Ligériens sur la qualité de l'air intérieur

Baromètre santé environnement, 2014

Les polluants de l'air intérieur sont aujourd'hui bien connus des habitants des Pays de la Loire. Plus des trois quarts d'entre eux identifient ainsi la fumée de tabac, les produits d'entretien et de bricolage, les moisissures, le radon et l'air extérieur comme des composants de la pollution de l'air dans les espaces clos. A noter tout de même que dans notre région, où plus de 50% des communes présentent un « potentiel radon » moyen ou élevé, plus de la moitié des habitants (58%), déclare ne jamais avoir entendu parler de ce gaz radioactif d'origine naturelle. Globalement, la proportion de Ligériens s'estimant bien informés sur la pollution de l'air intérieur et ses effets sur la santé reste faible : moins de la moitié de la population (46 %).

Moins de la moitié des Ligériens considère que la pollution de l'air intérieur présente un risque élevé pour la santé des Français en général (49%). Cette pollution

se place ainsi paradoxalement parmi les facteurs environnementaux jugés les moins à risque pour la santé. Les risques sanitaires associés spécifiquement à l'amiante et au monoxyde de carbone sont, par contre, perçus comme nettement plus importants.

L'aération quotidienne des logements par l'ouverture des fenêtres reste une pratique courante bien qu'en léger recul. Près des trois quarts de la population (73 %) indiquent le faire, même en hiver. De plus, contrairement à ce qui était observé en 2007, le fait d'occuper un logement équipé d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) ne semble plus freiner cette pratique. Par contre, les Ligériens sont, en proportion, moins nombreux en 2014 qu'en 2007 à déclarer faire entretenir leurs appareils de chauffage et de production d'eau chaude (59 % vs 65 %) et leur VMC (30 % vs 36 %) par un professionnel qualifié, afin de garantir leur bon fonctionnement.



- 49 %** des Ligériens estiment que la pollution de l'air intérieur présente un risque pour la santé des Français, particulièrement le monoxyde de carbone (85%) et l'amiante (88%)
- 73 %** de la population indique aérer même en hiver (contre 77% en 2007)
- 59 %** des Ligériens déclarent faire entretenir leurs appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié (contre 65% en 2007)
- 33 %** des fumeurs déclarent fumer à l'intérieur de leur logement, contre 44% en 2007
- 58 %** déclarent ne jamais avoir entendu parler du radon (stable par rapport à 2007)

Retrouvez le baromètre santé environnement sur www.santepaysdelaloire.com

La mobilisation des professionnels du bâtiment

Le PRSE2 a permis de renforcer l'information et la formation des professionnels et du grand public (guide de la qualité de l'air intérieur, documents sur les risques liés à l'amiante). Les outils produits nécessitent d'être diffusés auprès des professionnels du bâtiment et intégrés aux dispositifs de formation existants.

CAS PRATIQUE

Un guide à destination des professionnels du bâtiment.

Parce que la qualité de l'air intérieur peut être influencée par tous types de travaux (le changement d'une porte ou d'une fenêtre, la pose d'une hotte de cuisine...), la qualité de l'air intérieur touche tous les corps de métier du bâtiment. La Capeb et la FFB, en partenariat avec l'ARS, la DREAL, le CEREMA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale, ont édité en 2014 un guide. Il a constitué le support de 1/2 journées de sensibilisation organisées dans 4 départements de la région, à destination des formateurs et enseignants en bâtiment, des bureaux d'études, architectes et maîtres d'œuvre.



Un enjeu régional : le radon

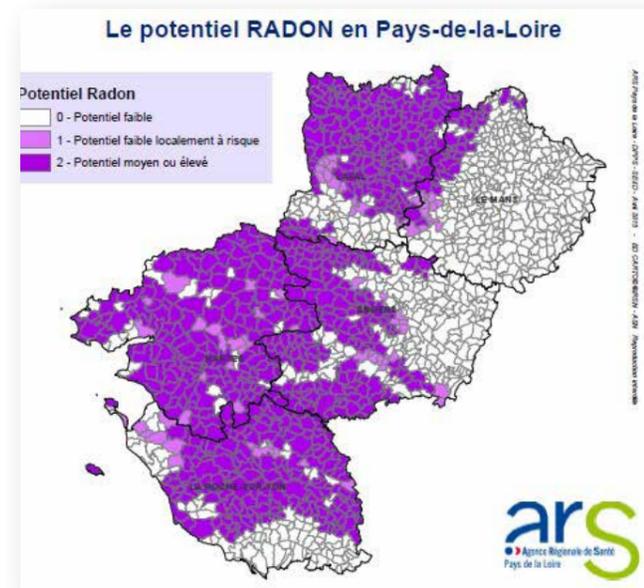
Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore, incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre, en particulier dans les roches granitiques et volcaniques. Le radon se diffuse dans l'air et s'accumule dans certaines parties

des bâtiments par effet de confinement. Il constitue le 2^{ème} facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac (entre 5 et 12% des décès par cancer du poumon en France).

Le contexte réglementaire actuel imposant des mesures du radon dans certains établissements recevant du public (ERP) et lieux de travail ne concerne aucun département de la région Pays de la Loire. Cependant, la cartographie rendue publique récemment par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) indique que **53% des communes de la région sont situées sur des formations géologiques à potentiel radon moyen ou fort.**

Des initiatives ont déjà été lancées : plus de 2000 établissements recevant du public contrôlés depuis les années 2000, 8 campagnes effectuées dans des logements de 2007 à 2015 par la ville de Nantes, qui ont révélé des situations à risque pour 30% des situations.

Au vu de l'enjeu régional, des résultats du baromètre santé-environnement (**58% des Ligériens n'ont jamais entendu parler du radon**) et dans l'optique d'une nouvelle réglementation à paraître en transposition de la directive européenne du 5 décembre 2013 (dite Euratom), la sensibilisation au risque radon est à amplifier.



Quel est le potentiel radon dans ma commune ? sur www.irsn.fr > Le radon

Un public particulièrement sensible : les enfants

Les enfants présentent une sensibilité particulière aux polluants de l'air intérieur du fait du temps de présence important dans les espaces clos, de leur métabolisme et de leur développement.

Quelles obligations réglementaires sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur ?

La loi portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant des enfants.

L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est progressive et la surveillance devra être achevée avant le :

- 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires
- 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, etc.)
- 1^{er} janvier 2023 pour les autres établissements



Les risques liés aux pressings utilisant du perchloroéthylène

Environ la moitié des pressings utilisent le perchloroéthylène (solvant volatil classé comme cancérigène possible pour l'homme) pour le nettoyage à sec des vêtements, ce qui peut parfois générer des émanations de ce solvant chez les riverains. L'implantation de nouvelles machines utilisant du perchloroéthylène est interdite depuis 2013 dans des locaux contigus à des centres commerciaux ou à des immeubles d'habitation. De plus, la réglementation impose de changer les anciennes machines de manière

progressive en fonction de leur âge. Ainsi, plus aucune machine avec du perchloroéthylène ne pourra être utilisée dans des locaux contigus à des tiers à partir de 2022. En parallèle, le ministère en charge de l'environnement propose depuis 2013 un diagnostic gratuit (mesures de perchloroéthylène) aux habitants, voisins des pressings, qui le demandent.



Permettre à chacun d'agir sur son logement

Le PRSE2 a permis l'émergence d'associations qui œuvrent dans le domaine de la prévention quant à la qualité de l'air intérieur pour le grand public, des publics jeunes, fragilisés (financièrement et/ou socialement) ou sensibles (femmes enceintes, petite enfance, personnes âgées...). Le PRSE3 devra permettre la coordination et la montée en compétence collective de ces acteurs avec une attention portée sur une approche intégrée des enjeux de santé associés à l'habitat (qualité de l'air intérieur, radon, amiante, bruit, performances thermiques, précarité énergétique...).

Pour l'ensemble de ces constats et de ces perspectives le tissu associatif est un relais nécessaire et structurant à condition de mutualiser les compétences et les réseaux de chacun (tout en respectant les actions et spécificités de chaque acteur).

L'enjeu est bien de donner aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé.

Dans le PRSE3 l'information vers le grand public sera poursuivie et une attention particulière sera apportée :

- aux femmes enceintes pour lesquelles la réduction des expositions chimiques (en particulier les perturbateurs endocriniens) est cruciale pour elles-mêmes et pour la vie anténatale et l'état de santé du futur enfant.
- aux publics moins favorisés, en lien avec la prévention de la précarité énergétique, en travaillant l'adaptation des messages portés et des méthodes d'animation/d'intervention en prenant en compte les enjeux de cette question du point de vue de ces publics.



L'étiquette sur les émissions dans l'air des matériaux de construction, un outil à disposition des consommateurs depuis 2012

OBJECTIF PHARE :

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS, EN INTÉGRANT L'ENJEU LIÉ AU RADON

- ◆ **Renforcer les connaissances des professionnels et gestionnaires du bâtiment pour prendre en compte, dans leur pratique professionnelle, les enjeux de qualité de l'air intérieur, y compris du radon**



Les pilotes : Capeb / FFB / DREAL / ARS

Les acteurs : Cerema Directions territoriales Ouest et Nord Pas de Calais, centres de formation des professionnels du bâtiment, ASN, IRSN, CEPN, Ecole des mines de Nantes, collectivités, Espaces info énergie.

Illustration des actions :

- Intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur, y compris le radon, dans les formations initiales et continues des professionnels (CFA, lycées professionnels, bureaux d'études, architectes...) et gestionnaires du bâtiment.

- ◆ **Mieux connaître et améliorer la qualité de l'air à l'intérieur d'établissements recevant du public (en particulier des enfants) et à l'intérieur d'habitations**



Les pilotes : DREAL / ARS / Région

Les acteurs : DDT(M), Cerema, collectivités, Carene, Rectorat, Air Pays de la Loire, ASN, organismes ayant réalisé des mesures de qualité de l'air intérieur, Ireps, CPIE Mayenne Bas Maine, associations, CRSA, représentant d'Ehpad, ANAH, bailleurs sociaux, Ademe, pressings et riverains, Ministère chargé de l'environnement (DGPR/UD), Chambre des métiers.

Illustration des actions :

- Incitation des gestionnaires d'établissements recevant du public, en priorité les établissements d'enseignement et d'accueil d'enfants, à mieux gérer la qualité de l'air intérieur : échange de pratiques entre collectivités, incitation aux mesures de confinement (CO₂) dans les établissements accueillant des enfants par le prêt de détecteurs.
- Amélioration des connaissances de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments rénovés thermiquement (expérimentation de mesures de formaldéhyde et CO₂ dans des logements rénovés)
- Expérimentation avec des collectivités volontaires, de l'intégration des enjeux de qualité de l'air intérieur, y compris le radon, dès la conception ou la réhabilitation de bâtiments
- Réduction des risques liés à l'utilisation du perchloroéthylène (cancérigène possible) dans les pressings : mesures dans les habitations de riverains de pressings qui le demandent et accompagnement si nécessaire
- Pour la Région, intégration des enjeux de transition énergétique aux aides régionales au logement.



Les premières réalisations du PRSE3 : expérimentation en Mayenne de prêt de détecteurs CO₂

La Direction départementale des territoires (DDT53) a prêté des indicateurs de confinement (mesures de dioxyde de carbone - CO₂) sur une durée d'une semaine à environ 60 collectivités de Mayenne. Le taux de CO₂ est en effet un bon indicateur du renouvellement d'air d'une pièce.



Les objectifs de cette action incitative et pédagogique sont de :

- sensibiliser les personnels de maintenance, les gestionnaires et les équipes pédagogiques
- détecter les situations les plus dégradées, et inciter les intervenants à y remédier par des actions simples (ex : aération à l'intercours), voire des travaux adaptés (ex : sur la ventilation).

30% des collectivités de Mayenne ont ainsi participé à la campagne sur l'année scolaire 2015-2016, couvrant 83 établissements : 56 écoles publiques, 12 écoles privées, 15 autres types de locaux. 31 établissements ont renseigné un questionnaire permettant de repérer :

- que 48% des périodes mesurées atteignent le niveau rouge ou alternance orange/rouge, plus particulièrement en fin de matinée et fin de journée, correspondant à une nécessité d'aération
- que 42% des locaux disposent d'un système de ventilation.
- la moitié des répondants envisage de changer leurs habitudes d'aération.

Cette action est reconduite sur l'année scolaire 2016-2017.

Remplacement d'une machine au perchloréthylène dans un pressing en Vendée



En parallèle des évolutions réglementaires, le ministère de l'environnement propose depuis 2013 **un diagnostic gratuit** (mesures de perchloréthylène) aux habitants, voisins des pressings, qui le demandent.

En 2015, **un document d'information** a été adressé aux riverains de pressings leur précisant les modalités pratiques pour en bénéficier.

Dans ce contexte, une mesure faite en janvier 2016 dans un logement en Vendée, à la demande d'un riverain de pressing, a montré une teneur en perchloréthylène supérieure à 1 250 µg/m³, seuil au-delà duquel le Haut conseil de la santé publique recommande une action rapide visant à faire cesser ou réduire l'exposition des habitants. Le pressing a finalement opté pour la suppression de sa machine au perchloréthylène et pour un projet d'aquanetoyage. La suppression à la source de ce solvant dangereux permet de supprimer directement le risque pour la santé des tiers riverains mais également des travailleurs dans le pressing.



◆ Faire connaître spécifiquement l'enjeu lié au radon dans la région et réduire les expositions

Les pilotes : ASN / ARS / DREAL

Les acteurs : Collectivités, Ville de Nantes, Cerema, CEPN, associations, Areva, Préfectures, DDT(M), Direccte, Région, Départements



Illustration des actions :

- Information sur le radon et incitation, dans les territoires à risque, à la détection du radon dans les établissements recevant du public et l'habitat : diffusion d'une plaquette régionale sur le radon, information des collectivités sur les outils et expériences existants, accompagnement des initiatives associatives pour la mise en oeuvre de campagnes de mesures dans l'habitat...
- Réduction de l'exposition au radon dans les bâtiments concernés par des teneurs élevées en radon liées à la présence de stériles miniers uranifères : campagnes de mesures, mise en oeuvre de travaux de remédiation.

◆ Renforcer les connaissances du public sur les enjeux de santé liés à l'habitat, en prenant particulièrement en compte les publics fragiles

Les pilotes : ARS / DREAL / Alisée / Ireps / Mutualité française Pays de la Loire

Les acteurs : Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), CLCV, Graine, Les petits débrouillards, Points info énergie, Sarthe nature environnement, UFC-Que choisir, bailleurs sociaux, associations d'insertion par le logement, associations d'aide à domicile, organisations professionnelles des infirmières libérales, assistantes sociales, PACT, Départements (Protection maternelle et infantile), réseau sécurité naissance, maternités, CAF, assistantes maternelles, écoles d'infirmières, ordre des sages-femmes, collectivités.

Illustrations des actions :

- Information et sensibilisation du public sur la qualité de l'air intérieur, l'habitat et la santé, organisation d'un échange de pratiques entre intervenants : organisation de conférences, animation d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur pour le public, formation des conseillers « point info énergie »...
- Sensibilisation des intervenants au domicile des particuliers pour qu'ils deviennent des acteurs relais, avec une attention particulière auprès des personnes fragilisées : réflexion sur la stratégie d'intervention, sensibilisation d'intervenants auprès de publics précaires, construction d'outils pédagogiques.
- Information (éventuellement formation) des intervenants auprès des femmes enceintes et/ou de la petite enfance pour qu'ils deviennent des acteurs relais : sages-femmes, puéricultrices, personnels d'établissements d'accueil de la petite enfance...



Les premières réalisations du PRSE3 :

Une plaquette pour informer les habitants des Pays de la Loire sur la gestion du radon :

qu'est ce que ce gaz ? comment le détecter ? comment éviter qu'il ne pénètre et stagne dans les maisons ? Editée fin 2016, elle a été réalisée par l'ARS, la DREAL, l'ASN avec l'appui du du Cerema ouest. Elle est mise à disposition de toute collectivité souhaitant conduire des campagnes de mesures dans les bâtiments recevant du public ou auprès des habitants de la commune, avec l'appui ou non d'une association (projets portés par l'UFC-Que choisir et le CPIE Sèvre et Bocage et soutenus financièrement dans le cadre de l'appel à projet PRSE). Le 4 novembre 2016, la DREAL, l'ARS et la division de Nantes de l'ASN ont lancé une campagne d'information à destination du grand public.

Plus d'infos sur les sites de la DREAL, de l'ARS et de l'ASN



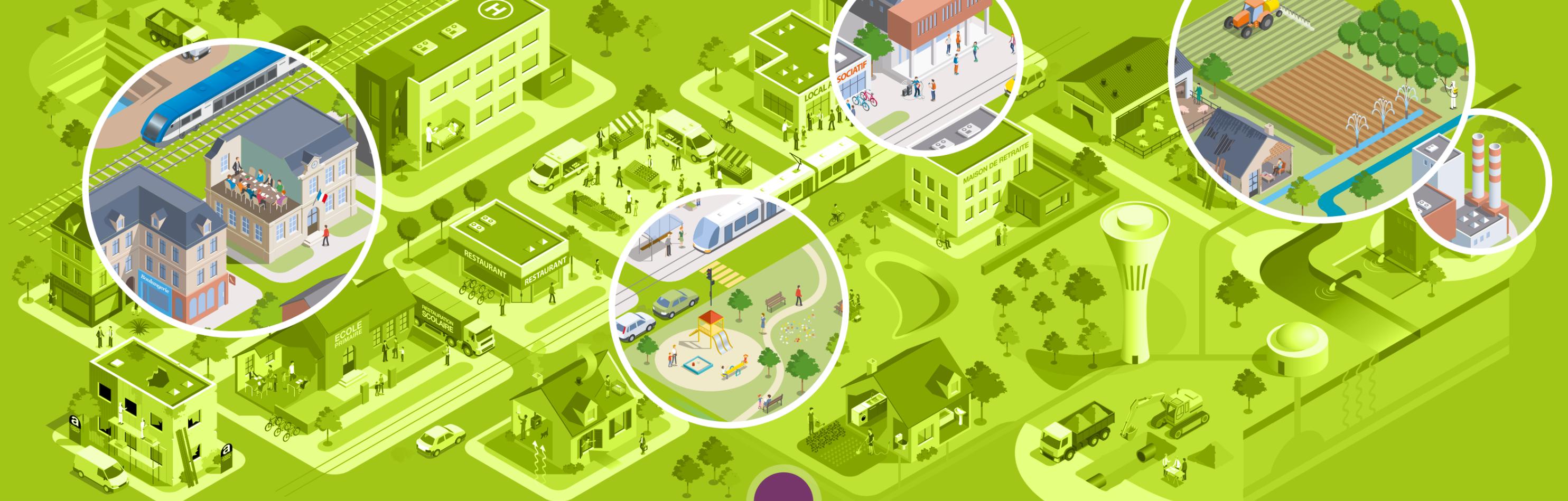
La question de l'environnement des jeunes enfants

La Mutualité française Pays de la Loire et l'ARS animent conjointement la mise en réseau d'acteurs de la périnatalité et de la petite enfance autour de la prise en compte de l'impact de l'environnement de la femme enceinte et du nourrisson sur la santé de l'enfant. Des sages-femmes, des puéricultrices, des assistantes maternelles, des personnels de lieux d'accueil du petit enfant, des associations s'organisent pour intervenir auprès des futurs parents et parents de jeunes enfants.

La Mutualité française et l'UFC-Que choisir interviennent auprès des publics au cours d'ateliers, de conférences :

- **Les ateliers Nesting** : animation d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'environnement intérieur destinés aux parents et futurs parents. Objectif : leur faire découvrir des alternatives simples pour protéger la santé de leurs enfants.
- **Interventions auprès de professionnels de la petite enfance** (direction de la petite enfance de Saint-Herblain, assistantes maternelles de Nantes) et mise à disposition d'un support d'information à destination des parents.





AXE 3 :



PRSE | 3

CADRE DE VIE, URBANISME
ET SANTÉ

Au-delà des espaces clos, les populations évoluent dans des quartiers, des espaces urbains et ruraux, qui influencent également leur santé. Le cadre de vie, les transports, le bâti, les espaces verts, les équipements publics participent – ou non – à la santé physique et au bien-être psychique, et rendent possible – ou non – le lien social⁽¹⁾.

Les actions identifiées poursuivent l'objectif de diffuser et d'expérimenter dans la région, avec les acteurs de l'urbanisme et de la santé, le concept d'un urbanisme favorable à la santé. Une attention particulière est également portée à deux enjeux majeurs de la qualité du cadre de vie : la réduction des nuisances induites par la pollution atmosphérique et le bruit lié aux transports.

(1) Urbanisme et aménagements favorables à la santé – La Santé en action – n°434 – décembre 2015

UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ

LES ENJEUX RÉGIONAUX

Les choix d'aménagement des territoires constituent des leviers manifestes pour promouvoir la santé des populations, considérant la santé comme « un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité » (OMS, 1946). Elle rejoint en ce sens les objectifs du développement durable.

L'aménagement du territoire est une composante majeure de notre environnement et renvoie aux modifications de l'environnement naturel. Il est à l'interface entre les politiques publiques sous la responsabilité des acteurs politiques locaux et la promotion d'un environnement favorable à la santé.

Un aménagement favorable à la santé vise à encourager des mesures qui permettent le développement d'un environnement « sain », favorable au bien-être et réduisant les inégalités.

Pourtant, la promotion de la santé n'est encore que trop partiellement prise en compte dans les politiques publiques. La façon d'aménager l'espace à travers la planification urbaine, la conception des espaces publics, les politiques de déplacement et de l'habitat, le développement des infrastructures et équipements de loisirs et de détente, influencent directement ou indirectement la santé des populations.

Ainsi, l'école des hautes études en santé publique (EHESP) établit 5 grands axes pour un aménagement favorable à la santé :

- **Réduire les polluants**, les nuisances et autres agents délétères (émissions et expositions)
- **Promouvoir des comportements ou des styles de vie sains** des individus (activités physiques et alimentation saine)

- **Contribuer à changer l'environnement social** pour favoriser le bien-être des habitants et la cohésion sociale
- **Corriger les inégalités de santé** entre les différents groupes sociaux économiques et les personnes vulnérables
- **Soulever et gérer** autant que possible **les antagonismes et les possibles synergies**

Face à ce constat, il s'agit aujourd'hui, en s'appuyant sur le PRSE, de mobiliser autour des préoccupations santé-environnement les acteurs des territoires : collectivités territoriales, associations, agences d'Urbanisme, services de l'État et ARS intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ; en vue de créer une dynamique territoriale permettant le développement d'un environnement favorable à la santé.



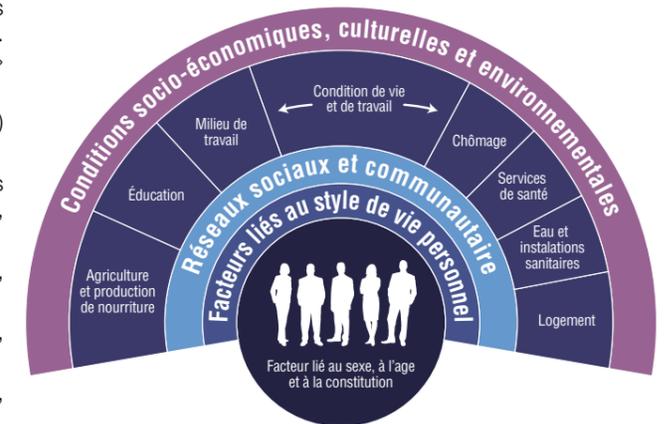
Guide réalisé par l'EHESP pour le compte du ministère de la santé à retrouver sur : social-sante.gouv.fr > Santé et environnement > Activités humaines > Urbanisme et santé

Zoom sur...

Les déterminants de la santé

L'état de santé d'une personne, tant du point de vue physique que mental et social, se caractérise par des interactions complexes entre plusieurs facteurs individuels, socio-environnementaux et économiques. Ces derniers sont appelés « déterminants de la santé » et peuvent être classés en plusieurs familles :

- les facteurs biologiques (sexe, âge, constitution...) généralement non modifiables
- les facteurs liés au style de vie, aux comportements (consommations de tabac, habitudes alimentaires, pratique d'activité physique...)
- les influences sociales (éducation, statut social, loisirs, famille, amis, réseaux de soutien social...)
- les facteurs matériels et structurels (logement, conditions de vie et de travail...)
- les conditions socio-économiques, culturelles, environnementales



Exemple d'enjeux de santé identifiés PLU/SCoT pour la promotion des modes de vie sains

Les politiques publiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme participent à la promotion des modes de vie sains, en particulier en accompagnant la population dans sa pratique d'activités physiques et de réduction de la sédentarité, facteurs de prévention de pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète de type 2, cancers, etc.). Sous un angle d'approche complémentaire des enjeux portés par les PLU/SCoT et afin d'intégrer au mieux les questions de santé, les documents d'urbanisme ont vocation, par exemple, à :

- Identifier, en lien avec les évolutions démographiques, les besoins en équipements (écoles, petite enfance, culturels, de loisir, services et commerces de proximité, etc.) et en espaces publics aménagés pour le loisir et la détente (aménagement des espaces verts, création d'infrastructures collectives en pied d'immeuble, lieux de convivialité et de rencontre, etc.)
- Réfléchir sur l'organisation du territoire afin de favoriser les modes alternatifs à la voiture solo (transport collectif, covoiturage, modes actifs, politique de stationnement, etc.).

- Assurer la continuité des cheminements piétons et cyclistes avec les infrastructures existantes entre logement et loisir, logement et écoles/activités commerciales et professionnelles, s'assurer de leur pertinence
- Pour les territoires traversés par des voies vertes ou véloroutes, utiliser ces aménagements comme colonne vertébrale à un réseau local de cheminements doux en les complétant par des maillons desservant les bourgs ou les zones d'activités et de services du territoire
- Favoriser la réalisation de quartiers courtes distances et développer les services de proximité favorables à la marche à pied.

OBJECTIF :

MIEUX INTÉGRER LES ENJEUX DE SANTÉ DANS L'AMÉNAGEMENT ET LA PLANIFICATION URBAINE



◆ Repérer les éléments de connaissance et construire des outils d'accompagnement des professionnels et des collectivités

Les pilotes : ARS / DREAL / DDT(M) / Plante et Cité / URCPPIE

Les acteurs : Agrocampus Ouest, Ademe, Cerema, AIR Pays de la Loire,IRSTV, Fredon, collectivités, APSF, aménageurs, architectes paysagistes, agences d'urbanisme

Illustrations des actions :

- Intégration des orientations sur les enjeux de santé pouvant être impactés par les projets de territoire, dans les porter-à-connaissance fournis aux collectivités par l'Etat en amont de l'élaboration de documents de planification urbaine (SCOT et PLU).
- État des lieux des connaissances sur les différents enjeux de santé en lien direct ou indirect avec l'urbanisme (environnement physique, y compris espaces végétalisés, environnement social, comportements de santé...).
- Conception d'un guide d'aménagement des espaces verts intégrant les enjeux de santé (problématique des espèces allergisantes, modalités d'entretien...).
- Mise à disposition de données (sur la qualité de l'air ambiant, l'état des sols, le bruit lié aux transports, l'accès aux soins, etc.) pour informer et mieux caractériser, à l'échelle des territoires, les enjeux de santé en lien avec l'urbanisme.

◆ Expérimenter des projets « pilotes » portés par des collectivités volontaires

Les pilotes : Collectivités (dont la ville de Nantes et Nantes métropole, Angers, Noirmoutier) / ARS / DREAL / DDT(M) / Agrocampus

Les acteurs : Agences d'urbanisme, IRSTV, CAUE, Air Pays de la Loire, EHESP, Plante et cité, URCPPIE, Végépolys, ORS, Novascopia, Région, Conseil départemental 85, DDT(M), associations

Illustrations des actions :

- Test avec des collectivités volontaires des outils mis à disposition sur des projets concrets (porter à connaissance et outils d'accompagnement, guide EHESP, ...)
- Promotion de la démarche d'Évaluation d'Impact sur la Santé (EIS) appliquée à des projets d'urbanisme, d'aménagement, de transports portés par les collectivités : formation/sensibilisation aux concepts de l'EIS, réalisation d'EIS avec des collectivités volontaires (projets situés à Nantes, Angers, Noirmoutier...), diffusion des retours d'expérience.

◆ Partager une culture commune, sensibiliser et informer sur les déterminants de santé en lien avec l'urbanisme

Les pilotes : ARS / DREAL / DDT(M) / URCPPIE

Les acteurs : Collectivités (élus et services), Air Pays de la Loire, Ademe, IRSTV, CNFPT, Plante et cité, Agrocampus, Végépolys, CAUE, agences d'urbanisme, bureaux d'études

Illustrations des actions :

- Actions d'acculturation croisées entre les acteurs du champ de la santé et du champ de l'urbanisme et de l'aménagement.
- Sensibilisation et information des collectivités : urbanisme favorable à la santé, retour d'expérience des EIS, présentation des outils disponibles, etc.
- Temps d'échanges et de restitutions d'expériences entre les différents acteurs de l'urbanisme et de la santé.

CAS PRATIQUE

Mise à disposition de données sur la pollution des sols

Le Grenelle de l'Environnement et la loi ALUR du 26 mars 2014, ont renforcé **la prise en compte de la gestion des sites pollués et l'information des populations sur l'état de la pollution des sols**, avec la création de secteurs d'information sur les sols (SIS).

Ainsi, l'Etat, en lien avec les collectivités, va mettre en place, au regard des informations disponibles, des SIS **localisant les terrains où une pollution avérée des sols a été identifiée**. Les SIS font l'objet d'une information du public et ont vocation à être annexés aux documents d'urbanisme locaux afin d'être pris en compte dans les projets d'aménagement et de garantir l'absence de risques sanitaires.

En effet, sur un terrain répertorié sur un SIS, le maître d'ouvrage doit **prendre en compte la pollution des sols dans son projet de construction ou d'aménagement** et faire appel à un bureau d'études spécialisé qui garantira la compatibilité entre le projet d'aménagement et l'état des terrains.



POUR COMPRENDRE

Le végétal en ville

Plusieurs acteurs ligériens souhaitent, dans le cadre du PRSE3, investir la question de la place du végétal en ville et son impact sur la santé des populations (impact sur la qualité de l'air, sur la régulation thermique, le bruit, le stress) :

- Association Plante & cité : www.plante-et-cite.fr
- Union régionale des centres permanents d'initiative pour l'environnement (URCPPIE) : www.urcpie-paysdelaloire.org
- Institut régional des sciences et techniques de la ville (IRSTV) : www.irstv.fr
- Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage – Agrocampus : www.agrocampus-ouest.fr

L'évaluation d'impact sur la santé des politiques publiques

Il s'agit d'une démarche prônée par l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui permet d'apprécier les impacts positifs et négatifs d'une politique publique sur la santé et les inégalités sociales de santé.

Elle est appliquée de manière prospective à un projet de politique en examinant les différents déterminants de la santé pouvant être impactés par le projet. Sont mobilisées des connaissances scientifiques, mais également l'expertise des parties prenantes au projet, dont celle des usagers.

Elle constitue par conséquent un outil d'aide à la décision en formulant des recommandations afin de maximiser les impacts positifs pour la santé et minimiser les impacts négatifs.

Cette démarche permet ainsi aux responsables de prendre conscience des conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la santé.

Pour aller plus loin : inpes.santepubliquefrance.fr > évaluation d'impact sur la santé



VERS UNE RÉDUCTION DES NUISANCES

LES ENJEUX RÉGIONAUX

La qualité de l'air ambiant

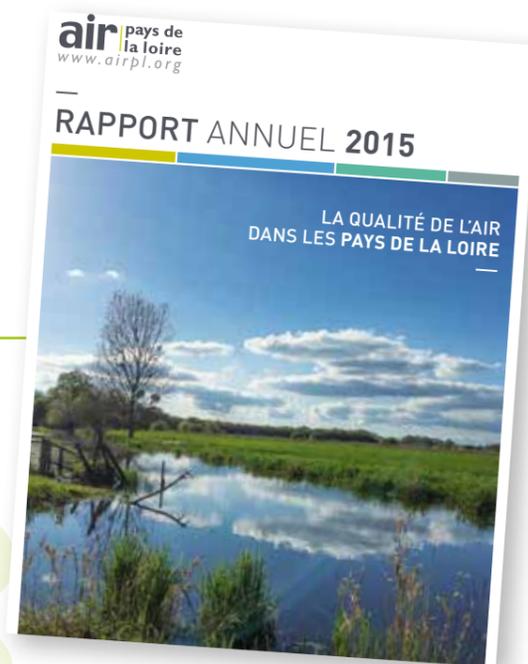
Dans un contexte où il est bien établi que l'exposition, notamment chronique, à la pollution atmosphérique constitue une cause non négligeable de morbidité et de mortalité (48 000 décès par an en France ; 2530 décès évitables en Pays de la Loire selon Santé Publique France - 2016), la protection de la qualité de l'air extérieur est un enjeu environnemental et de santé.

En Pays de la Loire, les réflexions menées dans le cadre du schéma régional climat-air-énergie ainsi que plus localement dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère adopté le 13 août 2015 (55 communes sur Nantes - Saint-Nazaire), ont mis en exergue les principaux enjeux et des pistes d'actions en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air. L'exposition des populations à la pollution liée aux transports dans les centres-villes ainsi que l'exposition aux pollutions plus diffuses liées aux particules fines constituent les deux principaux points de vigilance.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (17 août 2015) ajoute les émissions de polluants atmosphériques aux thématiques à traiter par les collectivités territoriales dans leur plan climat-air-énergie territorial.

De plus, le PRSE3 veut contribuer au travail national d'amélioration de la connaissance de la présence des pesticides dans l'air et réduire l'exposition des personnes vulnérables aux épandages de produits phytopharmaceutiques.

Ainsi, l'objectif principal du PRSE3 sur la qualité de l'air est multiple : contribuer à améliorer la qualité de l'air par des actions ciblées sur les principaux enjeux identifiés dans la région, en particulier les particules fines et les pesticides, améliorer la connaissance des émissions de pesticides et développer l'information du grand public.



Pour en savoir plus : www.airpl.org



Zoom sur...



Qu'en pensent les Ligériens ?

Baromètre santé environnement, 2014

La qualité de l'air est une préoccupation des Français qui la place au 2^e rang des préoccupations environnementales en 2015 (*). La pollution atmosphérique apparaît également parmi les tous premiers sujets de préoccupation des Ligériens, avec une perception souvent déformée et pessimiste de la situation dans la région, ce qui traduit une réelle sensibilité du grand public sur le sujet et en même temps un déficit d'information dans la compréhension des phénomènes de pollution, son origine et son évolution.

Ainsi, la grande majorité des Ligériens et notamment les jeunes, continuent de penser que la pollution de l'air extérieur s'aggrave et la classent parmi les principaux facteurs présentant un risque élevé pour leur santé. Un tiers d'entre eux déclare d'ailleurs avoir déjà ressenti les effets de la pollution de l'air sur leur propre santé.

Une part grandissante des habitants des Pays de la Loire considère que la lutte contre la pollution atmosphérique relève de la responsabilité individuelle. Cette tendance révèle une prise de conscience du rôle qu'ils peuvent jouer, même si les Ligériens ne déclarent pas plus souvent qu'en 2007 avoir recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

L'enquête met aussi en évidence un net recul de l'adhésion de la population aux mesures qui auraient un impact direct sur leurs habitudes de conduite (baisse de la vitesse autorisée, circulation alternée) et sur le coût d'utilisation des véhicules particuliers (péages urbains, taxe sur les véhicules les plus polluants).



Chiffres clés

- 90 % de la population estime que « la pollution de l'air extérieur s'aggrave »
- 80 % considèrent que la pollution de l'air extérieur présente un risque « très » ou « plutôt élevé » pour la santé
- 58 % déclarent utiliser les transports en commun, le vélo, la marche à pied ou pratiquer le covoiturage
- 32 % disent être prêts à le faire
- 67 % déclarent être prêts à payer 10% plus cher pour avoir une voiture moins polluante (contre 77% en 2007)

Retrouvez le baromètre santé environnement sur www.santepaysdelaloire.com



(*) enquête « opinions et pratiques environnementales des français », CGDD 2015)

Le bruit lié aux transports

Source de gêne et de stress, les nuisances sonores engendrées par les transports constituent un problème de santé publique.

L'exposition au bruit peut en effet entraîner différents effets sanitaires : troubles du sommeil, stress, pathologies cardiovasculaires (hypertension...), gêne pouvant entraîner des troubles de type anxiété et dépression ou entraîner des modifications de comportement.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) estime, dans un rapport de 2014⁽¹⁾, que le bruit serait responsable chaque année de troubles du sommeil chez plus de 8 millions de personnes, de 900 000 cas d'hypertension, de 43 000 hospitalisations et de 10 000 décès prématurés en Europe.

Au niveau national⁽²⁾, près de la moitié des Français estime que le bruit et les nuisances sonores sont « très gênants » ou « assez gênants » à leur domicile. Les nuisances sonores liées à la circulation de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds...) restent la cause la plus citée (par 67 % des personnes interrogées). Selon une étude⁽³⁾ publiée en 2016 par le Conseil National du Bruit et l'Ademe, plus de 25 millions de personnes en France sont affectées significativement par le bruit des transports, dont 9 millions exposées à des niveaux critiques pour leur santé.

Zoom sur...

Qu'en pensent les Ligériens ?

Baromètre santé environnement, 2014

Près d'un Ligérien sur dix se déclare être gêné en 2014 par le **bruit** à son domicile « souvent » (8%) ou « en permanence » (1%). Ce chiffre est constant par rapport à la dernière enquête réalisée en 2007.

La proportion de personnes faisant état d'une gêne sonore dont l'origine est le bruit extérieur à l'ouverture des fenêtres de leur logement au cours de la journée n'a pas évolué entre 2007 et 2014 (21%). Par contre, la proportion de personnes indiquant ne pas pouvoir ouvrir leurs fenêtres la nuit en raison du bruit extérieur a légèrement augmenté (16% en 2014 contre 14% en 2007).

Les bruits de la circulation et des transports représentent la principale source de nuisances sonores citée par les personnes s'estimant gênées par le bruit. Toutefois, le pourcentage de personnes indiquant être gênées « en permanence » ou « souvent » par le bruit des transports a diminué, passant de 60% en 2014 contre 65% en 2007. D'une manière générale, 15% des habitants des grandes agglomérations de la région déclarent être « en permanence » ou « souvent » gênés par le bruit, contre 7% des habitants des communes de plus petite taille.

Retrouvez le baromètre santé environnement sur www.santepaysdelaloire.com



(1) Source : rapport de l'AEE « Noise in Europe 2014 »

(2) Source : Enquête IFOP « Les Français et les nuisances sonores » réalisée pour le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie – Septembre 2014

(3) Source : <http://www.ademe.fr/analyse-bibliographique-travaux-francais-europeens-cout-social-pollutionssonores>

Dans ce contexte, les autorités publiques ont mis en place une politique s'articulant autour d'une logique de prévention (classement des voies bruyantes et définition de secteurs où l'isolation phonique des locaux doit être renforcée: prise en compte, en amont, des nuisances sonores lors de la construction ou de la modification d'une voie) et d'actions curatives (rattrapage des situations critiques appelées « points noirs du bruit » ou PNB).

Ce dispositif national a été complété et précisé par la transposition en droit français de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Celle-ci institue l'obligation pour les États membres de l'Union européenne d'établir des **cartes de bruit stratégiques (CBS)** concernant les principales infrastructures de transport et les grandes agglomérations puis, sur la base des informations fournies par ces documents, d'élaborer des **plans d'actions, intitulés en France « Plan de prévention du bruit dans l'environnement » (PPBE).**



POUR COMPRENDRE

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement en Pays de la Loire

Les cartes de bruit stratégiques : Elles sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) : Ils tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes. Ces plans d'actions comportent une évaluation du nombre de personnes exposées à un niveau de bruit excessif et identifient les sources des bruits dont les niveaux devraient être réduits. Ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et notamment lorsque des valeurs limites fixées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État sont dépassées ou risquent de l'être.

Suite aux actions menées notamment dans le cadre du PRSE2, les cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement relevant

Les autorités compétentes dans le domaine de l'urbanisme ont, par ailleurs, des obligations concernant la prise en compte du bruit des transports terrestres et aériens. Les prescriptions relatives aux classements sonores des infrastructures de transports terrestres et aux plans d'exposition au bruit (PEB), doivent ainsi figurer en annexe des plans locaux d'urbanisme des communes concernées, afin **d'intégrer les prescriptions acoustiques aux constructions et opérations futures d'aménagement.**

Au-delà des dispositions réglementaires, la réflexion sur les PLU/SCOT a également vocation à explorer d'éventuels conflits entre des choix d'urbanisation future et l'exposition de populations nouvelles à des nuisances liées au bruit d'infrastructures de transport et aux perspectives de leur développement, et les alternatives possibles à l'émergence de ces conflits.

de l'Etat sont tous approuvés et publiés dans les 5 départements. Fin 2015, il restait 587 points noirs de bruit à traiter sur les infrastructures de transport de l'État. Parmi ceux-ci, 322 se situent sur le réseau ferré (en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe) et 265 sur le réseau routier (en Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe).

Les cartes de bruit de 1^{ère} et 2^{ème} échéances des collectivités sont en très grande majorité réalisées et publiées. L'état d'avancement des PPBE de 1^{ère} et de 2^{ème} échéances relevant des collectivités reste variable.

La plupart des collectivités sont mobilisées pour rattraper le retard sur ce sujet. Ce rattrapage est particulièrement important puisque la France a fait l'objet d'une procédure pré-contentieuse en 2011 et d'une mise en demeure en 2013 de la Commission européenne pour non-respect des délais réglementaires.

Retrouvez le point d'avancement sur le site de la DREAL : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr > Prévention des risques et nuisances > Bruit des transports terrestres > Les cartes de bruit stratégiques (CBS) et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

OBJECTIF :

RÉDUIRE LES NUISANCES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

◆ Améliorer la qualité de l'air extérieur et limiter son impact sur la santé



Les pilotes : DREAL / DRAAF / Cire / Région

Les acteurs : préfetures, DD(CS)PP, DDT(M), ARS, collectivités, Cire, Ademe, Anses, CCI, Air Pays de la Loire, points info-énergie, Atlanbois, associations (« place au vélo »...), SNCF, autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des transports (AOT), professionnels agricoles, exploitants de tours aéroréfrigérantes, exploitants d'installations de combustion

Illustrations des actions :

- Actions d'information et de sensibilisation sur l'impact sur la qualité de l'air et la santé des modes de chauffage bois-énergie, sur l'interdiction des pratiques de brûlage à l'air libre et sur les évolutions réglementaires des installations de combustion (notamment en milieu urbain).
- Mise en valeur d'actions relatives aux politiques de mobilités de l'Etat, des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et de transport (AOT) visant à développer les modes de transport alternatifs à la voiture et les mobilités actives, en particulier :
 - Stationnement vélos sécurisé dans les gares et haltes du réseau régional,
 - Aide à l'achat de vélos pliants pour les abonnés du TER,
 - Accompagnement de projets d'itinéraires cyclables en rabattement vers la gare,
 - Soutien à la « Fête du vélo » dans le cadre de la semaine européenne du vélo sur la région nantaise.
- Participation à l'élaboration de la stratégie nationale de surveillance des pesticides dans l'air ambiant et, le cas échéant, candidature de la région pour réaliser des mesures régionales.
- Protection des personnes vulnérables vis-à-vis des épandages de produits phytopharmaceutiques, en particulier les enfants.
- Contrôles des tours aéroréfrigérantes (climatisations, refroidissement industriel,...) vis-à-vis de la maîtrise du risque de prolifération de légionelles.

Les premières réalisations du PRSE3: le numéro 31 du bulletin de veille sanitaire de juin 2016 dédié à la pollution atmosphérique en Pays de la Loire

Bien comprendre les enjeux de la qualité de l'air, son impact sur la santé, les secteurs d'activité à mobiliser en priorité pour l'améliorer... ce dossier permet une bonne compréhension de la pollution atmosphérique dans la région, alors qu'une étude nationale portée par Santé publique France (*) évalue à 48 000 le nombre de décès évitables par an en France. En Pays de la Loire, un scénario de non pollution (en référence aux communes les moins polluées de France continentale), 2 530 décès pourraient être évités chaque année.

à retrouver sur : www.invs.santepubliquefrance.fr>Publications et outils>Bulletin de veille sanitaire



(*) Pascal M, de Crouy Chanel P, Corso M, Medina S, Wagner V, Goría S, et al. Impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale et analyse des gains en santé de plusieurs scénarios de réduction de la pollution atmosphérique. Saint-Maurice : Santé publique France ; 2016. 158 p.

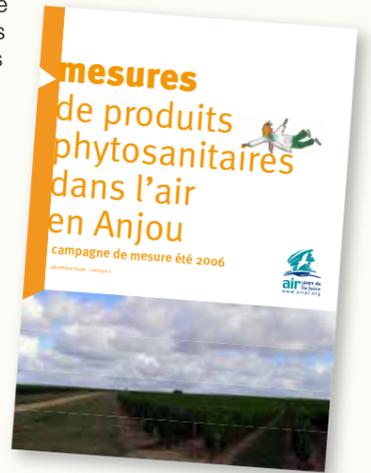
CAS PRATIQUE

Les pesticides dans l'air : améliorer les connaissances et réduire les expositions des personnes vulnérables lors des épandages

Si des campagnes de mesures avaient déjà été réalisées dans des zones agricoles de la région en 2002 (en zones viticoles - pays du Muscadet - et maraîchères), 2006 (zone viticole en Anjou) et 2007 en zone arboricole fruitière du Maine-et-Loire), les résultats étaient difficilement interprétables.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation sur les teneurs dans l'air ambiant et aucune obligation de surveillance contrairement à d'autres polluants. L'évaluation est par ailleurs rendue difficile par la diversité des molécules actives utilisées. Le 3^e plan national santé environnement (PNSE3) prévoit de définir un protocole harmonisé pour la surveillance des pesticides dans l'air ambiant et d'engager une campagne exploratoire dans certaines régions, afin d'évaluer l'exposition de la population aux pesticides dans l'air. L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ligérienne (Air Pays de la Loire) participe au groupe de travail national piloté par l'Anses.

De plus, il est décidé de réglementer par des arrêtés préfectoraux l'utilisation des produits phytosanitaires (épandages) à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables telles que les enfants.



Zoom sur...

La légionellose

C'est une infection pulmonaire grave provoquée par l'inhalation de microgouttelettes d'eau contaminée par les légionelles. Ces bactéries peuvent proliférer dans les réseaux d'eau chaude sanitaire notamment ceux utilisés de manière saisonnière ou intermittente (douches, brumisateurs, jacuzzi,...) et dans les tours aéroréfrigérantes. Une des stratégies pour prévenir

cette maladie est la maîtrise du risque de prolifération de la légionelle dans les tours aéroréfrigérantes utilisées pour la climatisation dans le secteur tertiaire et le refroidissement de procédés industriels. En 2016, 259 établissements exploitent des tours aéroréfrigérantes en région notamment en milieu urbain.

Le point sur les évolutions réglementaires sur le site de la DREAL : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

◆ Maîtriser et réduire les nuisances sonores associées aux infrastructures de transport

Les pilotes : DREAL

Les acteurs : DDT(M), ARS, collectivités territoriales, EPCI, Concessionnaires autoroutiers, DIR Ouest, Cerema Ouest, Ademe, SNCF Réseau

Illustrations des actions :

- Résorption des « points noirs du bruit » (PNB) recensés dans les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 1^{ère} et 2^{ème} échéances de l'État
- Incitation des collectivités territoriales concernées à la réalisation de leurs cartes de bruit et plans de prévention du bruit dans l'environnement
- Mise en oeuvre du classement révisé des voies bruyantes, permettant notamment de définir, pour les nouveaux bâtiments, les dispositions constructives relatives au bruit





AXE 4 :



PRSE | 3

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET SANTÉ

Cet axe est envisagé en articulation étroite avec le plan régional santé travail (PRST3) et le plan ÉCOPHYTO sur deux thématiques prioritaires :

- L'amiante, fréquemment présent dans les bâtiments existants construits avant 1997⁽¹⁾, nécessite une attention particulière des entreprises intervenant en maintenance, rénovation et démolition,
- Les produits phytosanitaires dont la réduction des usages est l'objet même du plan ÉCOPHYTO.

(1) Estimation de la présence d'amiante dans 40 à 45% des bâtiments et habitations actuels (source : étude réalisée dans le cadre du PREDD Pays de la Loire)

LIMITER LES EXPOSITIONS À L'AMIANTE

LES ENJEUX RÉGIONAUX

L'amiante est une substance minérale naturelle qui a été incorporée à de nombreux matériaux de construction pour ses propriétés en matière d'isolation thermique et acoustique, de résistance mécanique et de protection contre l'incendie. En raison de son caractère cancérigène, elle a été interdite en 1997. Très fine, la fibre d'amiante est invisible à l'œil nu. Elle peut pénétrer l'appareil respiratoire en profondeur. Sa présence dans l'organisme peut générer une insuffisance respiratoire voire des cancers (l'amiante est cancérigène avéré pour l'homme, classé groupe 1 par le Centre international de recherche sur le cancer pour le poumon, la plèvre, le larynx et les ovaires).

Un enjeu national et régional

« Réduire les cancers liés à l'amiante » est un des objectifs du plan national santé environnement PNSE3 (actions 1, 2, 3).

Le risque amiante est également considéré comme une priorité absolue par le Ministère du travail dans ses plans d'action. Les activités professionnelles constituent en effet la source d'exposition la plus importante à l'amiante et les affections liées à l'amiante correspondent à la deuxième cause de maladies professionnelles en France. De nombreuses professions peuvent se trouver exposées dans le cadre de leur activité, en premier lieu, les professions du bâtiment du second oeuvre. Professionnels de la maintenance ou de la rénovation, couvreurs, électriciens, menuisiers, plombiers, peintres, chauffagistes, carreleurs, agriculteurs... sont potentiellement exposés dès lors qu'ils interviennent sur ou à proximité de matériaux susceptibles de libérer des fibres ou des poussières d'amiante. De plus, les fibres d'amiante se déposent sur les surfaces environnantes : les risques peuvent persister après les travaux.

En Pays de la Loire, 40 à 45% des bâtiments et habitations actuels comportent de l'amiante et on note une présence importante d'amiante dans les bâtiments agricoles et d'enseignement (d'après l'étude réalisée par la Région en 2012 « L'amiante et ses déchets en Pays de la Loire »).

Dans certaines situations imprévues, les populations comme les travailleurs peuvent également être exposés passivement à des fibres d'amiante : bâtiments sinistrés, désamiantages sauvages, dépôt de gravats amiantés sur la voie publique, etc. Ces événements peuvent potentiellement conduire à un processus de crise s'ils ne sont pas correctement maîtrisés suite à des pratiques inadéquates ou à des dysfonctionnements, d'où l'importance d'organiser la gestion des situations accidentelles d'exposition à l'amiante, pour mieux se préparer.

La collecte des déchets amiantés nécessite également de sensibiliser les professionnels et particuliers. De plus, dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux 2009-2019, une étude réalisée pour le compte du Conseil régional en 2012 et intitulée : « L'amiante et ses déchets en Pays de la Loire »⁽¹⁾, a permis de dresser un état des lieux, une analyse de ce diagnostic et de proposer des pistes d'amélioration de la collecte et du traitement des déchets amiantés. Le Conseil régional est pionnier dans cette démarche autour de l'amiante.

Il a notamment été constaté que l'offre de collecte des déchets amiantés est hétérogène sur le territoire pour les particuliers et trop peu développée pour les professionnels et qu'un peu de moins de la moitié des maîtres d'ouvrage qui gèrent la collecte sélective accepte l'amiante sur au moins une de leurs déchetteries.

Plusieurs enjeux sont ainsi apparus :

- La formation des professionnels du BTP ;
- La collecte : multiplication des lieux de collecte notamment pour les entreprises du BTP ;
- La santé publique ;
- L'information des risques amiante pour la population.

L'amiante naturel en carrières

Le Ministère chargé de l'environnement a sollicité en 2012 le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour procéder à un inventaire exhaustif de la présence d'amiante naturel dans les carrières en France. Cinquante exploitations ont finalement été retenues comme susceptibles de présenter des filons d'amiante de façon plus ou moins importante et plus ou moins certaine. En Pays de la Loire, 17 carrières sont concernées et font l'objet d'investigations complémentaires.

Dans le cadre du PRSE2, deux documents d'information et de sensibilisation aux risques présentés par l'amiante ont été réalisés par un groupe de travail pluridisciplinaire (DIRECCTE, DREAL, ARS, Conseil régional, CARSAT, OPPBTP, FFB, CAPEB, Chambre d'agriculture).

à destination des professionnels



à destination des particuliers



(1) Résultats de l'étude « L'amiante et ses déchets en Pays de la Loire » dans la Lettre de l'ORES (observatoire régional économique et social) / n°8 / juillet 2014

OBJECTIF :

LIMITER LES EXPOSITIONS À L'AMIANTE

◆ Organiser la gestion des situations accidentelles d'exposition à l'amiante (incendie, chantiers non encadrés...)

Les pilotes : DIRECCTE

Les acteurs : DREAL, ARS, organismes de prévention...

Illustrations des actions :

- Recensement des situations à risque amiante les plus fréquentes survenues en Pays de la Loire pouvant être génératrices d'une exposition à l'amiante, d'un début de crise ou d'une crise.
- Identification régionale des acteurs institutionnels.
- Identification des professionnels intervenant lors de ces situations à risque amiante, afin de leur transmettre les recommandations de prévention face à ce risque.

◆ Améliorer la prise en charge des déchets amiantés dans le cadre du futur plan régional de prévention et de gestion des déchets*

Les pilotes : Région comme planificateur, les organisations professionnelles du BTP

Les acteurs : acteurs des déchets, EPCI et syndicats de traitement de déchets

Illustrations des actions :

- Mise en place de lieux de collecte notamment pour les professionnels.

◆ Protéger les travailleurs en carrières de la présence éventuelle d'amiante naturel au sein des roches exploitées

Les pilotes : DREAL

Les acteurs : carrières concernées, BRGM, DIRECCTE...

Illustrations des actions :

- Gestion des risques spécifiques liés aux 17 carrières concernées (selon le cas : plans de repérage des roches susceptibles de contenir de l'amiante, campagnes de prélèvement d'air pour rechercher la présence éventuelle de fibres d'amiante, mesures d'empoussièrement au poste de travail...)



* Issu de la loi n°2015991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) sans préjuger des discussions qui pourront avoir lieu lors de l'élaboration du plan

PROTÉGER LA SANTÉ DES UTILISATEURS DE PESTICIDES

LES ENJEUX RÉGIONAUX

La France est un des premiers pays utilisateurs de produits phytosanitaires au monde.⁽¹⁾ Du fait de leur grande surface agricole et des cultures spécialisées (maraîchage, arboriculture, viticulture...), les Pays de la Loire sont l'une des régions françaises les plus consommatrices en produits phytosanitaires.⁽²⁾

Le recours à ces produits est notamment suivi dans le cadre du plan ÉCOPHYTO par le nombre de doses unités (NODU) calculé au niveau national : celui-ci a augmenté en usages agricoles de 5,8% et diminué de 2,2% en zones non agricoles (entreprises, collectivités...) entre la période 2011-2012- 2013 et la période 2012-2013-2014. En 2014, année particulièrement humide⁽³⁾, une augmentation du recours aux herbicides et aux fongicides est néanmoins constatée. Ces tendances nationales se retrouvent a priori au niveau régional, les années 2013 à 2015 ayant été relativement humides en Pays de la Loire⁽⁴⁾.

Dans le même temps, la proportion de systèmes de cultures très économes en produits phytosanitaires est en progression constante depuis 2012 au sein des 1900 fermes du réseau DEPHY, réseau de Démonstration, d'Expérimentation et de Production de références du plan ÉCOPHYTO, sachant que toutes les filières engagées dans ce réseau ont réussi à réduire leur recours aux produits phytosanitaires tout en conservant de très bons rendements, et que l'ambition du plan ÉCOPHYTO 2 est d'amplifier ce réseau. La région des Pays de la Loire est la plus dense en groupes de fermes DEPHY, avec 260 fermes faisant partie de ce réseau.

Les Pays de la Loire sont une terre de tradition agricole avec des productions animales et végétales diversifiées (des grandes cultures à l'horticulture pépinière en passant par les cultures légumières, la viticulture, etc...), et des produits sous signes officiels de qualité (agriculture biologique, nombreux Label rouge et AOC,...). L'agriculture et l'agroalimentaire constituent d'ailleurs le 1er secteur économique de la région.

Les professionnels du secteur agricole (chefs d'exploitation, salariés, travailleurs saisonniers...) sont

potentiellement exposés aux pesticides. Outre l'impact sur l'environnement, la réduction du recours aux pesticides en agriculture revêt une importance particulière en raison des enjeux de santé, et notamment de santé au travail.

Une expertise collective de l'INSERM publiée en 2013⁽⁵⁾ a fait le point sur les connaissances relatives aux effets des pesticides sur la santé. L'étude conclut qu'il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte (maladie de Parkinson, cancer de la prostate, lymphome non hodgkinien, myélomes multiples). Par ailleurs les expositions aux pesticides intervenant au cours de la période prénatale et périnatale ainsi que lors de la petite enfance semblent être particulièrement à risque pour le développement de l'enfant.

En 2012, la maladie de Parkinson a été reconnue comme maladie professionnelle en lien possible avec les pesticides, et en juin 2015, le lymphome non hodgkinien a été reconnu maladie professionnelle avec une liste de pesticides susceptibles de provoquer la maladie (cf encadré ci-après).

L'ANSES a mené une expertise collective visant à identifier, évaluer et caractériser les expositions aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture. Dans son avis du 28 juillet 2016⁽⁶⁾, elle recommande la diminution des expositions par la réduction du recours aux pesticides, différentes mesures de prévention, ainsi que l'amélioration des connaissances sur les expositions en conditions réelles d'utilisation, dans un contexte où les données disponibles font aujourd'hui souvent défaut.

Au plan régional, un document d'information « Produits phytosanitaires, les utiliser tout en préservant sa santé » a été réalisé dans le cadre du plan ÉCOPHYTO (cf encadré).

Dans ce contexte et suite à l'évaluation du PRSE2, la limitation de l'impact sur la santé des pesticides fait partie des priorités du PRSE3 Pays de la Loire, en articulation avec le plan ÉCOPHYTO et le Plan régional santé travail.

OBJECTIF :

PROTÉGER LA SANTÉ DES UTILISATEURS DE PESTICIDES

◆ Dans le cadre du plan ÉCOPHYTO sensibiliser les utilisateurs de pesticides aux risques pour la santé et aux mesures de protection nécessaires.

Les pilotes : DRAAF

Les acteurs : DIRECCTE, utilisateurs de pesticides, MSA, lycées agricoles, organismes de formation...

Illustrations des actions :

- Relayer l'action « protection de la santé des utilisateurs » du plan ÉCOPHYTO (GT ÉCOPHYTO « santé et prévention des utilisateurs » animé par la DIRECCTE).

CAS PRATIQUE

Un document d'information « Produits phytosanitaires, les utiliser tout en préservant sa santé » a été réalisé dans le cadre d'ÉCOPHYTO, en 2014 et mis à jour en 2015, présentant les risques pour la santé encourus par les utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires et les moyens de les prévenir.

7 fiches le complètent sous forme de focus sur les précautions majeures et concrètes à appliquer pour se protéger au mieux : savoir identifier les CMR (Cancérogène Mutagène Reprotoxique) sur l'étiquette, prévenir les incidents, choisir et entretenir sa cabine de filtration, choisir et entretenir les équipements de protection individuelle, quelles bonnes pratiques adopter avec les semences traitées, organiser le transport des produits phytosanitaires en toute sécurité.

À retrouver sur : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Produits phytosanitaires, les utiliser tout en préservant sa santé

Ce document présente les risques santé encourus par les utilisateurs agricoles de produits phytosanitaires et les moyens de les prévenir. Plusieurs fiches le complètent sous forme de focus sur les précautions majeures et concrètes à appliquer pour se protéger au mieux.

Comment gérer le risque dans l'utilisation des produits phytosanitaires ?

RISQUE =	DANGER	x	EXPOSITION
Identifier	• Effets du produit sur la santé (étiquette, fiche de données de sécurité (FDS)...) • Prévention selon le danger inhérent à chaque produit et l'exposition. Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent constituer l'étape de la prévention et être adaptés aux risques de chaque produit et à chaque moment de l'exposition.		• Activités de travail
Évaluer et prévenir	• Ne pas traiter • Raisonner la dose et le moment du traitement • Choisir un produit moins dangereux		• Se former • Organiser les installations de préparation et d'application • Organiser son chantier
Se protéger			• Équipements de protection individuelle

Comment est-on exposé ?

Les produits peuvent pénétrer dans le corps par de nombreuses voies, dont les principales sont les voies cutanées, muqueuses et digestives. Certains facteurs comme la chaleur, les plaies (même petites), la sueur et la présence de solvants ou composés huileux dans les produits, aggravent les risques en favorisant la pénétration du produit dans l'organisme. Le produit peut agir localement, au niveau de la zone de contact, et en cas de passage dans le sang, toucher différents organes (cervau ou tissus nerveux, graisses, foie...). Certains peuvent même être transformés par l'organisme en des composés plus toxiques. Ils peuvent aussi être transmis au fœtus, puis au nourrisson via le lait maternel. Ils peuvent être éliminés dans les urines, les selles, la sueur...

Cinq voies principales d'exposition, indépendantes ou cumulées

- Voies cutanées: Par projection, Par contact avec mains souillées
- Voies respiratoires: Par inhalation (aérosols, vapeurs)
- Voies digestives: Par ingestion accidentelle ou non, Par contact avec mains souillées
- Voies oculaires: Par contact avec les yeux
- Voies sexuelles: Par contact avec le lait maternel, Par projection, salivotransfert.

(1) <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

(2) Source : DRAAF et Agreste, MAAPRAT, INRA 2010, carte « répartition des petites régions agricoles selon l'origine et le niveau de la pression phytosanitaires » (dépenses en phytos en euros par hectare), <http://agriculture.gouv.fr/utilisation-des-pesticides-en-france-etat-des-lieux-et-perspectives-de-reduction>

(3) Note de suivi 2015 « Tendances du recours aux produits phytopharmaceutiques de 2009 à 2014 » <http://agriculture.gouv.fr/>

(4) L'indicateur NODU est calculé au niveau national, pas au niveau régional

(5) Expertise collective « pesticides - effets sur la santé », Inserm - Juin 2013 - www.inserm.fr

<http://www.inserm.fr/actualites/rubriques/actualites-societe/pesticides-effets-sur-la-sante-uneexpertisecollective-de-l-inserm>

(6) Publication du rapport de l'ANSES sur les expositions professionnelles aux pesticides : mieux connaître et réduire les expositions : <https://www.anses.fr/fr/content/publication-du-rapport-sur-les-expositions-professionnelles-aux-pesticides-mieux-connaître>



AXE 5 :



PRSE | 3

MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS,
CULTURE COMMUNE
SANTÉ-ENVIRONNEMENT

Les leviers pour agir sur l'environnement et son impact sur la santé relèvent de nombreux secteurs d'activités et d'acteurs de différents profils : professionnels du bâtiment, urbanistes, collectivités, distributeurs d'eau... Leur mobilisation dépend en premier lieu d'une bonne appropriation des enjeux de santé associés à l'environnement, d'un partage de culture autour de cette relation.

Depuis plus d'une décennie, les plans santé environnement, tant nationaux que régionaux, concentrent leurs efforts sur la réduction des expositions et l'évolution des comportements. Un partage par l'ensemble des acteurs des risques, des enjeux et des leviers d'action permettrait de démultiplier les réponses apportées.

À ce titre, les ambitions de cet axe du 3^{ème} plan régional sont de 2 ordres :

- créer dans les territoires une dynamique positive, à partir d'une appropriation des enjeux par les différents intervenants (institutions, collectivités, professionnels, associations) et d'une construction concertée des actions,
- mieux informer les citoyens ligériens, pour qu'ils puissent agir sur les déterminants de santé et obtenir un cadre de vie favorable à leur santé.

FAVORISER UNE SYNERGIE D'ACTEURS LES ENJEUX RÉGIONAUX

Dans le cadre du PRSE2, plusieurs actions ont visé le renforcement des compétences et de l'implication des partenaires.

Le rapport d'évaluation du PRSE2 rappelle néanmoins que si la mobilisation des partenaires a été un facteur décisif pour la réussite des actions, des difficultés d'appropriation persistent pour certains acteurs. Les élus et personnels des collectivités, les professionnels de santé ont ainsi été mentionnés comme des publics assez peu présents et qu'il faudrait davantage mobiliser, en trouvant des relais.

En effet, les collectivités locales disposent, de par leurs compétences dans divers domaines (logement, aménagement du territoire, mobilité, petite enfance et éducation, etc...) ou la gestion d'établissements recevant du public, de nombreux leviers d'actions pour développer des environnements favorables à la santé. Elles ont en outre la capacité à animer des réflexions sur leurs territoires.

Par ailleurs, les facteurs de l'environnement, comme les facteurs comportementaux, contribuent aux maladies chroniques. C'est pourquoi les professionnels de santé sont « progressivement interpellés dans leur pratique, tant comme cliniciens que comme médiateurs et acteurs de prévention auprès de leurs patients, sur les risques sanitaires et environnementaux » souligne les résultats d'une enquête menée par l'INPES auprès d'un échantillon représentatif de 752 médecins généralistes⁽¹⁾. Leur implication reste modeste et conditionnée à un développement de l'information, de la formation, du travail en réseau.

L'évaluation du PRSE2 met enfin l'accent sur :

- un besoin de partager une culture commune et un même langage pour encourager le partenariat et la transdisciplinarité nécessaires à la progression vers des environnements plus favorables à la santé,
- une résistance globale au changement vers une culture commune, une difficulté des acteurs à travailler ensemble.

Le PRSE3 fixe par conséquent comme objectifs fédérateurs de favoriser la diffusion d'une culture commune et la mobilisation des acteurs du territoire, de renforcer les échanges et la mise en réseau.



Catalogue des ressources pédagogiques santé environnement développement durable en Pays de la Loire : www.irepspd.org/catalogueSE/

OBJECTIF PHARE :

Mobiliser tous les acteurs, en particulier les citoyens, les collectivités et les professionnels de santé, sur les enjeux de santé liés à l'environnement



◆ **Développer une culture commune notamment auprès des collectivités et des acteurs des territoires de proximité**

Les pilotes : équipe d'animation du PRSE3 et services communication ARS, DREAL, Préfecture, Région

Les acteurs : animateurs et pilotes d'actions du PRSE3, services de l'Etat, ORS, IREPS, Graine, URCPPIE, réseau villes santé OMS, comité 21, collectivités, CNFPT, associations des maires et/ou élus locaux

Illustrations des actions :

- Communication autour de l'impact de l'environnement sur la santé, du PRSE3 et de ses actions, développement et alimentation d'un site internet PRSE, diffusion d'articles via les différents supports de communication disponibles
- Accompagnement annuel d'initiatives locales par l'appel à projets concerté Etat-ARS et le financement d'actions ciblées par la Région
- Mise en place d'une labellisation PRSE3 permettant la valorisation d'actions mises en oeuvre dans la région pour un environnement favorable à la santé qui s'inscrivent dans les axes du plan
- Accompagnement d'études lancées par des collectivités sur des territoires de contractualisation avec la Région et intégration d'enjeux de santé liés à l'environnement à la dynamique de contractualisation avec les acteurs locaux (contrats locaux de santé, contrats d'aménagement et de développement durable des territoires)
- Organisation de temps forts autour du PRSE, incitation à l'organisation de temps de formation et d'échanges d'expériences dans les territoires



Label PRSE3



Site Internet

(1) Médecins généralistes et santé environnement - Evolutions - n°26 - avril 2012



Zoom sur...

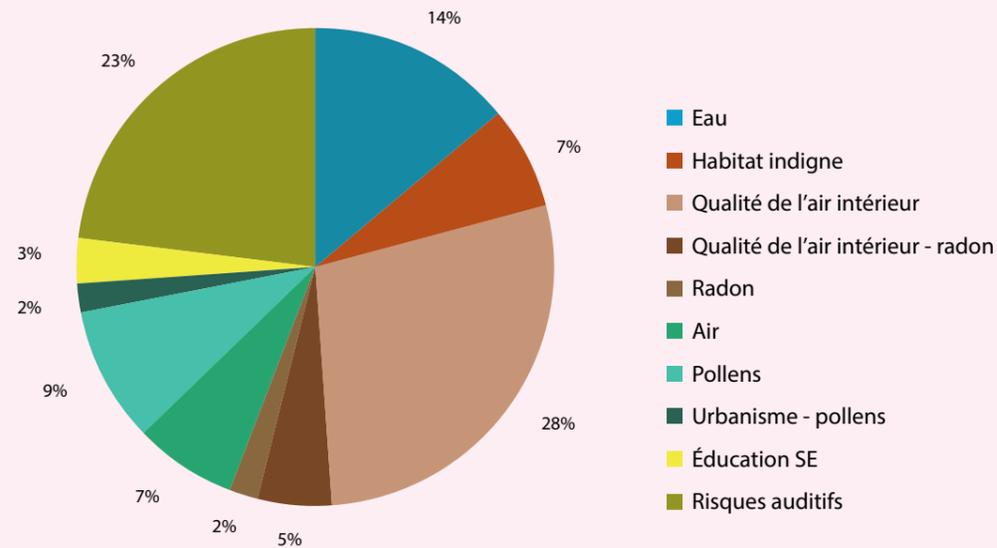
Depuis 2012, un appel à projets concerté ARS-DREAL, mis en ligne chaque année courant janvier sur les 2 sites internet, permet d'accompagner les initiatives visant des objectifs prioritaires du PRSE.

En 2016, sur les 43 dossiers déposés, 33 ont été retenus, avec un engagement financier de l'ARS et de la

DREAL à hauteur de 217 800 €. Diverses thématiques sont concernées, et les projets couvrent l'ensemble des territoires de la région.

À partir de 2017, dans le cadre du PRSE3 et en partenariat avec la DRAAF, il est prévu d'intégrer la thématique de l'alimentation.

Répartition des subventions allouées en 2016 dans le cadre de l'appel à projets PRSE, par thématique :



◆ Mobiliser les professionnels de santé autour de l'impact de l'environnement sur la santé

Le pilote : ARS

Les acteurs : URPS, associations de professionnels de santé, conseils de l'ordre, association des pôles et maisons de santé libéraux, porteurs de projets

Illustrations des actions :

- Mise à disposition des professionnels de santé de ressources en santé environnement, en les informant via des canaux de communication spécifiques
- Mise en place d'actions de sensibilisation et/ou de formation à destination des professionnels de santé
- Accompagnement de professionnels de maisons de santé (MSP) à la mise en place d'actions d'information collectives

◆ Développer des outils de gestion des expositions environnementales à des pathologies allergiques et respiratoires



Les pilotes : CHU de Nantes et Angers, Association des pollinariums sentinelles de France

Les acteurs : Air Pays de la Loire, ARS, collectivités

Illustrations des actions :

- Promotion et développement de l'offre de conseil en environnement intérieur sur prescription médicale
- Installation dans chaque département d'un Pollinarium sentinelle pour favoriser l'information précoce des personnes allergiques sur les pics d'émission de pollens

CAS PRATIQUE

Le développement des Pollinariums sentinelles et la création d'une alerte pollens

Les recommandations scientifiques émanant des consensus internationaux de traitement et l'expérience professionnelle allergologique incitent les médecins à prescrire à leurs patients un traitement dès les premières émissions de pollens par les plantes allergisantes.

Le Pollinarium sentinelle®, conceptualisé à Nantes en 2003 est un jardin sentinelle de plantes allergisantes représentatives de la flore locale qui permet de détecter au plus tôt les émissions de pollens. Depuis 2012, une

lettre électronique « alerte pollens » est diffusée sur internet, en particulier aux professionnels de santé et aux personnes allergiques, ainsi que par mail sur inscription.

4 sites sont aujourd'hui opérationnels : Nantes, Saint Nazaire, Angers et Laval.

Par arrêté d'août 2016, l'Association des Pollinariums de France (APSF) devient un organisme compétent pour coordonner la surveillance des pollens et des moisissures de l'air ambiant, avec le Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) et les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (Air Pays de la Loire dans notre région).



MIEUX INFORMER ET ÉDUCER LES CITOYENS

LES ENJEUX RÉGIONAUX

La demande sociale vis-à-vis des questions de l'impact de l'environnement sur la santé est de plus en plus forte.

Selon l'enquête Baromètre santé environnement 2014, l'impact potentiel des facteurs environnementaux sur la santé constitue une préoccupation majeure : 46 % de la population estime que, du fait de son environnement, elle court un risque « plutôt élevé » d'être atteinte d'un cancer, 35 % de souffrir d'anxiété, de stress et de troubles du sommeil et 30 % d'asthme et d'allergies respiratoires.

Dans le cadre du PRSE2, plusieurs actions financées par les appels à projets concertés ou le fonds régional de santé publique ont eu pour objectif de sensibiliser différents publics (population générale, jeunes, personnes en situation de précarité, bailleurs sociaux, professionnels du bâtiment, professionnels de santé) à l'impact de l'environnement sur la santé.

Néanmoins, d'après les entretiens d'évaluation, le point de vue selon lequel le PRSE et les questions d'impact de l'environnement sur la santé restent insuffisamment connus des partenaires et du grand public est largement partagé. De même, les résultats de l'enquête de 2014 montrent, par rapport à la précédente réalisée en 2007, une baisse de la satisfaction du public en matière d'information, à corrélérer certainement à un besoin d'information accru ou à un niveau d'exigence plus élevé.

À retrouver sur www.santepaysdelaloire.com



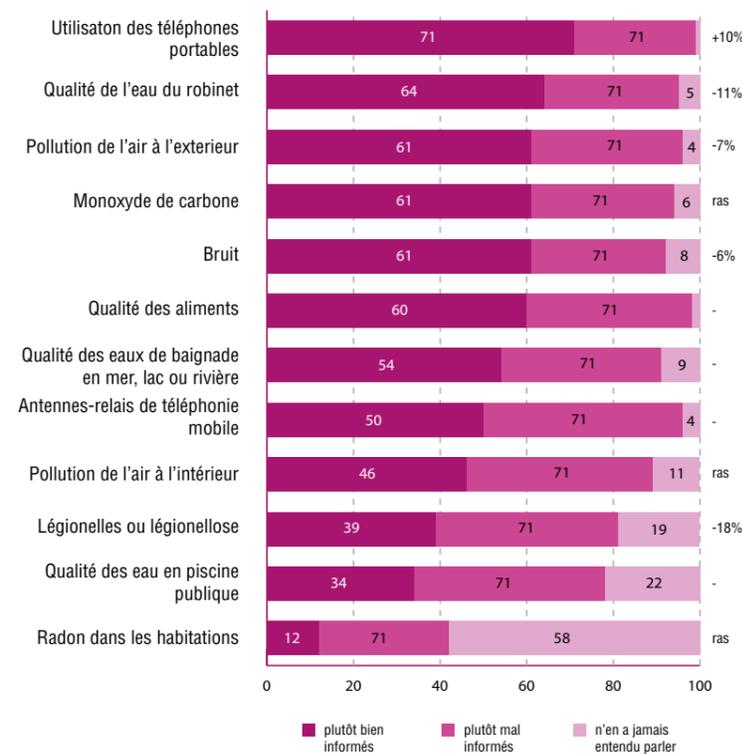
Zoom sur...

Qu'en pensent les Ligériens ?

La perception des Ligériens sur la qualité de l'information sur les risques liés à l'environnement

Baromètre santé environnement, 2014
Les Ligériens se déclarent dans l'ensemble plutôt bien informés sur la plupart des risques environnementaux abordés dans le baromètre, mais leur opinion vis-à-vis de l'information diffusée sur ces sujets tend à se ternir.

Information à l'égard des différents facteurs environnementaux et évolution :



Il s'agit donc d'accroître la visibilité du PRSE et de valoriser les actions conduites dans la région pour un environnement favorable à la santé. Cet objectif d'information se double d'un objectif d'éducation sur les liens entre environnement et santé.

L'éducation en santé-environnement est un processus par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement, de leur santé et

de leurs interactions, acquièrent des compétences leur donnant l'envie et la capacité d'agir en citoyens responsables, individuellement et collectivement.

Si la culture éducative doit être partagée à tous les âges et tous les moments de la vie, les jeunes constituent une cible spécifique du PRSE3, notamment à travers la prévention des risques auditifs.

POUR COMPRENDRE

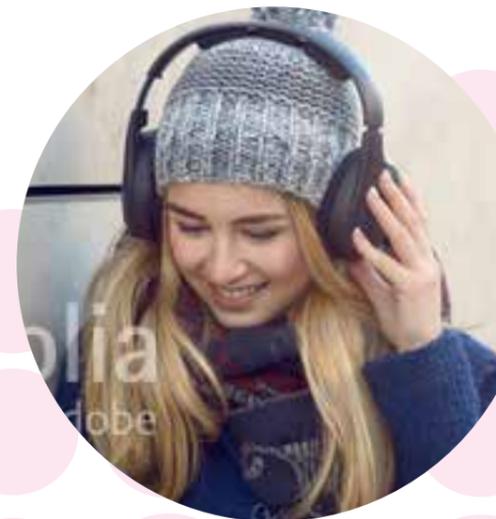
La prévention des risques auditifs

Les études régionales et nationales montrent des durées d'écoute journalière de musique croissantes, alors même que l'écoute à des niveaux sonores fréquents, intensifs et répétés de musique amplifiée est l'une des causes des troubles de l'audition.

Ces expositions se cumulent par ailleurs à la fréquentation de lieux de diffusion de musique amplifiée (discothèques, salles de concert...), à la pratique de loisirs (pratique musicale...), éventuellement au bruit au travail.

Il convient dès lors de sensibiliser les jeunes aux risques ainsi qu'au plaisir de l'écoute, et de les amener à adapter leur comportement pour une bonne gestion de leur capital auditif et leur exposition sonore.

Par ailleurs, le monde du spectacle, en premier lieu des musiques amplifiées, a largement pris conscience ces dernières années des enjeux de santé auditive associés à la pratique et à l'écoute de musique. Il s'agit désormais de consolider la réflexion des acteurs, tant sur l'évolution des pratiques amateurs et professionnelles que sur la gestion sonore, l'accueil et l'accompagnement du public en salle de concert ou en festival.



OBJECTIF :

DÉVELOPPER L'ÉDUCATION AUTOUR DES ENJEUX DE SANTÉ LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

◆ Soutenir les actions d'éducation relatives aux thèmes du PRSE3

Les pilotes : ARS, DREAL, DRAAF, Région

Les acteurs : IREPS, Graine, porteurs de projet en éducation

Illustrations des actions :

- Accompagnement d'actions d'éducation citoyenne à des comportements favorables à la santé
- Déploiement de dispositifs éducatifs en direction des populations les plus vulnérables
- Relais de campagnes nationales sur les impacts de l'environnement sur la santé, en privilégiant des messages simples et positifs



◆ Prévenir les risques auditifs auprès des jeunes et des professionnels de musique

Les pilotes : Le Pôle, ARS, Rectorat

Les acteurs : Lieux de diffusion des campagnes nationales, associations, collectivités et structures d'animation culturelle, écoles de musique, salles de concert, DRAC, organisateurs de festivals

Illustrations des actions :

- Organisation de campagnes de communication grand public sur les risques auditifs
- Mobilisation des acteurs de l'animation jeunesse
- Promotion et poursuite des programmes pédagogiques dans les établissements scolaires (collèges et lycées)
- Mise en place de programmes de prévention des risques auditifs en écoles de musique
- Formation des musiciens professionnels à la gestion sonore et aux risques auditifs
- Mise à disposition du public de protections auditives dans les lieux de diffusion

Les premières réalisations du PRSE3 : des spots radios pour informer sur les risques auditifs

Dans le cadre du mois de la gestion sonore (novembre 2016), l'ARS et le Pôle ont soutenu le projet de la Fédération des radios associatives en Pays de la Loire (FRAP). À cette occasion, les étudiants de la radio Prun' ont conçu deux spots radios.

Le premier aborde les risques d'acouphènes (sifflements, bourdonnements...) après un concert et le port de bouchons d'oreille pour s'en prémunir.

Le second évoque la nécessité de limiter l'écoute de musique au casque : pas trop fort, pas trop longtemps.

Ces 2 spots ont été diffusés pendant une semaine au cours du mois de la gestion sonore sur Prun', Radio G !, l'Autre Radio, RCF Le Mans et Graffiti Urban Radio.

À ré-écouter sur le site de l'ARS www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr et sur le site de la FRAP www.lafrap.fr

ANNEXES



SOMMAIRE

ANNEXE 1

LES PLANS EN ARTICULATION AVEC LE PRSE3P.78

ANNEXE 2

L'ÉVALUATION DU PRSE2P.81

ANNEXE 3

CHIFFRES CLÉS DU BAROMÈTRE SANTÉ ENVIRONNEMENT 2014P.83

ANNEXE 4

LISTE DES ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PRSE3P.91

ANNEXE 5

GLOSSAIREP.94

LE PLAN ÉCOPHYTO EN PAYS DE LA LOIRE



La version II du plan Écophyto a été publiée le 26 octobre 2015. L'objectif de réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires est ré-affirmé selon une trajectoire en 2 temps :

- 25 % d'ici 2020 par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles,
- 50 % d'ici 2025 qui passera par des mutations profondes des systèmes de production et des filières.

Écophyto II se décline en six axes :

- agir aujourd'hui pour faire évoluer les pratiques
- améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation
- évaluer et maîtriser les risques et les impacts
- accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)
- politiques publiques, territoires et filières
- communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

L'articulation avec le PRSE3 se traduit :

- surtout au sein de l'axe « Eau destinée à la consommation humaine », à travers l'ambition de protection de la ressource en eau,
- dans l'axe « Cadre de vie, urbanisme et santé » pour la réduction des expositions aux produits phytosanitaires dans l'air,
- dans l'axe « Environnement de travail et santé », sur la réduction des expositions des utilisateurs.

Le volet recherche et innovation est porté au niveau national (axe 2 du plan Ecophyto II), notamment en lien avec l'ANSES.

Pour en savoir plus : <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL 2016-2021

Plan **santé**
au travail
2016-2020

Le plan régional santé travail (PRST3) de la région Pays de la Loire vient en déclinaison locale du plan national santé travail (PST3) adopté en décembre 2015 par le conseil d'organisation des organisations de travail et publié en 2016.

Il comporte deux axes stratégiques principaux ainsi qu'un axe support transversal :

- **AXE N° 1** Donner la priorité à la prévention primaire et développer la culture de la prévention
- **AXE N° 2** Améliorer la qualité de vie au travail, levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise
- **AXE N° 3** Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention en structurant un système d'acteurs, notamment en direction des TPE-PME.

Le plan régional est actuellement en construction, il est porté par le CRPRP (comité régional de prévention des risques professionnels) qui rassemble des services de l'Etat, des préventeurs et des partenaires sociaux. Il répond à plusieurs orientations stratégiques pour un infléchissement majeur en faveur d'une culture de prévention qui anticipera les risques professionnels et garantira la santé des salariés, en prenant pleinement en compte la qualité de vie au travail. Sa cible est essentiellement constituée par les petites entreprises et leurs salariés.

Quatorze groupes de travail ont été mis en place et bâtissent des actions partenariales sur divers sujets. L'articulation avec le PRSE se fait prioritairement au sein de l'axe 1 du PRST3, dans un objectif dédié aux risques prioritaires, par la prise en compte du risque lié à l'amiante dans les bâtiments.

Pour en savoir plus : <http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr> > santé et sécurité au travail

LE SCHÉMA RÉGIONAL AIR CLIMAT ÉNERGIE

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des Pays de la Loire prescrit par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a été adopté par arrêté du Préfet de région le 18 avril 2014.

Le SRCAE vise à définir les orientations et les objectifs stratégiques régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

Le scénario proposé suggère des objectifs chiffrés ambitieux visant une accentuation de l'effort en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques et une valorisation du potentiel régional des énergies renouvelables dans des conditions acceptables sur les plans économique, environnemental et social.

Ce scénario, qui traduit un engagement volontariste de la transition énergétique dans les Pays de la Loire, prévoit en particulier pour 2020 :

- **une baisse de 23% de la consommation régionale d'énergie** par rapport à la consommation tendancielle (consommation qui serait atteinte en l'absence de mesures particulières) ;
- **une stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 1990**, ce qui, compte tenu de la progression démographique, représente une baisse de 23% des émissions par habitant par rapport à 1990 ;
- **un développement de la production d'énergies renouvelables** conduisant à porter à 21% la part de ces dernières dans la consommation énergétique régionale.

L'actuel SRCAE (schéma régional climat-air-énergie) a vocation à être intégré dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire (SRADDET) porté par le Conseil Régional.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (17 Août 2015) a renforcé les objectifs liés à la transition énergétique, traduits dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Ils seront pris en compte lors de l'évaluation du SRCAE puis intégrés au SRADDET.

L'articulation avec le PRSE se traduit au sein de l'axe Cadre de vie, urbanisme et santé, par des actions visant la réduction de la pollution atmosphérique.

Pour en savoir plus :

Site internet de la DREAL (Rubrique Climat, Air, Energie) :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>

Site Internet du Conseil régional : www.paysdelaloire.fr

L'ÉVALUATION DU PRSE2

L'échéance du PRSE2, ses porteurs (le préfet de la région Pays de la Loire, la directrice générale de l'Agence régionale de santé et le président de la Région des Pays de la Loire) ont confié son évaluation à deux cabinets partenaires, MC2 consultants et Icone Médiation Santé. Cette évaluation a été réalisée selon une méthode participative : entretiens collectifs, entretiens individuels, enquête par Internet, séminaire pour partager les recommandations. Un Comité de pilotage élargi et l'équipe projet ont suivi de près la démarche, de novembre 2013 à juin 2014.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

◆ Un pilotage partenarial investi, reconnu, continu, mais un manque de moyens d'animation

Le binôme technique ARS/DREAL est au cœur de l'animation. La DIRECCTE et la Région des Pays de la Loire se sont également mobilisée, mais dans une moindre mesure. Les moyens dévolus n'ont pas permis de développer autant que souhaité l'animation globale et transversale du plan.

◆ Une méthode d'élaboration participative, partant du régional vers le local

L'équipe projet et le Groupe régional santé environnement ont arrêté la liste des thèmes, puis des groupes de travail et les ont déclinés en fiches actions. La méthode d'élaboration a permis une large concertation et a abouti à un consensus. Les grands enjeux locaux ont été pris en compte mais quelques thématiques sont oubliées (principalement pesticides et alimentation).

◆ Une mise en œuvre centrée sur la concrétisation des actions

Les actions sont pertinentes, concrètes et réalistes, bien engagées. Cependant le PRSE 2 est apparu trop technique à certains partenaires qui regrettent le peu d'actions généralistes ou visant la promotion de la santé.

◆ Une bonne mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des actions, avec quelques manques

La mobilisation des partenaires a représenté un facteur décisif dans la réussite des actions. La compétence et la motivation des animateurs et pilotes est fortement mise en avant. Des difficultés d'appropriation du PRSE persistent pour certains acteurs : professionnels de santé, collectivités locales, certains industriels, associations.

◆ Un plan très complet, mais insuffisamment stratégique

Le Plan est composé d'un grand nombre d'actions, mais de nature et d'importance très variées. Il manque de hiérarchie entre actions et de clarté sur les grands objectifs stratégiques.

◆ Une contribution au développement de la culture santé environnement reconnue mais limitée

Le PRSE est apprécié comme étant le seul plan qui permette de travailler sur l'impact des déterminants environnementaux sur la santé. Mais la communication n'est pas au centre du PRSE, qui manque encore de pédagogie et d'actions de sensibilisation.

◆ Un objectif de décloisonnement avec les autres plans, à améliorer

L'articulation a été recherchée dans l'élaboration, l'animation, et le pilotage des plans. Cependant les autres plans peinent à intégrer des actions santé – environnement. Certains acteurs souhaiteraient que le PRSE occupe un rôle de référent par rapport aux autres plans et à l'intérieur des institutions.

◆ Des difficultés partagées avec d'autres régions

Les autres PRSE rencontrent les mêmes difficultés avec plus ou moins d'intensité : trop grand nombre d'actions, manque de hiérarchisation, absence de stratégie claire, moyens limités, lenteur de la diffusion de la culture santé environnement, difficulté à mobiliser certains acteurs. La faiblesse du pilotage national est regrettée : le PNSE est non prescriptif, non interministériel large, et il ne joue pas suffisamment son rôle d'animateur et d'appui aux PRSE.

RECOMMANDATIONS POUR LE PRSE 3...

◆ ... Relatives à la gouvernance du plan

- Renforcer le portage politique en vue du PRSE 3
- Renforcer l'animation transversale sans alourdir la gouvernance
- Adapter les moyens d'animation du PRSE à l'ambition du programme
- Définir précisément le rôle de chaque instance de la gouvernance du PRSE 3
- S'appuyer davantage sur le suivi-évaluation dans la mise en œuvre du PRSE 3
- Proposer un plan plus communicant
- Solliciter un appui plus important du niveau national

◆ ... Relatives à son élaboration

- Définir précisément le rôle attendu du PRSE 3 et le formaliser
- Sur cette base, définir en amont de la concertation de grands objectifs et des thématiques prioritaires, ainsi que des principes de choix d'actions (rôle du Comité de pilotage)
- Dans le même temps, renforcer l'approche « ascendante » en partant plus directement de l'intérêt des partenaires à intervenir sur telle et telle thématique
- Lors de la concertation, apporter les éléments de connaissance nécessaires et suffisants
- Le cas échéant, prioriser les actions et opérations

◆ ... Relatives à la mobilisation des acteurs

- Mener une réflexion sur les outils les plus pertinents pour valoriser et promouvoir l'action des partenaires, les mettre en réseau
- Trouver des relais pour la mobilisation des acteurs
- Accompagner des porteurs de projet pour qu'ils répondent à l'appel à projet
- Solliciter directement certains partenaires importants et encore insuffisamment impliqués

◆ ... Relatives à l'articulation entre les plans

- Identifier la ou les thématique(s) sur laquelle (lesquelles) l'articulation doit se faire en priorité
- Définir, sur cette ou ces thématique(s), ce que l'on attend concrètement du PRSE 3
- Définir les actions à mettre en place en fonction du rôle attendu du PRSE 3 sur la coordination : quelle articulation / coopération dans le pilotage et dans la mise en œuvre des actions ?
- Examiner la possibilité d'utiliser la Commission de coordination des politiques publiques comme instance de travail sur la coordination

Retrouvez le rapport de l'évaluation sur les sites de l'ARS et de la DREAL.



Chiffres-clé du Baromètre santé environnement

Pays de la Loire

2014

Le Baromètre santé environnement Pays de la Loire 2014 est une enquête réalisée par l'ORS auprès de 1500 Ligériens sur leurs opinions, connaissances et comportements à l'égard de l'environnement et des risques sanitaires associés. Voici les principaux résultats de cette enquête, comparés à ceux de 2007.

Cadre général

Pour les habitants des Pays de la Loire, l'environnement évoque avant tout « la protection de la nature ». Toutefois, les résultats du Baromètre santé environnement montrent également combien l'impact des facteurs environnementaux sur la santé constitue une préoccupation majeure des Ligériens.

L'amiante, le monoxyde de carbone et l'exposition au soleil sont les facteurs jugés les plus à risque pour la santé des Français. La qualité de l'air intérieur, de l'eau du robinet et les aliments sont à l'inverse les moins craints.



73 % des Ligériens évaluent leur sensibilité aux problèmes d'environnement entre 7 et 10 sur une échelle de 1 à 10

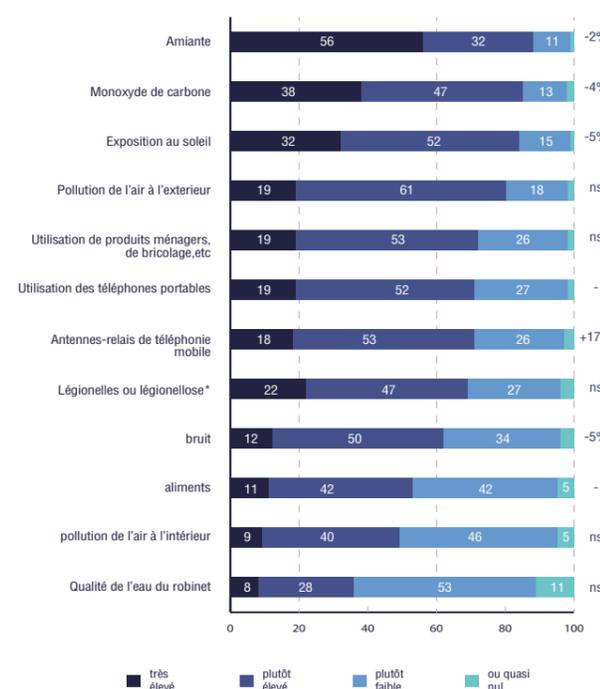
26 % répondent en premier « la protection de la nature » pour l'évocation de l'environnement

22 % affirment en premier « l'état de l'environnement dont nos enfants vont hériter »

20 % à dire « la qualité de vie, là où vous vivez »

46 % estime courir un risque « plutôt élevé » d'être atteint d'un cancer du fait de son environnement

Représentation des risques pour la santé des Français et évolution par rapport à 2007



* Parmi les personnes qui ont déjà entendu parler du facteur environnemental et de ses éventuels effets sur la santé

Note de lecture : la dernière colonne des graphiques présente les évolutions statistiquement significatives observées entre 2007 et 2014 ; ns : non significatif ; - : pas de comparaison possible.

Air extérieur

La qualité de l'air dans la région tend à s'améliorer mais cette évolution positive ne semble pas perçue par la population. Cela s'explique notamment par la persistance d'épisodes de pollutions déclenchant des procédures d'information et d'alerte liées pour partie à l'entrée en vigueur en 2012 de seuils plus sévères pour les particules fines. L'émergence de préoccupations planétaires liées au réchauffement climatique constitue également une source de confusion.

Ainsi, la grande majorité des Ligériens et notamment les jeunes, continuent de penser que la pollution de l'air extérieur s'aggrave et la classent parmi les principaux facteurs présentant un risque élevé pour leur santé. Un tiers d'entre eux déclare d'ailleurs avoir déjà ressenti les effets de la pollution de l'air sur leur propre santé.

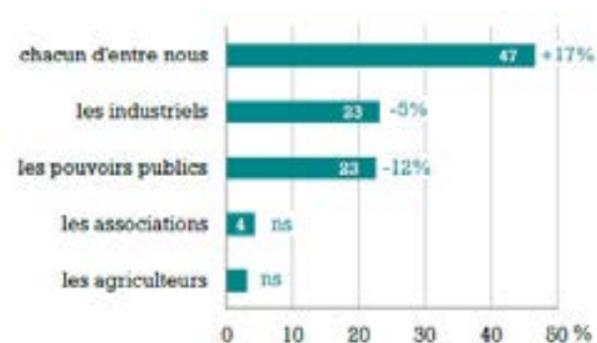
Une part grandissante des habitants des Pays de la Loire considèrent que la lutte contre la pollution atmosphérique relève de la responsabilité individuelle. Cette tendance révèle une prise de conscience du rôle qu'ils peuvent jouer, même si les Ligériens ne déclarent pas plus souvent qu'en 2007 avoir recours à des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

L'enquête met aussi en évidence un net recul de l'adhésion de la population aux mesures qui auraient un impact direct sur leurs habitudes de conduite (baisse de la vitesse autorisée, circulation alternée) et sur le coût d'utilisation des véhicules particuliers (péages urbains, taxe sur les véhicules les plus polluants).

Chiffres clés

- 90 %** de la population estime que « la pollution de l'air extérieur s'aggrave »
- 80 %** considèrent que la pollution de l'air extérieur présente un risque « très » ou « plutôt élevé » pour la santé
- 58 %** déclarent utiliser les transports en commun, le vélo, la marche à pied ou pratiquer le covoiturage
- 32 %** disent être prêts à le faire
- 67 %** déclarent être prêts à payer 10% plus cher pour avoir une voiture moins polluante (contre 77% en 2007)

Acteurs les mieux placés pour agir contre la pollution de l'air extérieur et évolution par rapport à 2007



Tout connaître sur la qualité de l'air en Pays de la Loire : www.airpl.org

Air intérieur

Les Français passent près de 90% de leur temps à l'intérieur d'espaces clos où ils sont exposés à de multiples polluants provenant de sources variées. Bien que les préoccupations quant à la qualité de l'air intérieur aient émergé récemment, les Ligériens connaissent bien les différents polluants.

L'aération quotidienne des logements par l'ouverture des fenêtres y compris en hiver, qui constitue la principale mesure de lutte contre la pollution de l'air intérieur, semble être une pratique plutôt bien ancrée dans les habitudes de la population. Par contre, les Ligériens déclarent moins souvent qu'en 2007 faire appel à un professionnel qualifié pour l'entretien de leurs appareils de chauffage et de production d'eau chaude et leur VMC.

Alors que le tabagisme n'a pas évolué (28% de fumeurs), la proportion de fumeurs déclarant fumer à l'intérieur de leur logement a baissé significativement.

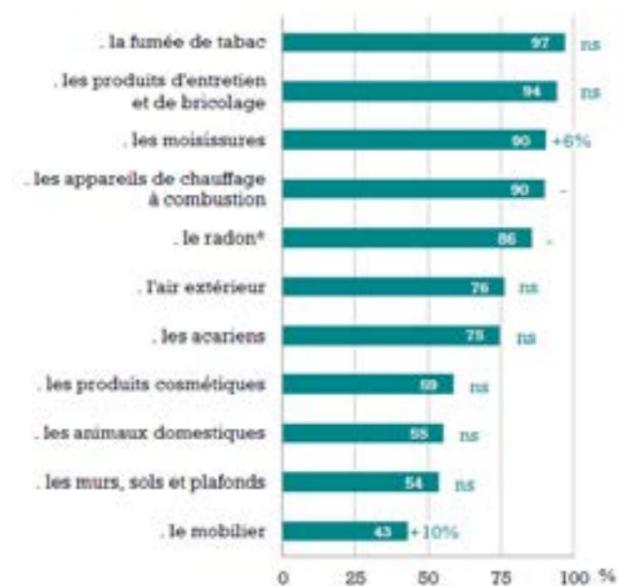
Le radon, gaz naturel radioactif présent dans le sol dans certaines zones géographiques, et notamment dans environ la moitié des communes de la région, reste peu connu des Ligériens.

Le monoxyde de carbone reste, après l'amiante, le facteur environnemental jugé le plus à risque pour la santé des Français. Mais, à titre personnel, les Ligériens s'estiment, dans leur majorité, bien informés et peu concernés par ce risque. Toutefois, des idées fausses continuent à circuler à ce propos, puisque 15% des Ligériens pensent que « si un appareil de chauffage dégageait du monoxyde de carbone, ils seraient alertés par l'odeur » alors qu'il est inodore.

Chiffres clés

- 49 %** des Ligériens estiment que la pollution de l'air intérieur présente un risque pour la santé des Français, particulièrement le monoxyde de carbone (85%) et l'amiante (88%)
- 73 %** de la population indique aérer même en hiver (contre 77% en 2007)
- 59 %** des Ligériens déclarent faire entretenir leurs appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié (contre 65% en 2007)
- 33 %** des fumeurs déclarent fumer à l'intérieur de leur logement, contre 44% en 2007
- 58 %** déclarent ne jamais avoir entendu parler du radon (stable par rapport à 2007)

Identification des polluants de l'air intérieur et évolution par rapport à 2007



* Parmi les personnes qui en ont déjà entendu parler



Guide de la pollution de l'air intérieur : www.inpes.sante.fr

Eau potable

Les risques sanitaires liés à la pollution de l'eau sont aujourd'hui relativement faibles en France en raison notamment de l'efficacité des traitements et des dispositifs de contrôle mis en œuvre par les différents acteurs impliqués. Les Ligériens semblent en être conscients et craignent peu les risques associés à la consommation de l'eau du robinet.

Globalement confiants dans la qualité de l'eau distribuée dans leur commune de résidence, les habitants de la région sont nombreux à la boire. La proportion de personnes déclarant boire exclusivement l'eau du robinet a d'ailleurs augmenté par rapport à 2007.

Néanmoins, les Ligériens (et notamment les jeunes) continuent à penser à tort que l'eau distribuée peut présenter des risques pour la santé des nourrissons et des femmes enceintes.

Chiffres clés

- 64%** des Ligériens estiment que la qualité de l'eau du robinet présente un risque «plutôt faible» ou «quasi nul» pour la santé
- 78%** déclarent boire l'eau du robinet
- 38%** déclarent ne boire que de l'eau du robinet en 2014 (contre 28% en 2007)
- 51%** pensent qu'une femme enceinte peut boire l'eau du robinet sans risque (45% des 18-34 ans)
- 29%** qu'un nourrisson peut être alimenté sans risque avec de l'eau du robinet (18% chez les 18-34 ans)
- 64%** disent être «plutôt bien informés» en 2014 (contre 75% en 2007)



Pour connaître la qualité de l'eau distribuée sur sa commune :

pays-de-la-loire.ars.sante.fr > s'informer > santé environnement

Eau de baignade

La baignade en milieu naturel ou en piscine publique est un loisir très répandu dans la région. Relativement peu préoccupés par les risques pour la santé associés à la qualité des eaux de baignade, la moitié des Ligériens se sentent insuffisamment informés à ce sujet.

Chiffres clés

- 81%** des Ligériens indiquent se baigner dans la région
- 32%** de ceux fréquentant les piscines publiques pensent que la qualité des eaux de piscine présente un risque pour leur santé
- 46%** des Ligériens déclarant se baigner en mer, lac ou rivière pensent que la qualité de l'eau présente un risque pour leur santé
- 55%** des Ligériens indiquent être «plutôt bien informés» sur la qualité des eaux de baignade en milieu naturel
- 50%** se disent «plutôt bien informés» sur la qualité des eaux de piscine publique



Pour connaître la qualité des baignades :

www.baignades.sante.gouv.fr

la qualité des piscines :

pays-de-la-loire.ars.sante.fr > s'informer > santé environnement

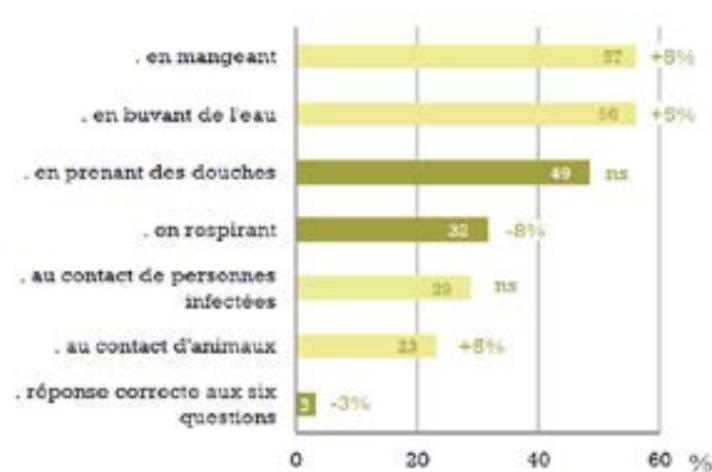
Légionelles

La légionellose et les bactéries qui en sont responsables restent mal connues des Ligériens. Et, si près de la moitié de la population a conscience que la légionellose peut se contracter en prenant des douches, des idées fausses au sujet des modes de contamination restent répandues. De plus les Ligériens sont peu familiers des mesures à mettre en œuvre pour prévenir le développement des légionelles dans leur logement (maîtrise de la température de l'eau chaude, faire couler régulièrement l'eau...).

Chiffres clés

39% des Ligériens se disent « plutôt bien informés » sur les légionelles et la légionellose (contre 57% en 2007)
57% des Ligériens pensent à tort qu'on peut contracter la légionellose en mangeant ou en buvant de l'eau

Connaissance des modes de contamination de la légionellose et évolutions par rapport à 2007



Note de lecture : les réponses correctes apparaissent en vert foncé, les réponses fausses en vert clair.
Connaissance des modes de contamination de la légionellose et évolutions par rapport à 2007

Téléphone mobile

Plus de neuf Ligériens sur dix déclarent actuellement utiliser un téléphone mobile.

Toutefois, les risques pour la santé liés à cette utilisation ainsi qu'à la présence d'antennes-relais constituent des sujets d'inquiétudes croissants pour la population.

Les antennes-relais de téléphonie mobile constituent d'ailleurs le seul thème pour lequel moins de la moitié des habitants de la région déclare avoir confiance en l'expertise scientifique.

Chiffres clés

93% de la population des Pays de la Loire déclare utiliser un téléphone mobile en 2014 (contre 78% en 2007)
70% estiment que les téléphones portables présentent un risque « très » ou « plutôt élevé » pour la santé
60% d'entre eux pensent qu'utiliser un téléphone mobile peut favoriser le développement de tumeurs du cerveau (contre 43% en 2007)
71% des Ligériens estiment que les antennes-relais présentent un risque « très » ou « plutôt élevé » pour la santé (contre 54% en 2007)



Pour en savoir plus : radiofrequences.gouv.fr

Bruit

Un Ligérien sur dix déclare être gêné « souvent » ou « en permanence » par le bruit à son domicile, le plus souvent en raison de nuisances sonores liées aux transports (comme en 2007). La gêne liée aux bruits de voisinage tend à augmenter.

Interrogés sur les acteurs les mieux placés pour agir contre les nuisances sonores et leurs effets sur la santé, les Ligériens semblent désormais convaincus du rôle qu'ils peuvent jouer à titre individuel.

L'exposition à la musique amplifiée a fortement augmenté depuis 2007. En 2014, deux tiers des jeunes Ligériens disent écouter de la musique avec un casque ou des écouteurs et près d'un quart d'entre eux le font à forte ou très forte puissance.

Néanmoins, le port de bouchons d'oreilles et l'éloignement des enceintes lors de concerts sont des comportements de protection peu adoptés par la population.

Enfin, l'exposition aux nuisances sonores en milieu professionnel reste fréquente et a même eu tendance à augmenter depuis 2007. En 2014, près de la moitié de la population active ligérienne indique travailler dans un environnement bruyant.

Chiffres clés

- 67% des 18-34 ans écoutent de la musique au casque ou avec des écouteurs
- 24% disent écouter habituellement de la musique à forte ou très forte puissance avec un casque ou des écouteurs
- 85% des personnes qui fréquentent les salles de concert et les discothèques déclarent ne « jamais » porter de bouchons d'oreille
- 65% des Ligériens citent « chacun d'entre nous » comme étant l'acteur le mieux placé pour agir contre le bruit (contre 48% en 2007)
- 46% des travailleurs indiquent travailler dans un milieu professionnel bruyant



Pour en savoir plus :

pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Information

La majorité des Ligériens se déclarent plutôt bien informés sur la plupart des risques environnementaux abordés dans le baromètre, mais leur opinion vis-à-vis de l'information diffusée sur ces sujets tend à se ternir. Néanmoins, cette baisse de satisfaction reflète peut-être moins une diminution de la qualité de l'information diffusée qu'un accroissement des attentes de la population.

Information à l'égard des différents facteurs environnementaux et évolution par rapport à 2007



Un plan régional dédié à l'impact de l'environnement sur la santé, le PRSE :

www.paysdelaloire.prse.fr

Annexe 4

LISTE DES ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PRSE3

◆ GT Alimentation de qualité et de proximité

12 participants

Organismes :

- CAP ALIMENT
- DDPP
- DRAAF
- Ecopole
- Les Petits Débrouillards
- Nantes Métropole
- UFC Que Choisir
- URCPIE des Pays de la Loire
- Ville de Nantes

◆ GT Eau destinée à la consommation humaine (ressources)

19 participants

Organismes :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ARS
- Atlantic'Eau
- Agglomération du Choletais
- Conseil départemental
- CPIE Logne Grand Lieu
- CPIE Loire Anjou
- DDT(M)
- DRAAF
- DREAL
- FREDON
- Région
- SNCF Réseau
- UFC Que Choisir

◆ GT Eau destinée à la consommation humaine (eau distribuée)

26 participants

Organismes :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- ARS
- Atlantic'Eau
- Cap Atlantique
- Communauté d'agglomération du Choletais
- Conseil départemental
- France Nature Environnement Pays de la Loire (FNE)
- Nantaise des Eaux Services
- SAUR
- SIAEP du Segréen
- STGS
- UFC Que Choisir
- Véolia Eau

◆ GT Education habitat santé

28 participants

Organismes :

- ALISEE
- ARS
- CHU Angers
- CHU Nantes
- CLCV
- CPIE Loire Anjou
- DREAL
- Graine Pays de la Loire
- IREPS
- Les Petits Débrouillards
- Mutualité Française Pays de la Loire
- Sarthe Nature Environnement
- UFC Que Choisir

◆ GT Bâtiments habitat santé professionnels

22 participants

Organismes :

- Air Pays de la Loire
- ALISEE
- ARS
- ASN
- CAPEB
- CDH 44
- CEREMA
- CLCV
- DDT(M)
- DREAL
- ELISE
- FFB
- UFC Que Choisir

◆ GT Habitat indigne

31 participants

Organismes :

- ADIL 85
- ADMR 49
- Agglo La Roche sur Yon
- ALISEE
- ARS
- CAF 72
- CLCV
- Conseil Départemental
- DDCS
- DDT (M)
- DREAL
- SCHS Nantes
- SOLIHA 49/72
- UFC Que Choisir

◆ GT Urbanisme santé

28 participants

Organismes :

- ADDRN
- ADEME
- Agrocampus Ouest
- Air Pays de la Loire
- APSF
- ARS
- AURAN
- CAUE Vendée
- DDT(M)
- DRAC
- DREAL
- IRSTV
- Nantes Métropole
- Plante et Cité
- SNAL
- Union Régionale des CAUE Pays de la Loire
- URCPIE des Pays de la Loire
- Ville de Nantes

◆ GT Culture commune

13 participants

Organismes :

- ARS
- CNFPT
- DREAL
- Écopole
- Graine Pays de la Loire
- Mutualité Française Pays de la Loire
- Région
- UFC Que Choisir
- URCPIE des Pays de la Loire

◆ GT Risques auditifs

14 participants

Organismes :

- ARS
- Avenir Santé
- Chabada
- DicoLSF
- École de musique Loire Divatte
- Jet FM
- Le Pôle
- Le VIP
- Musa'zik

GLOSSAIRE DES SIGLES

ADDRN : Agence pour le développement durable de la région nazairienne	DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ADEME : Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
ADIL : Agence d'information sur le logement	DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ANAH : Agence nationale de l'amélioration de l'habitat	EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail	EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ANSP : Agence nationale de santé publique	FFB : Fédération française du bâtiment
APSF : Association des Pollinariums sentinelles® de France	FNE : France Nature Environnement Pays de la Loire
ARCMSA : Association régionale des caisses de mutualité sociale agricole	INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
ARS : Agence régionale de santé	IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé
ASN : Autorité de sûreté nucléaire	IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
AURAN : Agence d'urbanisme de la région nantaise	IRSTV : Institut de recherche en sciences et techniques de la ville
CAF : Caisse d'allocations familiales	MSA : Mutualité sociale agricole
CAPEB : Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment	MSP : maisons de santé pluriprofessionnelles
CAUE : Conseil architecture urbanisme environnement	OMS : Organisation mondiale de la santé
CDH : Centre départemental de l'habitat	ORS : Observatoire régional de la santé
CEPN : Centre d'étude sur l'Evaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire	PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	PLU : Plan local d'urbanisme
CIRE : Cellule interrégionale d'épidémiologie	PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement
CLCV : Association consommation, logement, cadre de vie	PPPI : Parc privé potentiellement indigne
CLS : Contrat local de santé	PREDD : Plan régional d'élimination des déchets dangereux
CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale	SCHS : Service communal d'hygiène et de santé
CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques	SCOT : Schéma de cohérence territoriale
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement	SIAEP : Syndicat intercommunal d'assainissement et d'eau potable
CRSA : Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	SNAL : Syndicat national des aménageurs lotisseurs
DDCS(PP) : Direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations)	SOLIHA : Solidaires pour l'habitat
DD(CS)PP : Direction départementale de la protection des populations (et de la cohésion sociale)	URCAUE : Union régionale des CAUE
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)	URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
DGPR/UD : Direction générale de la prévention de risques du ministère chargé de l'environnement	URPS – ML / IL : Union régionale des professionnels de santé – médecins libéraux / infirmiers libéraux
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Pays de Loire	



PRSE|3

PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT
PAYS DE LA LOIRE

**RETROUVEZ TOUTES LES
INFORMATIONS SUR LE SITE
DÉDIÉ AU PRSE3 :**

www.paysdelaloire.prse.fr

DREAL – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

ARS – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PAYS DE LA LOIRE

www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE :

www.paysdelaloire.fr

>> Découvrez ce rapport en version numérique

